

ANNEXE 1

DESIGNATION

DE LA

COMMISSION D'ENQUETE



Direction de l'Urbanisme

Affaire suivie par : François BODET
19_05_03 saisine TA Gergovie docx

Paris, le 13 MAI 2019

La Maire de Paris
à
Monsieur le Président
du tribunal administratif de Paris

Objet : Mise en compatibilité du PLU de Paris avec le projet de démolition-reconstruction en résidence sociale du foyer de travailleurs migrants « Paris-Gergovie », désignation d'un commissaire enquêteur ou d'une commission d'enquête.

En application des articles L. 153-55 du code de l'urbanisme et de l'article R. 123-9 du Code de l'Environnement, je vous prie de bien vouloir procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur ou d'une commission d'enquête, afin de conduire l'enquête publique ayant pour objet l'intérêt général de l'opération et les modalités de mise en compatibilité du PLU de Paris avec le projet de démolition-reconstruction en résidence sociale du foyer de travailleurs migrants « Paris-Gergovie », sis 12 passage de Gergovie, Paris 14^e arrondissement, propriété de la société d'économie mixte ADOMA (ex-SONACOTRA).

Situé le long du faisceau ferré de la gare Montparnasse, sur un terrain couvert par un bail emphytéotique consenti par la ville de Paris à ADOMA depuis 1977, le foyer « Paris-Gergovie » est caractérisé par sa vétusté et son inadaptation aux besoins actuels en matière d'accueil de la population concernée. Dans le cadre du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants de la Ville de Paris adopté en 2015, ADOMA envisage, en lien avec la Ville, sa transformation en une résidence sociale de 283 logements.

Le projet comporte la construction de trois plots à R+8 et R+6, sur une emprise foncière recomposée, desservie par un prolongement de l'impasse de Gergovie. Il inclut la reconstitution de locaux destinés à la direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris (DEVE), actuellement implantés dans le square du Père Plumier, sur une partie de l'emprise future du projet.

.../...

Monsieur le Président
Tribunal administratif de Paris
7 rue de Jouy
75181 Paris Cedex 04

La mise en œuvre de l'opération se traduira par une réduction de l'assiette de ce square dont les différents aménagements (city stade, aires de jeux...) seront reconstitués à l'issue du chantier.

De par ses caractéristiques, le projet n'entre pas dans le champ de l'évaluation environnementale des projets. En revanche, le PLU de Paris est susceptible de faire l'objet d'une évaluation environnementale à l'occasion de sa mise en compatibilité, sur décision de l'autorité environnementale prise après examen au cas par cas. Suite à une saisine intervenue le 23 janvier 2019, la Mission régionale d'autorité environnementale a rendu le 31 mars suivant une décision d'exemption.

Les dispositions du PLU qu'il est nécessaire de faire évoluer pour permettre la mise en œuvre du projet sont les suivantes :

- délimitation des zones urbaine verte (UV) et urbaine générale (UG) ;
- prolongement de l'emprise de voie du passage de Gergovie et réduction de largeur de la voie existante , création d'un « Espace vert protégé » (EVP) d'une surface réglementaire de 1000 m².
- création d'un « Secteur de Hauteur maximale des constructions » (HMC) assorti d'un plafond à 27 m ,
- suppression d'un filet de hauteur existant au droit de l'emprise du projet.

L'enquête publique qui portera à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur les modalités de mise en compatibilité du PLU de Paris avec le projet pourra se dérouler en septembre 2019, en mairie du 14^e arrondissement.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-5 du code de l'environnement, je vous prie de trouver en pièce jointe la note de présentation mentionnés au 2^e de l'article R. 123-8 de ce même code.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire connaître votre choix dès que possible.

Par avance, je vous en remercie,

Pour la Maire de Paris et par délégation,
Le Directeur de l'urbanisme



Claude PRALIAUD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

20 mai 2019

N° E19000009 /75

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Par une lettre enregistrée le 16 mai 2019, la Maire de Paris demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la mise en compatibilité du PLU de Paris relative au projet de démolition-reconstruction en résidence sociale du foyer de travailleurs migrants "Paris-Gergovie".

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

Madame Charlotte CAILLAU

Membres titulaires :

Monsieur Georges SCHEIBER

Monsieur Régis THEPOT

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Madame la Maire de Paris, à Adoma et aux membres de la commission d'enquête.

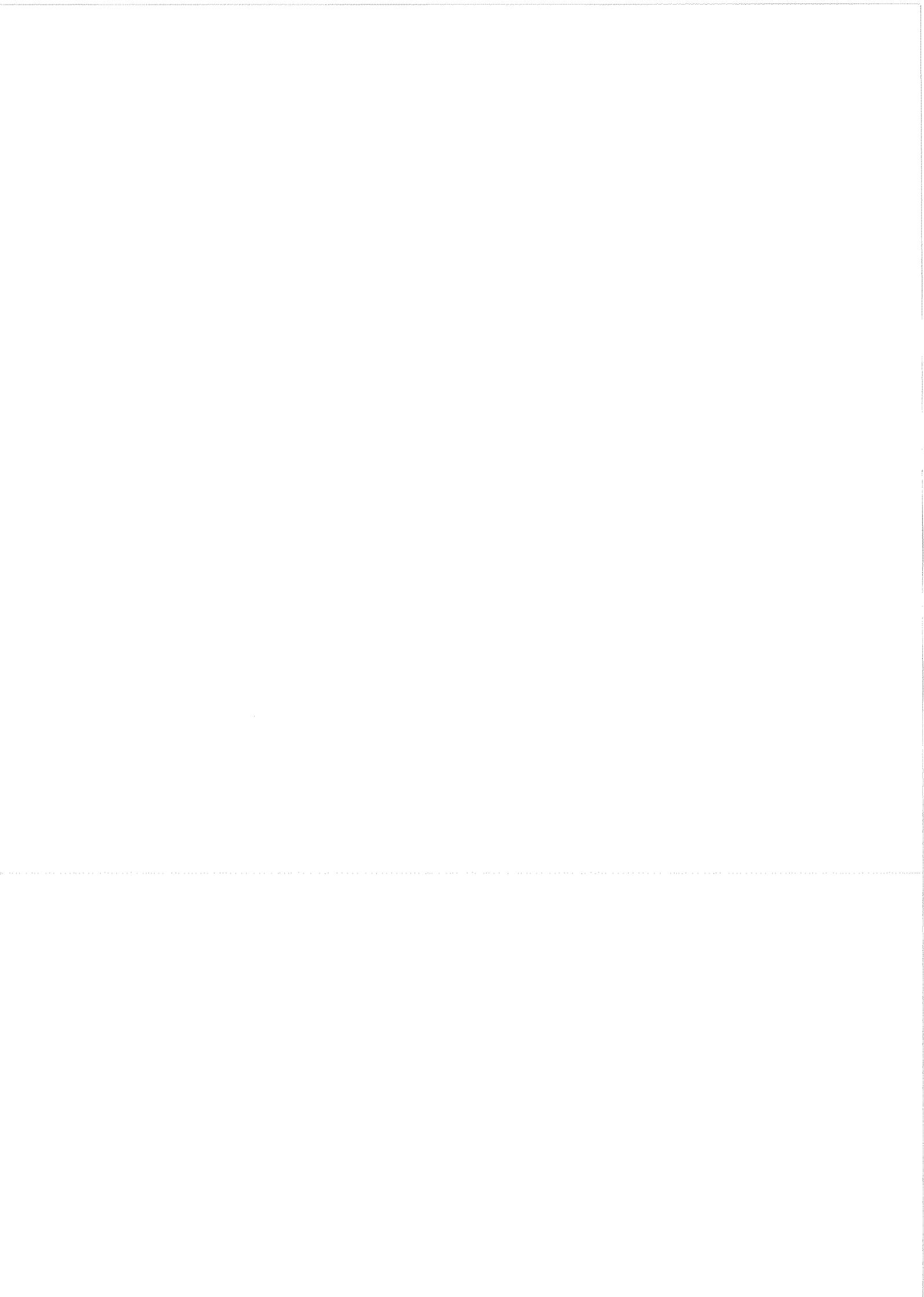
Fait à Paris, le 20 mai 2019

Le vice-président,

A. MENDRAS

ANNEXE 2

**ARRETE
D'OUVERTURE
DE L'ENQUETE PUBLIQUE**





La Maire de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L.123-1 et suivants et R123-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.300-6 et L.153-54 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Paris approuvé le 12 et 13 Juin 2006, ses modifications, mises en compatibilité, révisions simplifiées et mises à jour intervenues depuis cette date ;

Vu le projet de démolition-reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants ayant comme maître d'ouvrage, ADOMA, Caisse des Dépôts – Habitat, représenté par Monsieur Stéphane MICHARD 100 -104 avenue de France 75013 PARIS;

Vu la demande d'examen au cas par cas relative à la mise en compatibilité par déclaration de projet du Plan Local d'Urbanisme de Paris ;

Vu la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale n° 75-003-2019 en date du 31 mars 2019 ;

Vu le dossier d'enquête relatif à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme portant sur l'opération de démolition-reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants en résidence sociale à Paris 14^{ème} arrondissement ;

Vu la décision du Président du Tribunal Administratif de Paris en date du 20 mai 2019 désignant la commission d'enquête chargée de conduire l'enquête publique concernant la mise en compatibilité du PLU relative à l'opération de démolition-reconstruction susvisée ;

Après concertation avec la Présidente de la commission d'enquête ;

ARRÊTE

Article premier : Pendant 34 jours consécutifs, du lundi 09 septembre 2019 à 08h30 au samedi 12 octobre 2019 à 12h, il sera procédé à une enquête publique préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) relative au projet « Paris-Gergovie » Paris 14^{ème}, dont le maître d'ouvrage est ADOMA, Caisse des Dépôts-Habitat, 100 -104 avenue de France 75013 PARIS.

Article 2 : L'enquête publique a pour objet la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour l'opération de démolition-reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants en résidence sociale « Paris-Gergovie ». Le projet est situé dans le 14^{ème} arrondissement de Paris, 12 passage de Gergovie, sur une parcelle de 2 435 m² située au sud-est de l'emprise des voies ferrées de la Gare Montparnasse et bordée sur ses limites séparatives par le square du Père Plumier. L'enquête publique

Accusé de réception en préfecture
075-217500016-20190809-EP-GERG-090819
-AR
Date de télétransmission : 13/08/2019
Date de réception préfecture : 13/08/2019

porte à la fois sur l'intérêt général du projet et la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence.

Le projet « Paris Gergovie » consiste principalement en la démolition du foyer de travailleurs migrants actuel et en la reconstruction d'une résidence sociale composée de 283 logements répartis sur 3 plots de R+6 à R+8, sur une emprise foncière recomposée, desservie par un prolongement de l'impasse de Gergovie. Il inclut la reconstitution de locaux destinés à la direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris (DEVE), actuellement implantés dans le square du Père Plumier, sur une partie de l'emprise future du projet.

Une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU est nécessaire pour permettre la réalisation du projet « Paris-Gergovie », qui fait évoluer la délimitation de la zone urbaine verte (UV) et de la zone urbaine générale (UG) sur les documents graphiques et réglementaires du PLU, notamment en prolongeant l'emprise de voie du passage de Gergovie et en réduisant la largeur de la voie existante, en créant un nouvel « Espace vert protégé » (EVP) d'une surface réglementaire de 1000 m², en créant un « Secteur de Hauteur maximale des constructions » (HMC) assorti d'un plafond à 27 m et en supprimant une partie du filet de hauteur au droit de l'emprise du projet.

Article 3 : A été désignée une commission d'enquête composée de :

En qualité de **Présidente** :

- Madame Charlotte CAILLAU, Consultante ;

En qualité de **membres titulaires** :

- Monsieur Georges SCHEIBER, Directeur des Relations Publiques ;
- Monsieur Régis THEPOT, Administrateur territorial général, retraité ;

Article 4 : Par une décision n° MRAe 75-003-2019 en date du 31 mars 2019, la Mission régionale d'autorité environnementale a dispensé de la réalisation d'une évaluation environnementale la mise en compatibilité par déclaration de projet du PLU de Paris en application de l'article R.104-28 du code de l'urbanisme.

Article 5 : Le dossier d'enquête, qui comporte notamment un rapport de présentation du projet de mise en compatibilité du PLU, sera mis à la disposition du public en Mairie du 14^{ème} arrondissement, lequel pourra en prendre connaissance et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête déposé à cet effet les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 19h30 ainsi qu'exceptionnellement les samedis 21 septembre 2019 et 12 octobre 2019 de 9h à 12h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Durant l'enquête, les observations pourront également être adressées par écrit, à l'attention de Madame Charlotte CAILLAU, Présidente de la commission d'enquête, à l'adresse de la Mairie du 14^{ème} arrondissement, 2 Place Ferdinand Brunot, 75014 PARIS, en vue de les annexer au registre.

Article 6 : Le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse électronique suivante : <http://gergovie.enquetepublique.net>

Pendant la période d'enquête publique, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse électronique susvisée.

Article 7 : Au cours de l'enquête, une borne informatique sera également mise à la disposition du public en Mairie du 14^{ème} arrondissement, aux heures d'ouverture mentionnées à l'article 5, afin de permettre un accès au dossier d'enquête et au registre sous forme numérique.

Article 8 : Afin d'informer le public et de recevoir ses observations orales ou écrites, la commission d'enquête, représentée par au moins un de ses membres, assurera des permanences à la Mairie du 14^{ème} arrondissement, de la manière suivante :

- Mercredi 11 septembre 2019 de 14h à 17h
- Samedi 21 septembre 2019 de 9h à 12h
- Vendredi 27 septembre 2019 de 14h à 17h
- Jeudi 03 octobre 2019 de 16h30 à 19h30
- Samedi 12 octobre 2019 de 9h à 12h

Article 9 : À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le dossier soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - *Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire*, 121 avenue de France – CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13 ou à l'adresse électronique suivante : DU-enquetepublique.PLUGergovie@paris.fr.

Article 10 : La personne responsable du projet est ADOMA Caisse des Dépôts-Habitat, représentée par Monsieur Jean-Stéphane MICHARD, 100-104 avenue de France 75013 PARIS.

Article 11 : La personne responsable du plan est la Ville de Paris, représentée par Monsieur Claude PRALIAUD, Directeur de l'Urbanisme, 121 avenue de France 75013 PARIS.

Article 12 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département.

Cet avis sera également affiché à la Mairie du 14^{ème} arrondissement de Paris et sur les lieux du projet. Cet affichage aura lieu quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée. L'avis sera également mis en ligne sur le site de la Ville de Paris (paris.fr).

Article 13 : À l'expiration du délai fixé à l'article premier, les registres électronique et papiers seront clos, ces derniers étant signés par la Présidente de la commission d'enquête.

La commission d'enquête établira ensuite un rapport et rendra ses conclusions motivées sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique, à la Ville de Paris. La Présidente de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Paris.

Article 14 : Copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront adressées par la Maire de Paris à la Mairie du 14^{ème} arrondissement ; à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris – Service utilité publique et équilibres territoriaux - 5 rue Leblanc – PARIS 15^{ème} ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme – Pôle Accueil et Service à l'Usager (P.A.S.U.) - Bureau 1.56 RC (1^{er} étage) – 6 promenade Claude Lévi-Strauss CS 51388 – 75639 PARIS CEDEX 13 ; et sur le site de la Ville de Paris (paris.fr), pour y être tenues à la disposition du public pendant un an.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme – Sous-Direction des Ressources Bureau du Service Juridique – 121 avenue de France CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13

Accusé de réception en préfecture
075-21750016-20190809-EP-GERG-090819
-AR
Date de télétransmission : 13/08/2019
Date de réception préfecture : 13/08/2019

Article 15 : Après l'enquête publique, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU sera soumise à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver.

Article 16 : Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Officiel de la Ville de Paris ». Copie du présent arrêté sera adressée au Président du Tribunal Administratif de Paris, au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris et à la Présidente de la commission d'enquête.

Fait à Paris, le - 9 AOUT 2019

Pour la Maire de Paris et par délégation,
Le Directeur de l'Urbanisme



Claude PRALIAUD



Direction de l'Urbanisme
Sous-Direction des Ressources
Bureau du Service Juridique

Affaire suivie par : Carole LE MAIRE – 01.42.76.70.93

N/Réf. : Enquête Publique « Paris-Gergovie – Paris 14^{ème} »

Paris, le : **22 OCT. 2019**

Objet : Votre demande de report du délai de remise
du Rapport d'enquête publique

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 18 octobre 2019, vous avez sollicité le report au 05 décembre prochain du délai de remise du rapport de la commission d'enquête publique que vous présidez, concernant le projet de démolition-reconstruction du foyer de travailleurs migrants « Gergovie » en une résidence sociale à Paris 14^{ème}.

Après consultation et accord d'ADOMA, je vous informe que je suis favorable au report demandé pour la remise de votre rapport d'enquête publique, et me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veillez croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Maire de Paris et par délégation
Le Directeur de l'Urbanisme

Claude PRALIAUD

Madame Charlotte CAILLAU
Présidente de la Commission d'enquête relative
à la mise en compatibilité du PLU avec le projet
de démolition-reconstruction d'un foyer de
travailleurs migrants en résidence sociale
45, rue de Prony
75017 Paris

Copie : ADOMA



ANNEXE 3

PUBLICITE

Annonces JUDICIAIRES ET LÉGALES 75

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2019 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2018.

Enquête Publique



1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.enquetes-publiques.fr
Tél : 01.42.96.96.58



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Mise en compatibilité du PLU de Paris pour le projet de démolition-reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants en résidence sociale « Paris-Gergovie » à Paris 14^{ème}

Par arrêté municipal en date du 09 août 2019 Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique à la Mairie du 14^{ème} arrondissement - 2 Place Ferdinand Brunot - 75014 PARIS
du lundi 09 septembre 2019 à 8h30 au samedi 12 octobre 2019 à 12h00

L'enquête publique a pour objet la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour l'opération de démolition-reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants en résidence sociale «Paris-Gergovie».

Le projet est situé dans le 14^{ème} arrondissement de Paris, 12 Passage de Gergovie, sur une parcelle de 2 435 m² située au sud-est de l'emprise des voies ferrées de la Gare Montparnasse et bordée sur ses limites séparatives par le square du Père Plumier. L'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général du projet et la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence.

Le projet «Paris Gergovie» consiste principalement en la démolition du foyer de travailleurs migrants actuel et en la reconstruction d'une résidence sociale composée de 283 logements répartis sur 3 plots de R+5 à R+8, sur une emprise foncière reconstituée, desservie par un prolongement de l'impasse de Gergovie. Il inclut la reconstitution de locaux destinés à la direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris (DEVE), actuellement implantés dans le square du Père Plumier, sur une partie de l'emprise future du projet.

Une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU est nécessaire pour permettre la réalisation du projet «Paris-Gergovie», qui fait évoluer la délimitation de la zone urbaine verte (UV) et de la zone urbaine générale (UG) sur les documents graphiques et réglementaires du PLU, notamment en prolongeant l'emprise de voie du passage de Gergovie et en réduisant la largeur de la voie existante, en créant un nouvel «Espace vert protégé» (EVP) d'une surface réglementaire de 1000 m², en créant un «Secteur de Hauteur maximale des constructions» (HMC) assorti d'un plafond à 27 m et en supprimant une partie du filet de hauteur au droit de l'emprise du projet.

La commission d'enquête est composée de Madame Charlotte CAILLAU, Consultante, en qualité de **Présidente**, et de Messieurs Georges SCHEIBER, Directeur des Relations Publiques et Régis THEPOT, Administrateur territorial général, en qualité de **membres titulaires**.

Le dossier d'enquête comporte notamment un rapport de présentation du projet de mise en compatibilité du PLU qui sera à la disposition du public en **Mairie du 14^{ème} arrondissement**, lequel pourra en prendre connaissance et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête déposé à cet effet, les **lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 19h30 ainsi qu'exceptionnellement les samedis 21 septembre 2019 et 12 octobre 2019 de 9h à 12h** (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, les dimanches et jours fériés).

Durant l'enquête, les observations pourront également être adressées par écrit, à l'attention de Madame Charlotte CAILLAU, Présidente de la Commission d'enquête, à la Mairie du 14^{ème}, 2 Place Ferdinand Brunot, 75014 PARIS, en vue de les annexer au registre.

Le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse électronique suivante :

<http://gergovie.enquetepublique.net>

Pendant la période d'enquête publique, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse électronique susvisée.

Au cours de l'enquête, une borne informatique sera également mise à la disposition du public en Mairie du 14^{ème} arrondissement, aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus, afin de permettre un accès au dossier d'enquête et au registre sous forme numérique.

La commission d'enquête, représentée par un de ses membres, assurera des permanences à la Mairie du 14^{ème} arrondissement pour informer le public et recevoir ses observations, de la manière suivante :

- Mercredi 11 septembre 2019 de 14h00 à 17h00
- Samedi 21 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 27 septembre 2019 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 3 octobre 2019 de 16h30 à 19h30
- Samedi 12 octobre 2019 de 9h00 à 12h00

À compléter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le dossier soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire, 121 avenue de France - CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13 ou à l'adresse électronique suivante : [DU-enquetepublique.PLU@gergovie@paris.fr](mailto:DU-enquetepublique.PLU@gergovie.paris.fr)

Copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront adressées par la Maire de Paris à la Mairie du 14^{ème} arrondissement : à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service utilité publique et équilibres territoriaux - 5 rue Leblanc - PARIS 15^{ème} ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Pôle Accueil et Service à l'Usager (P.A.S.U.) - Bureau 1.56 RC (1^{er} étage) - 6 promenade Claude Lévi-Strauss CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13 ; et sur le site de la Ville de Paris (paris.fr), pour y être tenues à la disposition du public pendant un an.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13.

La personne responsable du projet est ADOMA Caisse des Dépôts-Habitat, représentée par Monsieur Jean-Stéphane MICHARD, 100-104 avenue de France 75013 PARIS.

La personne responsable du plan est la Ville de Paris, représentée par Monsieur Claude PRALIAUD, Directeur de l'Urbanisme, 121 avenue de France 75013 PARIS.

Après l'enquête publique, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU sera soumise à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver.

EP19-390 enquete-publique@publilegal.fr

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

Avis d'attribution



VILLE DE PARIS

Appel à projets Parisculteurs - Saison 3 - Résultats de l'attribution des sites gérés ou appartenant à la Ville de Paris pour l'installation et l'exploitation de projets d'agriculture urbaine.

En application de l'article S.6.4 du règlement de l'appel à projets Parisculteurs saison 3 et en considération de l'avis simple rendu par le jury en vertu du point 5.6.3 dudit règlement de l'appel à projets, les lauréats désignés pour les sites gérés ou appartenant à la Ville de Paris sont :

- PERINS PRODUCTION, MERCI RAYMOND et ASSOCIATION QUARTIER SAINT-BERNARD pour le site Ecoles Faidherbe Saint Bernard (11e) ;
 - WHOLE pour le site Crèche Max Jacob (13e) ;
 - LES FOURMIS QUI JARDINENT pour le site Ecole Dunels (13e) ;
 - URBANESCE pour le site Petite Ceinture Troncon Flungis (13e) ;
 - PEAS & LOVE pour le site Tennis Paul Baruel (15e) ;
 - ASSOCIATION DES HAUTS DE MALHERBES pour le site Voie BP 17 (17e) ;
 - VERGERS URBAINS pour le site Ecole de la Propreté (18e).
- La procédure d'attribution concernant les sites appartenant à la Ville de Paris, mentionnés dans l'avis d'appel à projets Parisculteurs saison 3, est déclarée infructueuse pour :
- le site Centre sportif Jacqueline Auriol (8e)
 - le site Stade de la Tour à Parachutes (13e)
 - le site Bretelle Porte de Vanves (14e).

Constitution de société

Par acte SSP en date du 02/08/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

KZ FASHION RELOOKING

Forme : SARL

Capital : 5000

Siège Social : 11 rue docteur charles richet, 75013 paris

Durée : 99 ans

Objet social : La société a pour objet d'overcer, en france et ou à l'étranger, les activités suivantes : Conseils de relooking, achat vente; import-export de tous produits non réglementés, et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement à objets social et tous objets similaires ou connexes.

Gérant : Monsieur sun haa gérant de la société demeurant au 11 rue docteur charles richet 75013 paris

Inmatriculation au RCS de PARIS

Divers société

CABINET DU DOCTEUR AL OLWANI BASILE

SELARL au capital de 2000,00 Euros
55BIS RUE ROCHECHOUART,
75009 PARIS
815030036 R.C.S. Paris

Par décision de l'AGE en date du 07/08/2019 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 2 AVENUE TRUDAINE, 75009 PARIS à compter du 01/09/2019.
Mention en sera faite au RCS de Paris

PUBLIEZ VOS ANNONCES LEGALES
DANS LE PARISIEN DU LUNDI AU SAMEDI

DIMEHLOC

SAS au capital de 500 Euros.
Siège social : 180 Rue de Charenton
75012 PARIS
RCS N : 834997645 de PARIS

L'AGE du 31 Juillet 2019 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 Juillet 2019, a été nommé liquidateur M. MEHDI AIT MARZOUK, demeurant 25 Rue Marcel SEHAT 93600 AULNAY SOUS BOIS. Le siège de liquidation a été fixé au 180 Rue de Charenton 75012 PARIS.
Mention sera faite au RCS de PARIS.

M.B.H

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 43, Rue Popincourt
75011 PARIS
RCS N : 838223618 de PARIS

L'AGE du 1 Août 2019 a décidé de modifier l'objet social à La vente de produits cosmétiques, le commerce général.
Le reste sans changement.
Mention sera faite au RCS de PARIS.

Contact commercial
TEL 01 87 39 84 00

Rendez-vous sur :
www.annoncesleparisien.fr
7/7 24H/24H

Rapidité et
souplesse
d'un quotidien
leader en IDF
et Oise



Le Parisien

Pour acheter votre annonce
en ligne sur le Parisien

Rendez-vous sur
www.annoncesleparisien.fr

Un parcours simple, pratique et rapide
de la rédaction de votre annonce
au justificatif de parution

Plus de renseignement : 01 87 39 84 00

TEAM
MED/A

RENDEZ-VOUS SUR :
www.annoncesleparisien.fr
CONTACT : tel : 01 87 39 84 00

Répertoire

repertoire-libe@teamedia.fr 01 87 39 84 80

MUSIQUE

DISQUAIRE SÉRIEUX
ACHÈTE DISQUES
VINYLES
33 tours et 45 tours
tous styles musicaux :
pop rock, jazz, classique,
musiques du monde...
au meilleur tarif +
CD grande quantité
uniquement + matériel
hi fi haut de gamme.
Réponse assurée et
déplacement possible.
TEL : 06 08 78 13 60

VOUS VENDEZ VOS
DISQUES VINYLES ?
Lots, Collections, CDs et
DVDs, Enceintes et
Platines, Systèmes HI-FI,
Matériel DJ, Sonos,
Instruments ?
PARIS LOVES VINYL
vous propose une équipe
sérieuse et ses meilleurs
disquaires pour vous les
racheter au meilleur prix.
Déplacements dans toute
la France. Expertise de
collection possible.
RÉPONSE ASSURÉE
DANS LA JOURNÉE.
06 09 98 80 71

ANTIQUITÉS/
BROCANTES

Achète
tableaux
anciens

XIX^e et Moderne
avant 1960

Tous sujets, école de Barbizon,
orientaliste, vue de Venise,
marine, chasse, peintures de
genre, peintres français &
étrangers (russe, grec,
américains...), ancien atelier
de peintre décédé, bronzes...

Estimation gratuite
EXPERT MEMBRE DE LA CECO
V.MARILLIER@WANADOO.FR
06 07 03 23 16

Entre-nous

entrenous-libe@teamedia.fr
01 87 39 84 80

MESSAGES
PERSONNELS

Oli, nous chéirons
toujours ces
moments passés avec toi
à Paris, tous agréables,
drôles et gourmands.
Douce pensées pour toi,
ta famille et tes amis.
Marie nous t'aimons fort.
Chloe & Clément.

TRANSPORTS
AMOUREUX

Véronique, Ton absence,
aussi dure soit elle, ne fait
que renforcer l'immense
amour que je te porte.
François.

SM Somerville Hotel You
and me. Pleasure

La reproduction de nos petites annonces est
interdite

Annonces légales

legales-libe@teamedia.fr 01 87 39 84 00

Libération est officiellement habilitée pour l'année 2019 pour la publication des annonces légales et judiciaires par arrêté de chaque préfet concerté dans les départements - 75 (550 €) - 92 (350 €) - 93 (550 €) - 94 (550 €) sous la HT à la ligne définies par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication de décembre 2018

75 PARIS

ENQUÊTE PUBLIQUE



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Mise en compatibilité du PLU de Paris pour le projet de démolition-reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants en résidence sociale « Paris-Gergovie » à Paris 14^{ème}

Par arrêté municipal en date du 09 août 2019 Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique à la Mairie du 14^{ème} arrondissement - 2 Place Ferdinand Brunot - 75014 PARIS du lundi 09 septembre 2019 à 9h30 au samedi 12 octobre 2019 à 12h00

L'enquête publique a pour objet la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour l'opération de démolition-reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants en résidence sociale «Paris-Gergovie»

Le projet est situé dans le 14^{ème} arrondissement de Paris 12 Passage de Gergovie, sur une parcelle de 2 435 m² située au sud-est de l'emprise des voies ferrées de la Gare Montparnasse et bordée sur ses limites séparatives par le square du Père Plumier. L'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général du projet et la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence.

Le projet «Paris Gergovie» consiste principalement en la démolition du foyer de travailleurs migrants actuel et en la reconstruction d'une résidence sociale composée de 283 logements répartis sur 3 plots de R+6 à R+6 sur une emprise foncière reconstruite, desservie par un prolongement de l'emprise de Gergovie II inclut la reconstruction de locaux destinés à la direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris (DEV), actuellement implantés dans le square du Père Plumier, sur une partie de l'emprise future du projet.

Une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU est nécessaire pour permettre la réalisation du projet «Paris-Gergovie», qui fait évoluer la délimitation de la zone urbaine verte (ZUV) et de la zone urbaine générale (ZUG) sur les documents graphiques et réglementaires du PLU, notamment en prolongeant l'emprise de voie du passage de Gergovie et en réduisant la largeur de la voie existante, en créant un nouvel «Espace vert protégé» (EVP) d'une surface réglementaire de 1000 m², en créant un «Secteur de Hauteur maximale des constructions» (HMC) assés d'un plafond à 27 m et en supprimant une partie du fillet de hauteur au droit de l'emprise du projet.

La commission d'enquête est composée de Madame Charlotte CAILLAU, Consultante, en qualité de **Présidente** et de Messieurs Georges SCHEFFER, Directeur des Relations Publiques et Régis THEPOT, Administrateur territorial général, en qualité de **membres titulaires**.

Le dossier d'enquête comporte notamment un rapport de présentation du projet de mise en compatibilité du PLU qui sera à la disposition du public en **Mairie du 14^{ème} arrondissement** lequel pourra en prendre connaissance et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête déposé à cet effet, les **lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h30 à 17h, les jeudis de 9h30 à 19h30 ainsi qu'exceptionnellement les samedis 21 septembre 2019 et 12 octobre 2019 de 9h à 12h** (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, les dimanches et jours fériés).

Durant l'enquête, les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Madame Charlotte CAILLAU, Présidente de la commission d'enquête, à la Mairie du 14^{ème} 2 Place Ferdinand Brunot, 75014 PARIS, en vue de les annexer au registre.

Le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le **site internet** de l'enquête publique à l'adresse électronique suivante

<http://gergovie.enquete-publique.net>

Pendant la période d'enquête publique, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le **registre dématérialisé** ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse électronique suivante

Au cours de l'enquête, une borne informatique sera également mise à la disposition du public en Mairie du 14^{ème} arrondissement, aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus, afin de permettre un accès au dossier d'enquête et au registre sous forme numérique.

La commission d'enquête représentée par un de ses membres, assistera des permanences à la Mairie du 14^{ème} arrondissement pour informer le public et recevoir ses observations, de la manière suivante

- Mercredi 11 septembre 2019 de 14h00 à 17h00
- Samedi 21 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 27 septembre 2019 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 3 octobre 2019 de 16h30 à 19h30
- Samedi 12 octobre 2019 de 9h00 à 12h00

A compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le dossier soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire, 121 avenue de France - CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13 ou à l'adresse électronique suivante : DE@munisepublique.PLU.Gergovie@75.paris.fr

Copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront adressées par la Mairie de Paris à la Mairie du 14^{ème} arrondissement, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement de l'Île-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service utilité publique et capitulés territoriaux - 5 rue Lablanc - PARIS 15^{ème} - à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Pôle Accueil et Service à l'Usager (P A S U) - Bureau 1.36 RC (1^{er} étage) - 6 promenade Claude Lévi-Strauss CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris (paris.fr), pour y être tenues à la disposition du public pendant un an.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13.

La personne responsable du projet est ADOMA Carisse des Dépôts-Habitat, représentée par Monsieur Jean-Stephane MICHARD, 100-104 avenue de France 75013 PARIS.

La personne responsable du plan est la Ville de Paris, représentée par Monsieur Claude PRALAUD, Directeur de l'Urbanisme, 121 avenue de France 75013 PARIS.

Après l'enquête publique, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU sera soumise à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver.

EP 19-590 enquete-publique@publlegal.fr

Vous voulez passer une
annonce dans



Vous avez accès à
internet ?

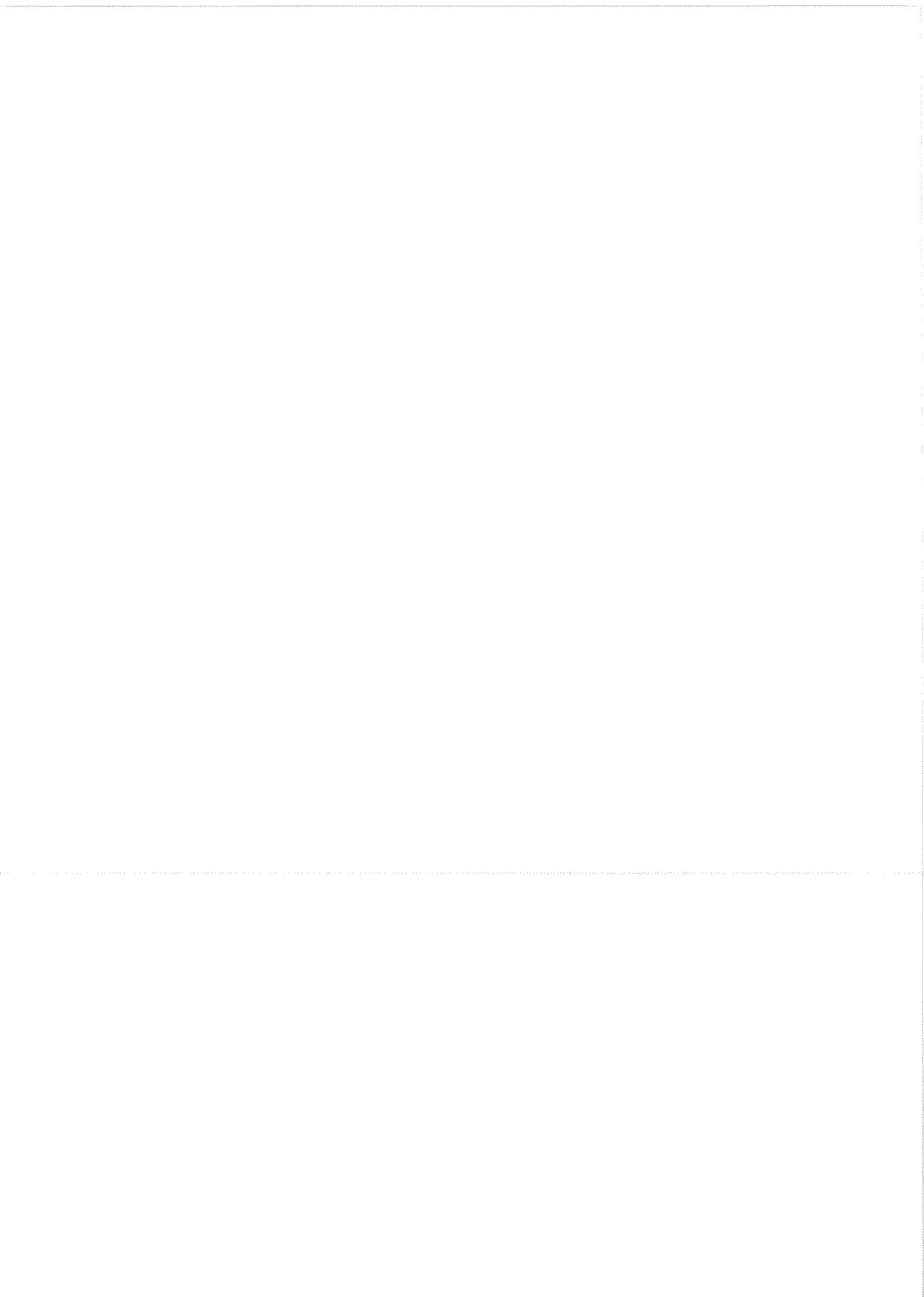
Découvrez notre site de prise d'annonce en ligne

<http://petites-annonces.liberation.fr>

est habilitée pour toutes
VOS ANNONCES LÉGALES
sur les départements

75 92 93 94

de 9h à 18h au 01 87 39 84 00
ou par mail legales-libe@teamedia.fr



carnet

décès

Nancy (54), Alex (26), Nicole de Blic (*), Brigitte Pécourt, Donald et Monique Monroe, Claude et Charles-Henri Arnould, Marie-Edith et Bernard de Kerautem, et tous ses neveux et nièces ont la grande tristesse de vous faire part de la mort de **Marie-Christine MONROE**, leur sœur, belle-sœur et tante, le 15 août 2019. Une cérémonie aura lieu à l'église d'Alex (Drôme) le vendredi 23 août à 15 heures. Ni fleurs ni couronnes.

Transmission du carnet

Par courrier : 18, rue Barbès, 92128 Montrouge Cedex.
Par téléphone renseignement : de 9 heures à 17 heures au 01 74 31 66 06 (du lundi au vendredi)
Par fax : 01 74 31 60 03
E-mail : carnetlacroix@bayardmedia.fr (Préciser nom, adresse et n° de téléphone)
Les textes doivent parvenir avant 11 h pour une parution le lendemain (pas de rubrique le samedi/dimanche).
La ligne : 20 € TTC. La ligne en gras est facturée sur la base de deux lignes. Remise de 10 % à nos abonnés. Remise de 50% pour les fiançailles, mariages et baptêmes.

bloc-notes

Versailles

Solidarité

L'atelier vélo Saint-Symphorien rénovent des vélos abandonnés afin de les remettre en circulation. En échange, « l'acheteur » fait un don en faveur de la société Saint-Vincent-de-Paul.

Tous les lundis, vendredis et samedis matin de 9 h 30 à 11 h 30 (derrière le stand de tir de la route de Saint-Cyr à Versailles).

de l'Annonciade de Grentheville, avec Michel Fromaget. Des ateliers de méditation chrétienne seront proposés autour des trois maîtres du silence intérieur : le Pèlerin russe, Maurice Zundel (1897-1975) et John Main (1926-1982).
Inscriptions : nadine.fromaget@hotmail.com, Tél. : 06.17.17.50.95 et www.annonciade.info

Dijon

Animation Fête de la gastronomie : du 21 au 23 septembre, dans le cadre de la manifestation nationale, Fête de la Gastronomie-Gôût de France.

Au programme des animations, banquets, pique-niques, ateliers pour permettre au public de découvrir les professionnels de la restauration. À noter, un grand marché bio sur la nouvelle place centrale de Quetigny, samedi 21 septembre de 9 heures à 17 heures et à cette occasion marche du Mouvement de la paix (départ 16 h 30).
Reqs. : www.destinationdijon.com et www.quetigny.fr

Nathalie Jira (agenda.lacroix@bayard-presse.com)

Paris

Solidarité

Samedi 14 septembre : 2^e édition de la TowerRun Montparnasse au profit de la campagne « Guérir le cancer de l'enfant au XXI^e siècle » portée par le centre hospitalier Gustave-Roussy. Le défi : gravir les 1 000 marches de la tour Montparnasse.
Inscriptions : www.thetoverrun.org

Calvados

Session

Introduction à l'anthropologie et à la pratique de la prière silencieuse : les 27 (au soir), 28 et 29 septembre au monastère

Partagez la joie de la naissance ou du baptême de vos enfants et petits-enfants

Le Carnet de LA CROIX
01.74.31.66.06

annonces légales



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Mise en compatibilité du PLU de Paris pour le projet de démolition-reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants en résidence sociale « Paris-Gergovie » à Paris 14^{ème}

Par arrêté municipal en date du 09 août 2019 Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique à la Mairie du 14^{ème} arrondissement - 2 Place Ferdinand Brunot - 75014 PARIS

du lundi 09 septembre 2019 à 8h30 au samedi 12 octobre 2019 à 12h00

L'enquête publique a pour objet la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour l'opération de démolition-reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants en résidence sociale «Paris-Gergovie». Le projet est situé dans le 14^{ème} arrondissement de Paris, 12 Passage de Gergovie, sur une parcelle de 2 435 m² située au sud-est de l'emprise des voies ferrées de la Gare Montparnasse et bordée sur ses limites séparatives par le square du Père Plumier. L'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général du projet et la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence.

Le projet «Paris Gergovie» consiste principalement en la démolition du foyer de travailleurs migrants actuel et en la reconstruction d'une résidence sociale composée de 293 logements répartis sur 3 plots de R+6 à R+8, sur une emprise foncière recouverte, desservie par un prolongement de l'impasse de Gergovie. Il inclut la reconstitution de locaux destinés à la direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris (DEVE), actuellement implantés dans le square du Père Plumier, sur une partie de l'emprise future du projet.

Une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU est nécessaire pour permettre la réalisation du projet «Paris-Gergovie», qui fait évoluer la délimitation de la zone urbaine verte (UV) et de la zone urbaine générale (UG) sur les documents graphiques et réglementaires du PLU, notamment en prolongeant l'emprise de voie de passage de Gergovie et en réduisant la largeur de la voie existante, en créant un nouvel «Espace vert protégé» (EVP) d'une surface règlementaire de 1000 m², en créant un «Secteur de Hauteur maximale des constructions» (HMC) assorti d'un plafond à 27 m et en supprimant une partie du fillet de hauteur au droit de l'emprise du projet.

La commission d'enquête est composée de Madame Charlotte CAILLAU, Consultante, en qualité de Présidente, et de Messieurs Georges SCHEIBER, Directeur des Relations Publiques et Régis THEPOT, Administrateur territorial général, en qualité de membres titulaires.

Le dossier d'enquête comporte notamment un rapport de présentation du projet de mise en compatibilité du PLU qui sera à la disposition du public en Mairie du 14^{ème} arrondissement, lequel pourra en prendre connaissance et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête déposé à cet effet, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 19h30 ainsi qu'exceptionnellement les samedis 21 septembre 2019 et 12 octobre 2019 de 9h à 12h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, les dimanches et jours fériés).

Durant l'enquête, les observations pourront également être adressées par écrit, à l'attention de Madame Charlotte CAILLAU, Présidente de la commission d'enquête, à la Mairie du 14^{ème}, 2 Place Ferdinand Brunot, 75014 PARIS, en vue de les annexer au registre.

Le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse

électronique suivante : <http://gergovie.enquetepublique.net>

Pendant la période d'enquête publique, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse électronique susvisée.

Au cours de l'enquête, une borne informatique sera également mise à la disposition du public en Mairie du 14^{ème} arrondissement, aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus, afin de permettre un accès au dossier d'enquête et au registre sous forme numérique.

La commission d'enquête, représentée par un de ses membres, assurera des permanences à la Mairie du 14^{ème} arrondissement pour informer le public et recevoir ses observations, de la manière suivante :

- Mercredi 11 septembre 2019 de 14h00 à 17h00
- Samedi 21 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 27 septembre 2019 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 3 octobre 2019 de 16h30 à 19h30
- Samedi 12 octobre 2019 de 9h00 à 12h00

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le dossier soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire, 121 avenue de France - CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13 ou à l'adresse électronique suivante : DL-enquetepublique.PLU.Gergovie@paris.fr

Copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront adressées par la Maire de Paris à la Mairie du 14^{ème} arrondissement ; à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service utilité publique et équilibres territoriaux - 5 rue Leblanc - PARIS 15^{ème} ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Pôle Accueil et Service à l'Usager (P.A.S.U.) - Bureau 1.56 RC (1^{er} étage) - 6 promenade Claude Lévi-Strauss CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13 ; et sur le site de la Ville de Paris (paris.fr), pour y être tenues à la disposition du public pendant un an.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13.

La personne responsable du projet est ADOMA Caisse des Dépôts-Habitat, représentée par Monsieur Jean-Stéphane MICHARD, 100-104 avenue de France 75013 PARIS.

La personne responsable du plan est la Ville de Paris, représentée par Monsieur Claude PRALIAUD, Directeur de l'Urbanisme, 121 avenue de France 75013 PARIS.

Après l'enquête publique, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU sera soumise à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver.

EP19-380

enquete-publique@publiegal.fr

92-HAUTS-DE-SEINE

sur-Seine à compter du 14/08/2019

Modification au RCS de NANTERRE

CONSTITUTION

Par Acte SSP du 16/08/2019 il a été constitué la SASU dénommée **LUCIANI MATERIAUX ET SERVICES**
Sigle : LMS
Capital : 1000 €
Siège social : 65 RUE DE LA CROIX 92000 NANTERRE
Objet : Le destockage de fournitures, l'achat, la vente, l'import/export, la location de tous matériaux, mobilier, outillage destiné au bâtiment grand public ou professionnels.
Président : M. André LUCIANI, 114 RUE DES HOUTRAITS 92500 RUEIL-MALMAISON
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NANTERRE

TRANSFERT DE SIÈGE

CHOUETTE GROUP

SAS au capital de 1000 euros
Siège social : 7 rue Thiers - 92100 Boulogne-Billancourt
N° RCS 829 947 407 NANTERRE
Par délibération de l'AGE du 14/08/2019, il a été décidé : le transfert du siège social au 163 quai du Docteur Dervaux, 92600 Asnières-

94-VAL-DE-MARNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

CABINET CARGREFF
Société d'avocats
19 A, rue de Châtillon CS 26535
35065 RENNES CEDEX

COMMISSAIRE AUX COMPTES

CLEMENT CRETEIL RNg
SAS au capital de 38 500 €
129 avenue du Maréchal Foch - 94000 CRETEIL
413 108 663 RCS CRETEIL

Par une décision en date du 28/06/2019, l'assemblée unique a décidé de ne pas renouveler le mandat de la société GESTION ET CONTRÔLE, commissaire aux comptes titulaire, et de Mme Jocelyne MATHIEU, commissaire aux comptes suppléant. RCS CRETEIL. Pour avis Le Président

CHANGEMENT PATRONYMIQUE

M. Cyrille, Paul SAMMEY-THOUMDI, né

le 14/02/1986 à Denais (CAMEROUN), demeurant au 195 rue de Fontenay à VINCENNES, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à mon nom patronyme celui de "SAMMEY"

Pour vos annonces judiciaires et légales

Contact : Média Marketingau 01 41 38 86 15.
E-mail : lacroix@mediamarketing.fr
Par arrêté des préfets des départements intéressés, La Croix a été désigné comme pubiciteux officiel pour recevoir, en 2018, dans les départements de Paris (5,50 €), Hauts-de-Seine (5,50 €) et Val-de-Marne (5,50 €) toutes les annonces judiciaires et légales, en matière de procédure civile et de commerce, ainsi que les actes de société.
Tarifs I.L.T. à la ligne définis par l'arrêté ministériel du 21 décembre 2017.

ANNONCES 75 | JUDICIAIRES & LÉGALES

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2019 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,25 €) HT à la ligne définis par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication de décembre 2018.

Enquête Publique

Marchés formalisés



1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.enquetes-publiques.fr
Tél : 01.42.96.96.58



RAPPEL - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Mise en compatibilité du PLU de Paris pour le projet de démolition-reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants en résidence sociale « Paris-Gergovie » à Paris 14^{ème}

Par arrêté municipal en date du 09 août 2019 Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique à la Mairie du 14^{ème} arrondissement - 2 Place Ferdinand Brunot - 75014 PARIS
du lundi 09 septembre 2019 à 8h30 au samedi 12 octobre 2019 à 12h00

L'enquête publique a pour objet la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour l'opération de démolition-reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants en résidence sociale «Paris-Gergovie».

Le projet est situé dans le 14^{ème} arrondissement de Paris, 12 Passage de Gergovie, sur une parcelle de 2 435 m² située au sud-est de l'emprise des voies ferrées de la Gare Montparnasse et bordée sur ses limites séparatives par le square du Père Plumier. L'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général du projet et la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence.

Le projet «Paris Gergovie» consiste principalement en la démolition du foyer de travailleurs migrants actuel et en la reconstruction d'une résidence sociale composée de 283 logements répartis sur 3 plots de R+6 à R+8, sur une emprise foncière recomposée, desservie par un prolongement de l'emprise de Gergovie. Il inclut la reconstitution de locaux destinés à la direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris (DEVE), actuellement implantés dans le square du Père Plumier, sur une partie de l'emprise future du projet.

Une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU est nécessaire pour permettre la réalisation du projet «Paris-Gergovie», qui fait évoluer la délimitation de la zone urbaine verte (UV) et de la zone urbaine générale (UG) sur les documents graphiques et réglementaires du PLU, notamment en prolongement l'emprise de voie du passage de Gergovie et en réduisant la largeur de la voie existante, en créant un nouvel «Espace vert protégé» (EVP) d'une surface réglementaire de 1000 m², en créant un «Secteur de Hauteur maximale des constructions» (HMC) assorti d'un plafond à 27 m et en supprimant une partie du fillet de hauteur au droit de l'emprise du projet.

La commission d'enquête est composée de Madame Charlotte CAILLAU, Consultante, en qualité de Présidente, et de Messieurs Georges SCHEIBER, Directeur des Relations Publiques et Régis THEPOT, Administrateur territorial général, en qualité de membres titulaires.

Le dossier d'enquête comporte notamment un rapport de présentation du projet de mise en compatibilité du PLU qui sera à la disposition du public en Mairie du 14^{ème} arrondissement, lequel pourra en prendre connaissance et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête déposé à cet effet, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 19h30 ainsi qu'exceptionnellement les samedis 21 septembre 2019 et 12 octobre 2019 de 9h à 12h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, les dimanches et jours fériés).

Durant l'enquête, les observations pourront également être adressées par écrit, à l'attention de Madame Charlotte CAILLAU, Présidente de la commission d'enquête, à la Mairie du 14^{ème}, 2 Place Ferdinand Brunot, 75014 PARIS, en vue de les annexer au registre.

Le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse électronique suivante :



1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.enquetes-publiques.fr
Tél : 01.42.96.96.58



- RAPPEL AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE -
Projet de déclassement du domaine public routier rue de Chalon à Paris 12^e

Par arrêté municipal en date du 24 juin 2019, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique à la Mairie du 12^e arrondissement 130 avenue Daumesnil - 75012 PARIS du lundi 9 septembre au lundi 23 septembre 2019 inclus sur le projet de déclassement du domaine public routier de volumes situés rue de Chalon à Paris 12^e

M. Claude BURLAUD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête, déposé à la Mairie du 12^e arrondissement, sera mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et y consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête :

les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8h30 à 17h00
les jeudis de 8h30 à 19h30
(bureaux fermés les samedis, dimanches et jours fériés)

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur assurera les permanences à la Mairie du 12^e arrondissement les jours et heures suivants :

le lundi 9 septembre 2019 de 9h00 à 11h00
le jeudi 19 septembre 2019 de 17h00 à 19h00
le lundi 23 septembre 2019 de 15h00 à 17h00

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant toute la durée de l'enquête au commissaire enquêteur, à la mairie du 12^e arrondissement, et, par voie électronique, sur le registre dématérialisé mis à disposition sur le site dédié : <http://ruedechalon.enquetepublique.net>

Elles seront annexées au registre d'enquête.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE

M. Jean-Marc FOUCHER - Président
PLACE CHARLES DE GAULLE
91580 ETRECHY

L'avis implique un marché public
Objet : COLLECTE DES ORDURES MENAGERS, DES OBJETS ENCOMBRANTS, COLLECTE SÉLECTIVE, DÉCHETS VÉGÉTAUX ET MISE À DISPOSITION DE BENNES

Procédure : Procédure ouverte

Forme du marché : Division en lots - voir Lot n° LOT 1 - COLLECTE SUR LES COMMUNES D'ETRECHY ET CHAUFFOUR LES ETRECHY

Lot n° LOT 2 - COLLECTE SUR LES COMMUNES D'AUVERS-ST-GEORGES, BOISSY-LE-CUTTE, BOURAY-SUR-JUINE, CHAMARANDE, JANVILLE-SUR-JUINE, TORFOU ET VILLENEUVE-SUR-AUVERS COLLECTE ET GESTION D'UN PARC DE BAGCS

Critères d'attribution :
Lot n° LOT 2 : COLLECTE SUR LES COMMUNES D'ETRECHY ET CHAUFFOUR LES ETRECHY

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Lot n° LOT 2 : COLLECTE SUR LES COMMUNES D'AUVERS-ST-GEORGES, BOISSY-LE-CUTTE, BOURAY-SUR-JUINE, CHAMARANDE, JANVILLE-SUR-JUINE, TORFOU ET VILLENEUVE-SUR-AUVERS COLLECTE ET GESTION D'UN PARC DE BAGCS

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 08/10/19 à 17h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 03/09/2019

Les dépôts de plus doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.agssoft.marchés-publics.info>

Constitution de société

Par acte SSP en date du 26/08/2019, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes

Dénomination sociale : **SARL STELLA**

Forme : SARL
Capital : 1000 €
Siège Social : 70 rue Bobillot, 75013 PARIS

Objet social : Restauration sous toutes ses formes, vente à emporter, salon de thé
Gérant : Mr Panthelemon KARAKIOZOGLOU, 70 rue Bobillot, 75013 PARIS
Immatriculation au RCS de PARIS

CITYKIDSFRANCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 26/08/2019 il a été constituée une société

Dénomination sociale : **CITYKIDSFRANCE**

Siège social : 27 rue Lemerrier, 75017 Paris

Forme : SASU
Sicil : Cxfr
Nom commercial : CityKids.fr
Capital : 1000 Euros
Objet social : Secteur d'activité des portails internet
Président : Mme Aurélie Garancher demeurant : 27 rue Lemerrier, 75017 Paris
du pour une durée indéterminée
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Paris

NIZ CONSULTING

Par acte SSP en date du 08/08/2019, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes

Dénomination sociale : **NIZ CONSULTING**

Forme : EURL
Capital : 1000 €
Siège Social : 6 bis, rue de la Briqueterie, 75014 PARIS
Durée : 99 ans
Objet social : Conseil en réseaux informatiques
Gérant : Mr Denis PERRIN, 6 bis, rue de la Briqueterie, 75014 PARIS
Immatriculation au RCS de PARIS.

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

Appel à projets Candidatures

cdc habitat

Identification de l'organisme qui passe le marché :

CDC HABITAT SOCIAL

MME Josefina LOAYZA
33 Avenue Pierre Mondes France,
75013 PARIS

Objet du marché : **MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE 13 LOGEMENTS DE LA RESIDENCE AVENUE DE LA GARE - MERIEU, (95)**

Nombre et consistence des lots :

- 1- Terrassement - Gros-Oeuvre
- 2- A-Ravalement - B-Echafaudages
- 3- A-Chaînette / B-Couverture bardage
- 4- Eclaircissement
- 5- A-Serrurerie - Portes de halls / B-Porte d'accès et de Parking
- 6- Menuiseries extérieures - Occupations
- 7- Menuiseries Intérieures
- 8- Cloisons doublages / Faux plafonds
- 9- Electricité
- 10- Plomberie / Chauffage / VMC
- 11- A-Carrelage - Faïence - sols souples - Chapes / B-Penture
- 12- VPD - espaces verts

Procédure de passation : Procédure adaptée

Modalités d'attribution : cf RC

Critères de sélection : cf RC

Date limite de réception des offres : 08/10/19 à 18h00

Renseignements divers : cf RC

Adresse internet du profil acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/>

CSL 2015 - 5 - PB-2/1d

Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : 05/09/2019



TOUTS LES JOURS, TOUTS LES MARCHÉS PUBLICS

Le portail d'avis de marchés publics le plus complet
Plus de 20 000 appels d'offres publics

Publiez vos annonces légales dans Le Parisien

Rendez-vous sur www.annoncesleparisien.fr
7/7 - 24H/24H

Annonces légales

legales-libe@teamedia.fr 01 87 39 84 00

Libération est officiellement habilité pour l'année 2019 pour la publication des annonces légales et judiciaires par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 75 (5,50 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2018

75 PARIS

ENQUÊTE PUBLIQUE



RAPPEL - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Mise en compatibilité du PLU de Paris pour le projet de démolition-reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants en résidence sociale « Paris-Gergovie » à Paris 14^{ème}

Par arrêté municipal en date du 09 août 2019 Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique à la Mairie du 14^{ème} arrondissement - 2 Place Ferdinand Brunot - 75014 PARIS

du lundi 09 septembre 2019 à 8h30 au samedi 12 octobre 2019 à 12h00

L'enquête publique a pour objet la déclaration de projet comportant mise en compatibilité du PLU pour l'opération de démolition-reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants en résidence sociale «Paris-Gergovie».

Le projet est situé dans le 14^{ème} arrondissement de Paris, 12 Passage de Gergovie, sur une parcelle de 2 435 m² située au sud-est de l'emprise des voies ferrées de la Gare Montparnasse et bordée sur ses limites séparatives par le square du Père Plumier. L'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général du projet et la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence.

Le projet «Paris Gergovie» consiste principalement en la démolition du foyer de travailleurs migrants actuel et en la reconstruction d'une résidence sociale composée de 283 logements répartis sur 3 plots de R+6 à R+8, sur une emprise foncière recomposée, desservie par un prolongement de l'impasse de Gergovie. Il inclut la reconstruction de locaux destinés à la direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris (DEVE), actuellement implantés dans le square du Père Plumier, sur une partie de l'emprise future du projet.

Une déclaration de projet comportant mise en compatibilité du PLU est nécessaire pour permettre la réalisation du projet «Paris-Gergovie», qui fait évoluer la délimitation de la zone urbaine verte (UV) et de la zone urbaine générale (UG) sur les documents graphiques et réglementaires du PLU, notamment en prolongeant l'emprise de voie du passage de Gergovie et en réduisant la largeur de la voie existante, en créant un nouvel «Espace vert protégé» (EVP) d'une surface réglementaire de 1000 m², en créant un «Secteur de Hauteur maximale des constructions» (HMC) assorti d'un plafond à 27 m et en supprimant une partie du filet de hauteur au droit de l'emprise du projet.

La commission d'enquête est composée de Madame Charlotte CAILLAU, Consultante, en qualité de Présidente, et de Messieurs Georges SCHEIBER, Directeur des Relations Publiques et Régis THEPOT, Administrateur territorial général, en qualité de membres titulaires.

Le dossier d'enquête comporte notamment un rapport de présentation du projet de mise en compatibilité du PLU qui sera à la disposition du public en Mairie du 14^{ème} arrondissement, lequel pourra en prendre connaissance et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête déposé à cet effet, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 19h30 ainsi qu'exceptionnellement les samedis 21 septembre 2019 et 12 octobre 2019 de 9h à 12h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, les dimanches et jours fériés).

Durant l'enquête, les observations pourront également être adressées par écrit, à l'attention de Madame Charlotte CAILLAU, Présidente de la commission d'enquête, à la Mairie du 14^{ème}, 2 Place Ferdinand Brunot, 75014 PARIS, en vue de les annexer au registre.

Le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse électronique suivante

<http://gergovie.enquetepublique.net>

Pendant la période d'enquête publique, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse électronique susvisée.

Au cours de l'enquête, une borne informatique sera également mise à la disposition du public en Mairie du 14^{ème} arrondissement, aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus, afin de permettre un accès au dossier d'enquête et au registre sous forme numérique.

La commission d'enquête, représentée par un de ses membres, assurera des permanences à la Mairie du 14^{ème} arrondissement pour informer le public et recevoir ses observations, de la manière suivante

- Mercredi 11 septembre 2019 de 14h00 à 17h00
- Samedi 21 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 27 septembre 2019 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 3 octobre 2019 de 16h30 à 19h30
- Samedi 12 octobre 2019 de 9h00 à 12h00

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le dossier soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire, 121 avenue de France - CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13 ou à l'adresse électronique suivante DU-enquetepublique.PLU.Gergovie@paris.fr

Copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront adressées par la Mairie de Paris à la Mairie du 14^{ème} arrondissement, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service utilité publique et équilibres territoriaux - 5 rue Leblanc - PARIS 15^{ème}, à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Pôle Accueil et Service à l'Usager (P.A.S.U.) - Bureau 1.56 RC (1^{er} étage) - 6 promenade Claude Lévi-Strauss CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13 - et sur le site de la Ville de Paris (paris.fr), pour y être tenues à la disposition du public pendant un an.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13

La personne responsable du projet est ADOMA Caisse des Dépôts-Habitat, représentée par Monsieur Jean-Sébastien MICHARD, 100-104 avenue de France 75013 PARIS

La personne responsable du plan est la Ville de Paris, représentée par Monsieur Claude PRALIAUD, Directeur de l'Urbanisme, 121 avenue de France 75013 PARIS.

Après l'enquête publique, la déclaration de projet comportant mise en compatibilité du PLU sera soumise à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver.

EP 19-321 enquete-publique@parislibegal.fr



Direction de l'Urbanisme
Service de l'Action Foncière

- RAPPEL AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE -

Projet de déclassement du domaine public routier rue de Chalon à Paris 12^e

Par arrêté municipal en date du 24 juin 2019, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique à la Mairie du 12^e arrondissement 130 avenue Daumesnil - 75012 PARIS du lundi 9 septembre au lundi 23 septembre 2019 inclus sur le projet de déclassement du domaine public routier de volumes situés rue de Chalon à Paris 12^e

M. Claude BURLAUD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur

Le dossier d'enquête, déposé à la Mairie du 12^e arrondissement, sera mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et y consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête **les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8h30 à 17h00** **les jeudis de 8h30 à 19h30** (bureaux fermés les samedis, dimanches et jours fériés)

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur assurera les permanences à la Mairie du 12^e arrondissement les jours et heures suivants

- le lundi 9 septembre 2019 de 9h00 à 11h00
- le jeudi 19 septembre 2019 de 17h00 à 19h00
- le lundi 23 septembre 2019 de 15h00 à 17h00

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant toute la durée de l'enquête au commissaire enquêteur, à la mairie du 12^e arrondissement, et, par voie électronique, sur le registre dématérialisé mis à disposition sur le site dédié <http://mdechalon.enquetepublique.net> Elles seront annexées au registre d'enquête.

EP 19-321 enquete-publique@parislibegal.fr

Répertoire

repertoire-libe@teamedia.fr
01 87 39 84 80

MUSIQUE

VOUS VENDEZ VOS DISQUES VINYLES ?
Lots, Collections, CDs et DVDs, Enceintes et Platines, Systèmes HI-FI, Matériel DJ, Sonos, Instruments ?
PARIS LOVES VINYL
vous propose une équipe sérieuse et ses meilleurs disquaires pour vous les racheter au meilleur prix. Déplacements dans toute la France. Expertise de collection possible.
RÉPONSE ASSURÉE DANS LA JOURNÉE.
06 09 98 80 71

DISQUAIRE SÉRIEUX ACHÈTE DISQUES VINYLES
33 tours et 45 tours tous styles musicaux : pop rock, jazz, classique, musiques du monde, ... au meilleur tarif + CD grande quantité uniquement + matériel hi fi haut de gamme. Réponse assurée et déplacement possible.
TEL : 06 08 78 13 60

La reproduction de nos petites annonces est interdite

Vous voulez passer une annonce dans

Vous avez accès à internet ?

Découvrez notre site de prise d'annonce en ligne

<http://petites-annonces.liberation.fr>

Votre journal

est habilité pour toutes **VOS ANNONCES LÉGALES** sur les départements

75 92 93 94

de 9h à 18h au 01 87 39 84 00
ou par mail legales-libe@teamedia.fr

annonces légales

75 - PARIS

CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/08/2019, il a été constitué une SAS :

«NEWBURG CRETEIL»

Objet social : La restauration rapide et traditionnelle, la fabrication et la vente de plats cuisinés, sandwiches, viennoiseries, pâtisseries, glacier, confiserie, salades et boissons à emporter ou en livraison et à consommer sur place, apporteur d'affaire, sans que cet énoncé soit limitatif.

Siège social : 8 Rue des Pâtures 75016 PARIS

Capital : 1.000 euros

Président : La SAS NEWBURG au capital social de 1.000,00 euros, immatriculée au

Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 849 866 058, ayant son

siège social 8 Rue des Pâtures 75016 PARIS

CESSION D'ACTION ET AGRÈMENTS : Les

cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de PARIS

DISSOLUTION

BUY FOR ME

SAS au capital de 1.000 €

Siège social : 102 avenue des Champs Elysées 75008 PARIS.

424 950 459 RCS de PARIS

Par AGO du 26/08/2019, il a été décidé la dissolution sans liquidation de la société BUY

FOR ME, par application de l'article 1844-5

al.3 du Code civil. Cette dissolution entraîne

la transmission universelle du patrimoine de la société au profit de la société

ASHLADE LTD, société à responsabilité limitée de droit britannique, ayant son

siège social Blackburn Technology Management Centre, Challenge Way, BBI 50B

Blackburn, United Kingdom, inscrite auprès du

Registre de Commerce et des Sociétés de Blackburn sous le numéro 11624425, à l'issue du

délai d'opposition qui est de 30 jours à compter de cette publication.

Radiation du RCS de PARIS.

92-HAUTS-DE-SEINE

AVIS

ETABLISSEMENT PUBLIC

TERRITORIAL PARIS

QUEST LA DEFENSE

PROJET DE MODIFICATION N°10 DU PLAN

LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE LA

GARENNE-COLOMBES (modification de

droit commun n°8)

Par arrêté en date du 6 septembre 2019, le

Président de l'établissement public territorial

Paris Ouest La Défense a prescrit l'ouverture

d'une enquête publique relative au projet de

modification n°10 (modification de droit

commun n°8) du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la Commune de La Garenne-Colombes.

L'enquête publique se déroulera pendant une

durée de 27 jours consécutifs du mercredi 25

septembre 2019 à 8h30 au jeudi 31 octobre

2019 à 17h00 inclus.

Le projet de modification n°10 (modification

de droit commun n°8) porte, notamment, sur

les points suivants :

- De faire évoluer l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du quartier des Champs-Philippe afin d'intégrer l'opération d'aménagement du quartier Charlebourg.

- De créer un nouveau zonage USP2 propre au « quartier Charlebourg ».

- D'assurer la réalisation des futurs équipements et espaces publics et/ou d'intérêt général par la mise en place de servitudes d'urbanisme et autres règles graphiques.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillet non mobiles, cotés et paraplés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la Mairie de La Garenne-Colombes - Pôle urbanisme/Prospective territoriale - sise 68, Boulevard de la République à la Garenne-Colombes (92250) pendant toute la durée de l'enquête du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, soit pendant 37 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête publique dématérialisés sont consultables gratuitement via le site Internet de la Commune de la Garenne-Colombes www.lagarennecolombes.fr et celui de l'EPT Paris Ouest La Défense www.parisouestladefense.fr/pold/ ou à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialisee.fr/1602>.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier,

consigner ses observations sur les registres d'enquête papier ou dématérialisés, ou les adresser :

- par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique relative à la modification n°10 du Plan Local d'Urbanisme - Mairie de la Garenne-Colombes - Pôle urbanisme/Prospective territoriale - 68, Boulevard de la République - 92250 La Garenne-Colombes

- par courriel à l'adresse mail suivante : enquete-publique-1602@registre-dematerialisee.fr

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur assurera des permanences en Mairie de la Garenne-Colombes, au rez-de-chaussée, 68 boulevard de la République - 92250 La Garenne-Colombes

- le mercredi 25 septembre 2019, de 14 heures à 17h30,

- le samedi 19 octobre 2019, de 9h à 12h,

- le jeudi 31 octobre 2019 de 14h à 17h.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département. Il sera également publié sur le site Internet de la Commune de la Garenne-Colombes www.lagarennecolombes.fr et celui de l'EPT Paris Ouest La Défense www.parisouestladefense.fr/pold/

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affiches, au siège de l'EPT Paris Ouest La Défense, à la Mairie de La Garenne-Colombes ainsi que sur le territoire de La Garenne-Colombes.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur assurera des permanences en Mairie de la Garenne-Colombes, 68 boulevard de la République - 92250 La Garenne-Colombes :

- le mercredi 25 septembre 2019, de 14 heures à 17h30 (salle de permanence Niveau 0),

- le samedi 19 octobre 2019, de 9h à 12h (salle des élus Niveau 1),

- le jeudi 31 octobre 2019 de 14h à 17h (salle de permanence Niveau 0).

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au président de l'EPT Paris Ouest La Défense le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise et au préfet des Hauts-de-Seine.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège administratif de l'EPT Paris Ouest La Défense et au Pôle urbanisme/Prospective territoriale de la Commune de la Garenne-Colombes ainsi que sur le site internet de la Commune pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'organe délibérant de l'EPT Paris Ouest La Défense se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de modification du PLU en vue de cette approbation.

Toute information sur le projet de modification n°10 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de la Garenne-Colombes peut être demandée à la mairie de la Garenne-Colombes - Pôle urbanisme/Prospective territoriale - sise 68, Boulevard de la République à la Garenne-Colombes (92250) à Monsieur Emmanuel Boulard (emmanuel.boulard@lagarennecolombes.fr) - Madame Marie Desille (marie.desille@lagarennecolombes.fr)

94-VAL-DE-MARNE

DISSOLUTION

THT AUTOMOBILES

SARL au capital de 1.000 €

Siège social : 34 rue du commandant René Mouchotte 94200 Saint Mandé

809 206 980 RCS de CRETEIL

Par AGO du 25/08/2019, il a été décidé la dissolution sans liquidation de la société THT

AUTOMOBILES, par application de l'article 1844-5 al.3 du Code civil. Cette dissolution

entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société au profit de son associé

unique la société ASHLADE LTD, société à responsabilité limitée de droit britannique,

ayant son siège social Blackburn Technology Management Centre, Challenge Way, BBI 50B Blackburn, United Kingdom, inscrite auprès du

Registre de Commerce et des Sociétés de Blackburn sous le numéro 11624425, à l'issue du

délai d'opposition qui est de 30 jours à compter de cette publication

Radiation du RCS de CRETEIL.

Pour vos annonces

judiciaires et légales

Contact : Média Marketing

au 01 41 38 86 15.

E-mail : lacroix@mediamarketing.fr

Par arrêté des préfets des départements intéressés, La Croix a été

désigné comme publicateur officiel pour recevoir, en 2019, dans

les départements de Paris (5,50 €), Hauts-de-Seine (5,50 €), Val-de-Marne (5,50 €),

toutes les annonces judiciaires et légales, en matière de procédure civile et de

commerce, ainsi que les actes de société.

Tarifés H.T. à la ligne définis par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018.

carnet

Transmission du carnet

Par courrier : 18, rue Barbès, 92128 Montrouge Cedex.

Par téléphone renseignement : 01 74 31 66 06

(du lundi au vendredi)

Par fax : 01 74 31 60 03

E-mail : carnetlacroix@bayardmedia.fr

(Préciser nom, adresse et n° de téléphone)

Les textes doivent parvenir avant 11h pour une parution

le lendemain (pas de rubrique le samedi/dimanche).

La ligne : 20 € TTC.

La ligne en gras est facturée sur la base de deux lignes.

Remise de 10 % à nos abonnés.

Remise de 50% pour les fiançailles, mariages et baptêmes.

bloc-notes

Internet

Prière

Neuvaine en ligne. Après avoir réuni près de 22 000 personnes à nouveau cette année une

neuvaine en ligne à saint Michel du 21 au 29 septembre. Pendant

neuf jours, c'est un itinéraire spirituel directement par

courriel qui est proposé aux personnes inscrites.

Reins. et inscriptions : <https://hozana.org>

Nathalie Jira (agenda.lacroix@bayard-presse.com)



RAPPEL - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Mise en compatibilité du PLU de Paris pour le projet de démolition-reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants en résidence sociale « Paris-Gergovie » à Paris 14^{ème}

Par arrêté municipal en date du 09 août 2019 Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique à la Mairie du 14^{ème} arrondissement - 2 Place Ferdinand Brunot - 75014 PARIS

du lundi 09 septembre 2019 à 8h30 au samedi 12 octobre 2019 à 12h00

L'enquête publique a pour objet la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour l'opération de démolition-reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants en résidence sociale «Paris-Gergovie».

Le projet est situé dans le 14^{ème} arrondissement de Paris, 12 Passage de Gergovie, sur une parcelle de 2 435 m² située au sud-est de l'emprise des voies ferrées de la Gare Montparnasse et bordée sur ses limites séparatives par le square du Père Plumier. L'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général du projet et la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence.

Le projet «Paris Gergovie» consiste principalement en la démolition du foyer de travailleurs migrants actuel et en la reconstruction d'une résidence sociale composée de 283 logements répartis sur 3 plots de R+6 à R+8, sur une emprise foncière recomposée, desservie par un prolongement de l'impasse de Gergovie. Il inclut la reconstitution de locaux destinés à la direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris (DEV), actuellement implantés dans le square du Père Plumier, sur une partie de l'emprise future du projet.

Une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU est nécessaire pour permettre la réalisation du projet «Paris-Gergovie», qui fait évoluer la délimitation de la zone urbaine verte (UV) et de la zone urbaine générale (UG) sur les documents graphiques et réglementaires du PLU, notamment en prolongeant l'emprise de voie du passage de Gergovie et en réduisant la largeur de la voie existante, en créant un nouvel «Espace vert protégé» (EVP) d'une surface réglementaire de 1000 m², en créant un «Secteur de Hauteur maximale des constructions» (HMC) assorti d'un plafond à 27 m et en supprimant une partie du fil de hauteur au droit de l'emprise du projet.

La commission d'enquête est composée de Madame Charlotte CAILLAU, Consultante, en qualité de Présidente, et de Messieurs Georges SCHEIBER, Directeur des Relations Publiques et Régis THEPOT, Administrateur territorial général, en qualité de membres titulaires.

Le dossier d'enquête comporte notamment un rapport de présentation du projet de mise en compatibilité du PLU qui sera à la disposition du public en Mairie du 14^{ème} arrondissement, lequel pourra en prendre connaissance et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête déposé à cet effet, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 19h30 ainsi qu'exceptionnellement les samedis 21 septembre 2019 et 12 octobre 2019 de 9h à 12h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, les dimanches et jours fériés).

Durant l'enquête, les observations pourront également être adressées par écrit, à l'attention de Madame Charlotte CAILLAU, Présidente de la commission d'enquête, à la Mairie du 14^{ème}, 2 Place Ferdinand Brunot, 75014 PARIS, en vue de les annexer au registre.

Le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse

électronique suivante : <http://gergovie.enquetepublique.net>

Pendant la période d'enquête publique, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse électronique susvisée.

Au cours de l'enquête, une borne informatique sera également mise à la disposition du public en Mairie du 14^{ème} arrondissement, aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus, afin de permettre un accès au dossier d'enquête et au registre sous forme numérique.

La commission d'enquête, représentée par un de ses membres, assurera des permanences à la Mairie du 14^{ème} arrondissement pour informer le public et recevoir ses observations, de la manière suivante :

- Mercredi 11 septembre 2019 de 14h00 à 17h00

- Samedi 21 septembre 2019 de 9h00 à 12h00

- Vendredi 27 septembre 2019 de 14h00 à 17h00

- Jeudi 3 octobre 2019 de 16h30 à 19h30

- Samedi 12 octobre 2019 de 9h00 à 12h00

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le dossier soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire, 121 avenue de France - CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13 ou à l'adresse électronique suivante : DU-enquete@paris.fr

Copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront adressées par la Mairie de Paris à la Mairie du 14^{ème} arrondissement ; à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service utilisé publique et équilibres territoriaux - 5 rue Lebanc - PARIS 15^{ème} ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Pôle Accueil et Service à l'Usager (P.A.S.U.) - Bureau 1.56 RC (1^{er} étage) - 6 promenade Claude Lévi-Strauss CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13 ; et sur le site de la Ville de Paris (paris.fr), pour y être tenues à la disposition du public pendant un an.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13.

La personne responsable du projet est ADOMA Caisse des Dépôts-Habitat, représentée par Monsieur Jean-Stéphane MICHAARD, 100-104 avenue de France 75013 PARIS.

La personne responsable du plan est la Ville de Paris, représentée par Monsieur Claude PRALAUD, Directeur de l'Urbanisme, 121 avenue de France 75013 PARIS.

Après l'enquête publique, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU sera soumise à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver.

EP19-390 enquete-publique@publlegal.fr



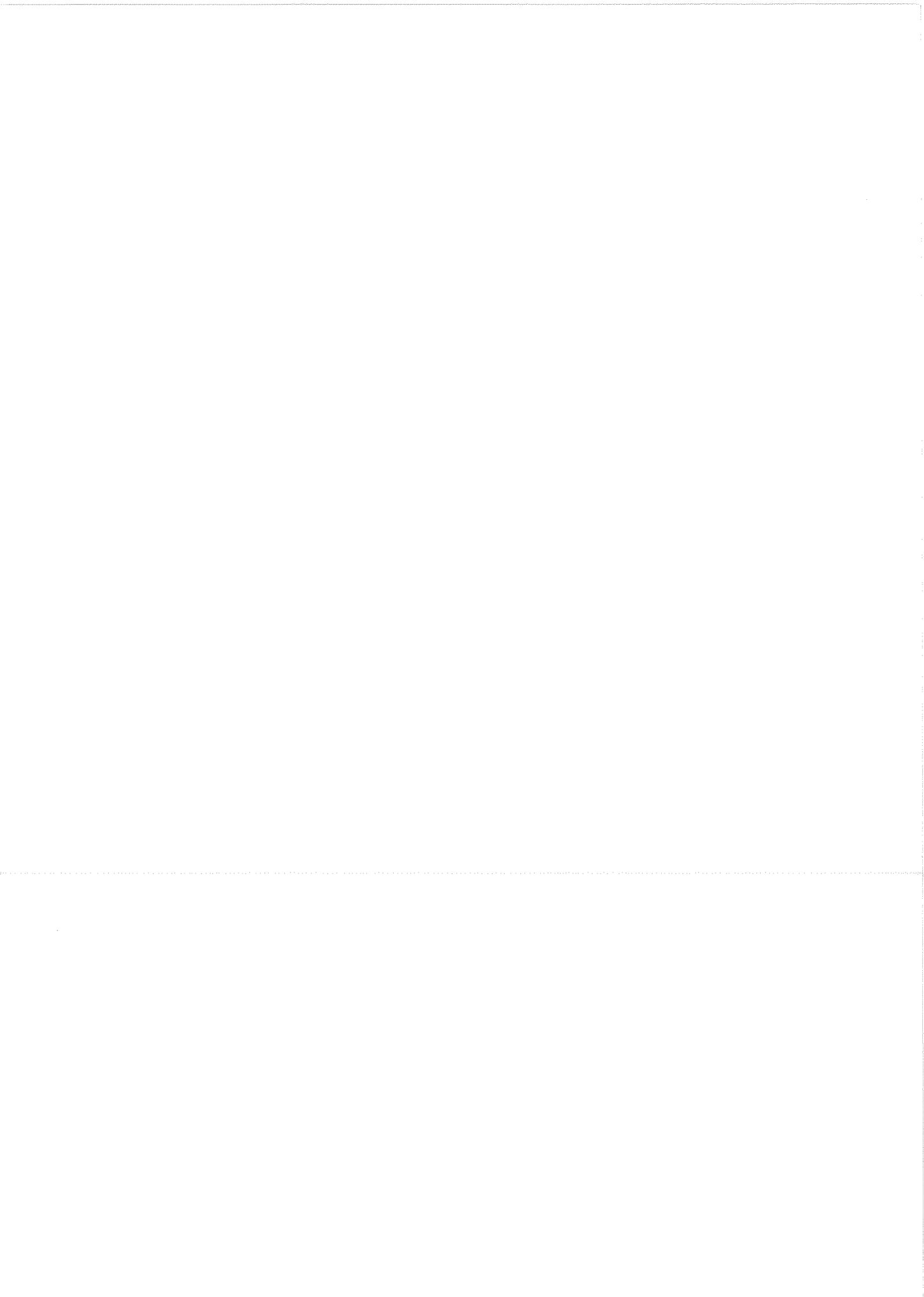
Mairie du 14^{ème} arrondissement
Direction Générale des Services

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE
ET DE MISE À DISPOSITION**

Je soussigné, Monsieur Sami KOUIDRI, Directeur Général des Services de la Mairie du 14^{ème} arrondissement de Paris, certifie que le dossier de l'enquête publique relatif à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Paris pour l'opération de démolition-reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants en résidence sociale « Paris-Gergovie » à Paris 14^{ème} a été mis à la disposition du public dans la mairie du 14^{ème} arrondissement du lundi 09 septembre 2019 à 8h30 au samedi 12 octobre 2019 à 12h00, et qu'il a été procédé à un affichage de l'arrêté portant ouverture de l'enquête publique en mairie du 14^{ème} arrondissement à compter du jeudi 22 août 2019 et pendant toute la durée de l'enquête.

Fait à Paris, le 14 octobre 2019

Sami KOUIDRI
Directeur Général des Services



Point sur site

-  75014 - PARIS - POINT 1 - 8 PASSAGE GERGOVIE
-  75014 - PARIS - POINT 2 - RUE DE GERGOVIE ANGLE PASSAGE DE GERGOVIE
-  75014 - PARIS - POINT 3 - RUE DE GERGOVIE ANGLE RUE VERCINGETORIX
-  75014 - PARIS - POINT 4 - RUE DE GERGOVIE ANGLE RUE DU GANGE
-  75014 - PARIS - POINT 5 - 119 RUE VERCINGETORIX
-  75014 - PARIS - POINT 6 - 133 RUE VERCINGETORIX
Support : Lampadaire
-  75014 - PARIS - POINT 7 - RUE D'ALÉSIA
Support : Grille
-  75015 - PARIS - POINT 8 - RUE DE VOUILLE ANGLE RUE ALPHONSE BERTILLON
Support : Lampadaire
-  75015 - PARIS - POINT 9 - 29 RUE ALPHONSE BERTILLON
-  75015 - PARIS - POINT 10 - 16 RUE ANDRE GIDE
Support : Signalisation
-  75015 - PARIS - POINT 11 - 5 PLACE FALGUIERE
Support : Panneau direction
-  75014 - PARIS - POINT 12 - RUE DU MOULIN DE LA VIERGE ANGLE RUE DECRES
-  75014 - PARIS - POINT 13 - 45 RUE RAYMOND LOSSERAND ANGLE RUE DU CHÂTEAU
Support : Panneau stationnement
-  75014 - PARIS - POINT 14 - ANGLE RUE DE RIDDER ET RUE VERCINGÉTORIX
-  75014 - PARIS - POINT 15 - 6 RUE DESPREZ ANGLE RUE DU GANGE
-  75014 - PARIS - POINT 16 - 15 RUE GUILLEMINOT
Support : Lampadaire
-  75014 - PARIS - POINT 17 - 14 RUE ALAIN
Support : Lampadaire
-  75015 - PARIS - POINT 18 - 2 RUE MAURICE MAIGNEN

Support : Lampadaire

📍 75015 - PARIS - POINT 19 - 15 RUE ANDRE GIDE

📍 75014 - PARIS - POINT 20 - 23 PLACE DE CATALOGNE

📍 75014 - PARIS - POINT 21 - RUE VERCINGETORIX ANGLE RUE PERNETY

Support : Poteau nom de rue

📍 75014 - PARIS - POINT 22 - 69 RUE RAYMOND LOSSERAND ANGLE ALLÉE DU CHÂTEAU OUVRIERS

📍 75014 - PARIS - POINT 23 - 85 RUE RAYMOND LOSSERAND ANGLE RUE DE PLAISANCE

📍 75014 - PARIS - POINT 24 - 115 RUE RAYMOND LOSSERAND

📍 75014 - PARIS - POINT 25 - RUE D'ALESIA ANGLE RUE VERCINGETORIX

📍 75014 - PARIS - POINT 26 - RUE DU MOULIN DE LA VIERGE ANGLE RUE DE L'OUEST

📍 75014 - PARIS - POINT 27 - RUE D'ALESIA ANGLE RUE RAYMOND LOSSERAND

📍 75014 - PARIS - POINT 28 - RUE RAYMOND LOSSERAND ANGLE RUE MAURICE ROUVIER

📍 75014 - PARIS - POINT 29 - RUE MAURICE ROUVIER ANGLE RUE VERCINGETORIX

📍 75014 - PARIS - POINT 30 - RUE D'ALESIA ANGLE RUE DECRES

📍 75014 - PARIS - POINT 31 - 179 RUE D'ALESIA

Support : Panneau stationnement

📍 75014 - PARIS - POINT 32 - 113 BIS RUE DE L'OUEST ANGLE RUE GERGOVIE

📍 75014 - PARIS - POINT 33 - RUE RAYMOND LOSSERAND ANGLE RUE DE RIDDER

Support : Panneau stationnement

📍 75014 - PARIS - POINT 34 - RUE DE L'OUEST ANGLE RUE PERNETY

Support : Lampadaire

📍 75015 - PARIS - POINT 35 - PLACE DU GÉNÉRAL MONCLAR

Support : Lampadaire

ANNEXE 4

PV DE SYNTHÈSE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE Grilles d'exploitation des observations du public



DIRECTION DE L'URBANISME

Reçu le :

Remis en mains propres
18 OCT. 2019

Procès-verbal de synthèse

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES
BUREAU DU SERVICE JURIDIQUE

du 18 octobre 2019



par la commission d'enquête
désignée par le Tribunal administratif de Paris
et composée de
Charlotte Caillau, présidente,
Georges Scheiber et Régis Thépot

Enquête publique n° 19000009/75
sur la mise en compatibilité du PLU Paris
avec le projet de démolition
et de reconstruction en résidence sociale
du foyer de travailleurs migrants GERGOVIE
à Paris 14^{ème}

L'enquête publique portant sur la mise en compatibilité du PLU de Paris avec le projet de démolition et reconstruction en résidence sociale du foyer de travailleurs migrants GERGOVIE situé dans le 14^{ème} arrondissement de Paris s'est déroulée du 9 septembre au 12 octobre 2019 inclus, soit pendant 34 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête et un registre d'enquête papier ont été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la Mairie du 14^{ème} arrondissement pour permettre à ce dernier de déposer ses observations.

Un site internet dédié à l'enquête <http://gergovie.enquetepublique.net> offrait également au public, outre la consultation des pièces du dossier d'enquête, la possibilité de déposer ses observations sur un registre dématérialisé, pendant toute la durée de l'enquête.

La commission d'enquête, représentée par l'un de ses membres, s'est tenue à la disposition du public à la Mairie du 14^{ème} arrondissement de Paris pour renseigner le public et recevoir ses observations au cours de cinq permanences qui se sont déroulées les 11 septembre, 21 septembre, 27 septembre, 3 octobre et 12 octobre 2019.

Un certain nombre de personnes sont venues consulter le dossier d'enquête à la Mairie du 14^{ème} en dehors des permanences de la commission d'enquête. 29 personnes se sont rendues aux permanences, notamment des représentants d'associations du quartier.



Procès-verbal de synthèse

du 18 octobre 2019

par la commission d'enquête
désignée par le Tribunal administratif de Paris
et composée de
Charlotte Caillau, présidente,
Georges Scheiber et Régis Thépot

Enquête publique n° 19000009/75 sur la mise en compatibilité du PLU Paris avec le projet de démolition et de reconstruction en résidence sociale du foyer de travailleurs migrants GERGOVIE à Paris 14^{ème}

L'enquête publique portant sur la mise en compatibilité du PLU de Paris avec le projet de démolition et reconstruction en résidence sociale du foyer de travailleurs migrants GERGOVIE situé dans le 14^{ème} arrondissement de Paris s'est déroulée du 9 septembre au 12 octobre 2019 inclus, soit pendant 34 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête et un registre d'enquête papier ont été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la Mairie du 14^{ème} arrondissement pour permettre à ce dernier de déposer ses observations.

Un site internet dédié à l'enquête <http://gergovie.enquetepublique.net> offrait également au public, outre la consultation des pièces du dossier d'enquête, la possibilité de déposer ses observations sur un registre dématérialisé, pendant toute la durée de l'enquête.

La commission d'enquête, représentée par l'un de ses membres, s'est tenue à la disposition du public à la Mairie du 14^{ème} arrondissement de Paris pour renseigner le public et recevoir ses observations au cours de cinq permanences qui se sont déroulées les 11 septembre, 21 septembre, 27 septembre, 3 octobre et 12 octobre 2019.

Un certain nombre de personnes sont venues consulter le dossier d'enquête à la Mairie du 14^{ème} en dehors des permanences de la commission d'enquête. 29 personnes se sont rendues aux permanences, notamment des représentants d'associations du quartier.

Les permanences se sont déroulées dans de très bonnes conditions d'écoute et de respect mutuel des participants, lorsqu'il y avait affluence. Il est à noter qu'un certain nombre de trentenaires, nés dans le quartier et fréquentant le foyer depuis leur enfance, sont venus témoigner de leurs relations avec le foyer.

Deux courriers ont été adressés à la présidente de la commission d'enquête et ont été incorporés au registre papier dès leur réception (obs 13P et 14P).

Au total, 26 observations ont été recueillies sur le registre papier. Certaines ont été assorties de nombreuses pièces annexes. Au total, 31 documents (courriers, photos) venant étayer les observations déposées ont été fournis dans le cadre de l'enquête par le public et les associations.

Par ailleurs, le public a été nombreux à participer à l'enquête via le site internet dédié à l'enquête. Les observations en ligne ont été consultées 1038 fois. La note de présentation du projet et le rapport de présentation ont été seulement téléchargés 8 fois chacun, l'information sur le contenu du projet ayant été davantage transmise oralement entre riverains.

Les résidents étaient déjà bien informés sur le contenu du projet puisqu'ils ont été invités à participer, avant l'enquête publique, à plusieurs réunions d'un comité de pilotage incluant notamment la Maire du 14^{ème}, ADOMA et la direction de l'Urbanisme de la Ville.

98 personnes ont déposé une observation en ligne via le registre dématérialisé.

Au total, **124 observations écrites** ont donc été formulées par le public dans cette enquête.

Le public

Construit dans les années 1975, le foyer GERGOVIE est situé dans le quartier Pernety/Plaisance contre les voies ferrées de la gare Montparnasse. Il est entouré essentiellement de grands ensembles immobiliers construits à partir des années 80 et comportant presque exclusivement des logements sociaux.

Loin d'être repliés sur eux-mêmes, les résidents du foyer GERGOVIE ont au fil du temps participé activement à la vie du quartier en développant de nombreuses activités au profit des résidents mais également très largement au profit des habitants et jeunes du quartier, ce site devenant ainsi un lieu ouvert quotidiennement aux riverains, avec des associations actives organisant de nombreux évènements au profit de tous. Le foyer est notamment aujourd'hui le lieu de rencontre des musulmans des quartiers avoisinants et anime une cantine sociale très prisée du quartier.

Ces activités se sont développées dans un lieu, le foyer, qui n'a jamais été conçu pour recevoir du public et qui n'avait pas vocation à servir de manière pérenne de lieu de culte pour les musulmans du quartier et de restaurant social. La démolition et la reconstruction du foyer souhaitées par ADOMA et la Ville mettront un terme à ces pratiques.

Le projet mis à l'enquête suppose par ailleurs une restructuration importante du square Plumier, espace vert situé devant le foyer et très fréquenté par le quartier, qui comporte actuellement un terrain de basket (city-stade) et deux aires de jeux pour enfants.

Les personnes ayant participé à l'enquête et déposé des observations sont toutes des riverains ou des personnes travaillant dans le quartier. Les résidents du foyer ont également participé à l'enquête, notamment au travers de leurs représentants s'étant présentés comme membre du conseil des résidents et président du comité des résidents.

Enfin, deux associations ont apporté leur contribution à l'enquête et sont venues, certaines à plusieurs reprises, rencontrer les membres de la commission d'enquête :

- L'association culturelle des musulmans du 14^{ème} (ACDM14) à l'origine de nombreuses actions et animations dans le quartier, indépendamment de l'organisation de la pratique du culte musulman (joint en pièce annexe)
- COQUA, le collectif des habitants, usagers et riverains du quartier Pernety-Plaisance 75

Les avis du public

Peu d'observations se sont prononcées expressément pour ou contre le projet. Si une vingtaine d'observations refusent catégoriquement le projet, les autres observations, conscientes de la nécessité de faire quelque chose pour le foyer en améliorant les conditions de vie et de sécurité des résidents par la reconstruction des bâtiments, n'adhèrent pas pour autant au projet proposé par ADOMA.

Certaines observations remettent par ailleurs en cause le choix de démolir le foyer, construit il y a moins de 50 ans, au lieu de le rénover pour un coût moindre.

Une seule observation propose une piste radicalement différente pour le lieu, avec la construction d'un centre culturel et de loisirs au profit des habitants du quartier, et rejoint en cela la préoccupation majeure des personnes ayant participé à l'enquête, qui est liée à la dégradation des conditions de vie dans le quartier. (obs 77 E)

Dans l'ensemble, les personnes qui ont déposé des observations ne sont pas hostiles au projet en tant que tel, à quelques exceptions, mais sont très inquiètes de l'impact du nouveau projet sur la vie du quartier. Le dossier d'enquête, en n'abordant pas ces questions très sensibles, a provoqué une mobilisation importante des résidents actuels du foyer et de la communauté musulmane du 14^{ème} sur ce sujet.

Outre la suppression des activités sociales développées dans le foyer, le projet soumis à l'enquête, ne vise pas par ailleurs simplement à démolir le foyer pour le reconstruire, mais transforme, en application des textes en vigueur, le foyer en résidence sociale destinée à accueillir un autre type de public, en urgence sociale et aux besoins bien différents d'une population de travailleurs migrants isolés tel que c'est le cas aujourd'hui.

Une partie des observations s'inquiète également de l'arrivée d'une nouvelle population dans un quartier qui compte déjà un nombre de logements sociaux très nettement supérieur au reste du 14^{ème} et de la ville de Paris.

En conclusion, les observations ont eu pour préoccupation principale les conditions de vie dans le foyer ou le quartier, et les personnes qui se sont manifestées dans l'enquête :

- Soit vivent ou passent beaucoup de temps dans le foyer et profitent des nombreux événements et activités organisés dans ses salles communes (lieu de prière et autres activités – restauration collective) ce qui ne sera plus possible dans les nouveaux bâtiments projetés par ADOMA.

Plusieurs voix se sont élevées à ce sujet pour demander une concertation plus large avec les habitants actuels du foyer avant toute décision susceptible de les impacter à l'avenir.

- Soit s'inquiètent en tant que riverains :
 - d'une évolution non réfléchie et non maîtrisée du quartier, avec une densification prévue en logements sociaux qui ne tiendrait pas compte des équilibres de vie, notamment en terme de mixité et d'harmonie des activités et des populations.
 - de la diminution des espaces verts, déjà peu nombreux dans le quartier au regard de la densité de l'habitat.

Ces riverains préconisent en conséquence une révision à la baisse des caractéristiques du projet, en limitant notamment la hauteur des trois immeubles, et sont défavorables à la mise en compatibilité du PLU proposée à l'enquête.

Les questions et propositions du public

Compte tenu du nombre d'observations déposées sur les registres papier et électronique ou formulées lors des permanences, et de la récurrence des questions posées, des demandes ou propositions présentées, la commission d'enquête a choisi de regrouper et de synthétiser les observations en fonction des 7 thèmes suivants :

THEME 1 : DEMOLITION DU FOYER

THEME 2 : CONSTRUCTION DES NOUVEAUX BATIMENTS

THEME 3 : ESPACES EXTERIEURS ET JARDIN

THEME 4 : LIENS AVEC LE QUARTIER

THEME 5 : VIE COLLECTIVE DANS LA FUTURE RESIDENCE SOCIALE

THEME 6 : TRAVAUX

THEME 7 : MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

Le récapitulatif des observations réparties par grand thème est joint en annexe.

Pour chaque thématique, vous trouverez en gras les questions synthétisées par la commission d'enquête et en italique des extraits d'observations se rapportant à la question. Cette synthèse compile les interrogations du public, complétées par des questions de la commission d'enquête (signalées dans le texte par CE)

THEME 1 DEMOLITION DU FOYER

La quasi-totalité des intervenants est favorable à la rénovation du FTM de Paris Gergovie en raison de sa vétusté générale et du gain de confort et de sécurité que cela va apporter à ses habitants.

Si la majorité des intervenants est favorable à la démolition des bâtiments actuels, une quinzaine d'observations considère néanmoins qu'il suffirait d'effectuer des travaux, moins coûteux pour la collectivité, de rénovation et de mise aux normes des bâtiments, logements et parties communes, sans les détruire.

11P « *le projet de réhabilitation est une bonne chose en soi (Mr Traore, Président du Comité des résidents) »*

16E « *Après être informé de l'action que veut accomplir la mairie du 14^{ème} je vous envoie mon observation pour essayer de vous convaincre de ne pas détruire le foyer de Gergovie car les gens qui y habitent s'y sentent bien.... »*

56E « *C'est scandaleux. Renouvelez le foyer avec de nouvelles infrastructures au lieu de le détruire »*

67E « *Allez sur place les rencontrer et demandez-leur leur avis, à eux ! Quant à moi je pense qu'il suffirait simplement de travaux de rénovation (moins coûteux) »*

98E « *Résident du 14^{ème} et travaillant avec la mairie de Paris y compris pendant les élections je dis Non à la destruction du Foyer Gergovie (...). Pourquoi pas rénover ? Refaire les appartements, faire un ravalement de façade et garder les pièces communes »*

4P, 6P, 8P et 15P « *Ne pas démolir le bâtiment actuel mais l'améliorer... On ne doit pas dilapider des fonds publics (et autres) pour détruire un bâtiment solide encore pour 50 années. Il est exagéré que ce bâtiment de 1975 soit vétuste » (Mr Ezzouaghi Conseil des résidents) »*

9P « *Oui, il faut réhabiliter, Non, il ne faut pas le détruire (amiante, pollution en CO2 2 fois plus importante) ... mais réhabilitez le foyer Gergovie »*

18P « *Techniquement, le bâtiment 12 passage Gergovie Paris 14 peut tenir longtemps, moyennant une réhabilitation normale, dont le montant serait inférieur à 30 ou 35 millions d'euros. »*

1. **Pouvez-vous justifier précisément pourquoi il a été fait le choix de démolir le bâtiment plutôt que de le rénover ? La rénovation coûterait-elle moins cher que la démolition et la reconstruction ?**
2. **Est-ce qu'ADOMA dispose d'un diagnostic récent de l'amiante présent dans les bâtiments actuels ? Si cette présence d'amiante était confirmée, est-ce qu'elle ne présente pas de risques pour la santé des occupants actuels ? (CE)**

THEME 2 CONSTRUCTION DES NOUVEAUX BATIMENTS

TRANSFORMATION EN RESIDENCE SOCIALE

La transformation du foyer en résidence sociale n'a été que peu évoquée par les observations. Seul le représentant du conseil des résidents, Mr Ezzouaghi, souligne la différence de fonctionnement et d'accueil entre résidence sociale et résidence services (ancien modèle des foyers de travailleurs migrants).

12P « sa transformation en résidence PLAI est une disposition statutaire, donc ne peut être discutée (collectif COQUA) »

8P qu'une résidence sociale est « un outil contre l'exclusion et pour la réinsertion économique (...) donc destinée à des populations en situation temporaire précaire, hébergement d'urgence de gens en difficulté, de personnes pas nécessairement démunies »

Alors qu'une résidence services « s'adresse à des personnes seules, familles au pays ou ailleurs en France. Ce sont des gens aussi de ressources modestes ; ce sont des petits logements de 10 à 15 m² équipés d'espaces vie et de lavabos et où les laveries, cuisines et blocs sanitaires sont ailleurs mais dans le bâtiment. Ce sont des résidences où il y a une vie conviviale ou aussi APL ou ALT sont servies à ces populations entre 150€ et 50€/mois d'aide aux résidents. Les populations sont logées sans limite sauf morts ou départs volontaires. »

9 P « Un foyer de travailleurs migrants n'est pas une résidence sociale ! »

3. **A quel type de public s'adresse la résidence sociale ? En quoi consiste l'accompagnement social de ces personnes ? Est-il effectué par des personnes présentes en permanence dans la résidence ?**

83 E « je souhaiterais un accompagnement sérieux des familles en résidence Sociale »

4. Les résidents actuels du foyer pourront-ils continuer à habiter dans les nouveaux bâtiments, quelle est la part de nouveaux arrivants qu'ADOMA pensent pouvoir accueillir dans la résidence au terme des travaux ?

23 E « Où partiront les résidents du foyer après cette démolition ? »

83 E « Je souhaiterais le maintien dans les lieux des vieux travailleurs migrants »

5. Compte tenu de son expérience, comment ADOMA prévoit d'articuler la présence de nouveaux publics, notamment des femmes seules avec enfant, avec les anciens résidents, population exclusivement masculine ? Combien de temps maximum peuvent rester les personnes accueillies en résidence sociale ? (CE)

RECONSTRUCTION SUR LE MEME SITE

Un débat nourri s'est porté sur la nécessité ou non de reconstruire sur le même site de Paris-Gergovie et de continuer à densifier ce quartier du 14^{ème} en résidences sociales, avec le risque, pour certains, de le transformer en ghetto, alors que l'est de l'arrondissement ou d'autres arrondissements de Paris pourraient aussi l'accueillir, ou *a minima* les logements supplémentaires envisagés dans le projet d'ADOMA.

Les résidents actuels du foyer semblent globalement très appréciés dans le quartier et beaucoup d'observations se préoccupent de leur réinstallation dans les nouveaux bâtiments ou n'envisagent pas qu'ils soient installés ailleurs. En revanche, un nombre important d'observations est farouchement opposé à ce que de nouvelles places en logement social soient construites dans le quartier.

6. Qu'est-ce qui a justifié l'implantation de la résidence sociale sur le même site, alors que cela pouvait être l'occasion de rétablir une certaine mixité dans le quartier ?

69 E « Le nombre de logement sociaux dans le 14^{ème} et particulièrement sur cette zone ouest du quartier Pernety est déjà très important, augmenter le nombre d'appartement et de place en PLAI accroîtrait la densité de la population dans ce quartier (...). Si des logements supplémentaires doivent être construits, ils pourraient l'être dans d'autre arrondissement de Paris où le taux de logements sociaux moyen n'est pas atteint. »

71E« COQUA refuse que la Mairie profite de cette démolition-reconstruction pour augmenter le nombre d'appartements et de places en PLAI, étant donné que l'essentiel des logements sociaux du 14^{ème} ont été et sont implantés dans la partie ouest de cet arrondissement et que les différents bailleurs sociaux ne font pas ou mal leur travail d'accompagnement social et éducatif.

COQUA propose que la démolition-reconstruction du foyer ADOMA soit l'occasion de mieux équilibrer les types d'habitat dans l'arrondissement et dans Paris... »

72 E « nous avons suffisamment de logements sociaux dans le 14^{ème} ainsi que de foyers de migrants »

78 E « Pour les 58 PLACES qui disparaîtraient du projet, celles-ci doivent être installées ailleurs, dans un des arrondissements déficitaires en logements sociaux (proposition conforme au Plan présenté par la Mairie de PARIS dans Paris.fr 31/01/19). »

80 E « Le quartier bénéficie d'un taux supérieur en logements sociaux à d'autres quartiers du 14^{ème}. La démolition -reconstruction du foyer ADOMA devenant résidence PLAI est souhaitable mais sans augmentation de résidents et assurer une hétérogénéité réelle des personnes en vue de faciliter l'intégration et la réinsertion Les studios manquants au projet initial pourraient être construits dans d'autres secteurs de Paris déficitaires en logements sociaux. »

7. Que pensez-vous de l'observation proposant de réaliser à cet endroit un centre culturel et de loisirs au profit des habitants du quartier, plutôt que de construire des habitations contre les voies ferrées ?

77 E « Habiter le long des voies ferrées n'est pas bon pour la santé, bruit et proximité des caténaires, travaux la nuit toute l'année.. Je préconise à la place un vrai centre culturel et sportif permettant d'y canaliser l'ensemble des énergies »

8. Est-ce qu'une recherche d'autres sites a été faite ou envisagée par ADOMA ? Dans le 14^{ème} arrondissement ? A Paris ? Est-ce que des réflexions sont engagées à l'échelle de la métropole francilienne pour l'implantation et la répartition de ce type de résidences ? (CE)

LE NOMBRE DE PLACES

La réalisation des nouveaux bâtiments nécessite une emprise au sol plus importante puisque la surface octroyée à ADOMA par le bail emphytéotique passe de 2435m² à 2962 m². Les espaces verts sont réduits, la cour du foyer est supprimée et la surface plancher des nouveaux bâtiments est un peu supérieure à celle des anciens bâtiments. Le public a le sentiment que sous couvert de la reconstruction du foyer GERGOVIE et sa transformation en résidence sociale, le projet augmente de manière conséquente le nombre de personnes accueillies.

81 E « Reconstruire en doublant le nombre de résidents qui regroupera des personnes en grande précarité sociale me semble une gageure. De qui se moque-t-on? Nous sommes dans ce secteur entourés de logements sociaux, la délinquance s'est installée sur la coulée verte où la police intervient constamment. Je suis pour l'accueil organisé des immigrés, je veux bien qu'un nouveau foyer soit mis en place. JE NE VEUX PAS QUE L'ON AUGMENTE ENCORE LE NOMBRE DE PERSONNES EN SITUATION PRÉCAIRE DANS CETTE PARTIE DE L'ARRONDISSEMENT. Une politique sociale refuse toute forme de ghettos. (Ancien proviseur du Lycée François Villon) »

9. Combien y a-t-il de résidents vivant actuellement dans le foyer Gergovie et de logements ? Les personnes en surnuméraire seront-elles également relogées dans les nouveaux bâtiments ? Quelle est votre estimation du nombre de résidents actuels qui seront vraisemblablement à reloger à l'issue des six années de travaux, compte tenu de votre expérience dans des opérations similaires ?

72 E « Nous souhaitons que dans la nouvelle construction il n'y ait pas plus de logements qu'actuellement, soit 254. »

10. Pouvez-vous préciser combien de places comportent les bâtiments actuels (en intégrant les chambres multiples) et combien de places sont créées dans les nouveaux bâtiments (en intégrant les appartements pouvant accueillir deux personnes) ?

83 E « Je souhaiterais le maintien du nombre de places tel qu'il est aujourd'hui »

12 P « Je propose que le nombre d'appartements reste identique au foyer actuel (...). La création des places supplémentaires pourrait se faire sur une zone du 14^{ème} où le taux moyen de logements sociaux est inférieur à la moyenne. »

85 E « La démolition du foyer est nécessaire. La reconstruction ne doit pas accroître le nombre de logements sociaux, ce quartier est déjà en surcapacité. »

86 E « Pas d'augmentation de capacité. En effet, la densité de population "sociale" dans ce secteur du quartier est déjà bien trop importante, à la limite du supportable. Inutile d'aggraver les choses. Construisons ailleurs ! »

97 E « Je suis en désaccord avec (...) l'augmentation du nombre d'appartements et de places (...). Je propose (...) que soit maintenu à 254 le nombre d'appartements »

89 E « Je propose (...) que soit maintenu à 254 le nombre d'appartements, que les places éventuellement manquantes soient créées entre 2020 et 2026 (durée des travaux) ailleurs dans le 14ème ou un autre arrondissement parisien qui n'atteint pas le taux moyen de logements sociaux dans le 14ème. »

13 P « Non, non et non ! Nous ne pouvons pas encore nous résigner à supporter d'être un des quartiers les plus majoritairement dédiés à la population sociale. De la mixité, oui, 100 fois oui. Mais dirigeons-nous maintenant vers une meilleure répartition car le point de saturation est atteint. Depuis les années 1970, le quartier Pernety-Plaisance a largement apporté sa quote-part à cette mixité souhaitable »

14 P « Ma proposition est donc de ne pas augmenter le nombre de logements, donc accueillir 254 personnes et pas 312. Que les 58 places autres soient réparties dans les autres arrondissements déficitaires en logements sociaux. »

11. Est-il envisageable de réduire le projet pour limiter les constructions au strict accueil des anciens résidents et d'attendre leur départ de la résidence sociale pour accueillir de nouvelles personnes ? (CE)

LES NOUVEAUX BATIMENTS

12. Qu'est-ce qui justifie que les nouveaux bâtiments aient besoin d'une emprise agrandie par rapport au foyer actuel, alors que les espaces communs sont fortement réduits, que la cour est supprimée et que deux des nouveaux bâtiments comportent 8 étages ?

71 E « COQUA propose que le projet soit revu afin que les immeubles n'empiètent pas sur les espaces verts existants - la récupération des 2 cours situées de part et d'autre des bâtiments libérant des m2 au sol suffisants... »

13. Quelle est la hauteur des bâtiments actuels (en mètres et en étages) et quelle est la hauteur des futurs bâtiments ? Est-il possible de limiter le nombre d'étages des bâtiments ?

63 E « augmenter la hauteur des bâtiments, c'est ôter ce qu'il reste d'oxygène dans ce quartier... »

86 E « Concernant la hauteur : je souhaite que le futur bâtiment s'aligne en hauteur sur les bâtiments neufs voisins, construit il y a 2 ans, 1 impasse de Gergovie... »

1 E « Je trouve ce projet disproportionné. Si d'autres choix ne sont pas possibles, il faudrait un immeuble à taille humaine »

69 E « Limiter le nombre des nouveaux immeubles ou leur hauteur (6 étages Max) »

71 E « COQUA refuse que les immeubles nouveaux dépassent 6 étages, étant donné la densité de population dans le quartier et le caractère déjà démesuré des constructions environnantes (tour du 18 Moulin de la Vierge, par exemple) »

14. Le fait de remplacer le foyer actuel par trois plots ne va-t-il pas augmenter les nuisances sonores causés par les trains pour le quartier ? ADOMA a-t-elle fait une étude acoustique sur ce point précis ?(CE)

19 P « Si on construit trois bâtiments espacés, cela rend le quartier encore plus bruyant, compte tenu du mouvement des trains, particulièrement les TGV... »

15. Pourrait on imaginer de réunir les 3 bâtiments par une construction en RDC qui présenterait l'intérêt d'assurer une fluidité de circulation entre les bâtiments et d'éviter les usages inadaptés des espaces interstitiels ? (CE)

THEME 3 ESPACES EXTERIEURS ET JARDIN

LE SQUARE PLUMIER

Le public a été nombreux à s'inquiéter de l'évolution du square Plumier avec la disparition du city-stade et d'une aire de jeux pour enfants sur les plans du projet. Le dossier d'enquête n'étant pas très clair sur le sujet, les personnes ayant participé n'ont pas toujours compris l'évolution des espaces verts proposés par la Ville. Certains ont clairement manifesté leur opposition farouche à toute diminution des espaces verts.

26 E « Le jardin, espace public qui est incontournable de convivialité intergénérationnelle qui rassemble les riverains, les habitants du foyer ainsi que les salariés des alentours qui peuvent s'y arrêter pour manger un morceau. Il permet aux familles du quartier de s'y retrouver et aux enfants de s'épanouir dans les espaces de jeux »

3 E « Le jardin en face qui est très fréquenté par les parents et les enfants risque de disparaître »

63 E « Limiter les espaces verts, détruire le terrain de foot., c'est ôter ce qu'il reste d'oxygène à ce quartier »

85 E « *Il est étonnant que l'on réduise les espaces verts, en contradiction avec les dires de nos édiles* »

17 E « *Je refuse la diminution des espaces verts publics* »

16. Les espaces verts créés en remplacement de la surface perdue par le square seront-ils accessibles aux habitants du quartier ?

78^E « *Il convient que l'emprise sur les espaces verts, le city-stade et l'espace jeux, nécessaire au passage des pompiers soit évidemment compensé par de nouveaux espaces verts accessibles à tous* »

17. Le city-stade actuel étant supprimé dans le projet pour prolonger l'impasse Gergovie, peut-on confirmer qu'il sera reconstruit à l'issue des travaux ?

2 E « *Le terrain de sport rebaptisé city stade est censé être reconstitué après les travaux mais je ne le vois pas sur les plans, seul le terrain de jeux apparaît* »

2 P « *Le city-stade qui présente aux yeux du rédacteur du rapport de présentation un véritable atout pour l'environnement immédiat du FTM est supprimé et on ne voit pas sa reconstruction sur le plan* »

57 E « *La suppression du terrain situé en face du foyer où j'ai passé mon enfance à jouer au ballon avec les copains* »

18. Les aires de jeux pour enfants au nombre de deux actuellement seront-elles reconstruites à l'issue des travaux ?

71 E « *COQUA refuse que le city-stade et l'espace de jeux qui seront supprimés par l'accès pompiers ne figurent pas d'ores et déjà sur le plan projeté, car cela laisse présager de leur suppression* »

90 E « *Refaire une aire de jeux pour les enfants. C'est la proximité des assistantes maternelles et des parents qui habitent à côté* »

14 E « *Ce serait bien de rénover le parc pour enfants situé devant le foyer* »

3 E « *On aimerait un espace de jeux plus grand dans le jardin pour les enfants* »

19. Où comptez-vous réaliser le potager annoncé dans le dossier d'enquête ?

22 P « *Le réaménagement du jardin avec le potager est une très belle évolution* »

LE PROLONGEMENT DE L'IMPASSE GERGOVIE

20. En quoi le prolongement de l'impasse Gergovie est-il nécessaire ? Quelles sont les voitures qui vont pouvoir emprunter ce passage ? Jusqu'où ira l'impasse ? S'agit-il d'une véritable rue qui rejoint la rue Vercingétorix ou la rue d'Alésia ?

64 E « *Incapacité d'ADOMA à faire respecter la propreté des environs immédiats de la résidence...Il me paraît donc indispensable de s'assurer au préalable des mesures prises par ADOMA pour respecter la salubrité* »

86 E « *Je suis favorable à la transformation de l'actuelle impasse de Gergovie en rue ... rue qui rejoindra la rue Vercingétorix au carrefour avec la rue d'Alésia* »

21. Quel sera le revêtement au sol de l'impasse ? Est-ce que le sol de l'accès pompier au milieu du jardin sera traité comme une rue ? Est-il prévu un éclairage dans cette impasse ? Cette voie aura-t-elle une clôture la séparant du square Plumier ? Si oui, quelle sera le type de clôture mise en place et sur quelle hauteur ?

1 E « *Un éclairage suffisant, cette impasse a été lieu de trafics* »

22. Cette voie sera-t-elle accessible au public ou seulement aux résidents du foyer ? Cette voie sera-t-elle accessible en permanence des deux côtés (accès pompiers /impasse Gergovie existante) ou seulement par l'impasse existante ?

1 E « *C'est ghettoïser davantage ces populations, d'autant que l'accès se fera par une impasse rétrécie* »

LES ESPACES VERTS DE LA RESIDENCE SOCIALE

23. Est-il prévu un espace extérieur à l'usage des occupants de la résidence sociale ? Dans la négative, est-il envisageable de modifier le projet, notamment les espaces entre les bâtiments, pour aménager un espace extérieur à la disposition des occupants de la résidence ?

26 P « *La cour extérieure est un lieu de détente et de rencontre où l'ambiance est chaleureuse, surtout en période estivale* »

24. Ne pensez-vous pas que ces espaces seront propices à tout genre de trafics ou serviront de dépotoirs, parce qu'offrant des recoins isolés et protégés par l'impasse Gergovie prolongée ? ADOMA est-il en mesure d'assurer un entretien suffisant et de faire respecter de tels espaces verts décoratifs ?

25. Ne craignez-vous pas que, faute d'espace extérieur dans la résidence sociale, ses occupants (300 personnes), logés seuls dans de petits studios, n'aient pas d'autre choix que de s'installer dans le square Plumier pour se retrouver et s'aérer, monopolisant ainsi l'espace vert ?

2 E « *Va disparaître ... le terrain libre adjacent côté rue d'Alésia ou une vie intense s'est développée* »

THEME 4 LIENS AVEC LE QUARTIER

Le projet de reconstruction du foyer GERGOVIE en résidence sociale réduit par quatre la taille de la salle polyvalente, et supprime le restaurant social. L'un des objectifs d'ADOMA dans ce projet est de mettre fin aux activités qui se sont développées dans le foyer et qui étaient jusqu'à présent tolérées.

Au-delà des seuls résidents, ces activités se sont développées en lien avec les habitants du quartier, très nombreux à venir régulièrement, voire quotidiennement, dans le foyer pour en profiter. Le foyer Gergovie est ainsi devenu au fil du temps le lieu incontournable de rassemblement des musulmans du 14^{ème}, mais pas seulement. De nombreuses activités diverses y sont organisées par les associations du foyer ou par des associations extérieures.

Le public, composé autant d'habitants du quartier que de résidents, a manifesté son attachement à la salle polyvalente et au restaurant social comme lieux de réunion et de rencontre du quartier. 74% des observations y font référence. Le rayonnement du foyer à l'extérieur est souvent cité comme favorisant l'intégration.

Il est à noter que cette rubrique a donné lieu à 74% des observations et que nous n'avons cité ci-après que quelques-unes d'entre elles à titre d'illustration.

26. Est-ce que la future résidence sera accessible comme aujourd'hui aux habitants du quartier, au-delà des seuls résidents ? Sera-t-elle habilitée à recevoir du public ? (CE)

LIEU DE CULTE

27. Est-il possible de maintenir une salle commune dans la future résidence sociale pour la pratique du culte musulman ?

5 E « *la suppression de la salle de prière est dommage voire une mauvaise idée. La salle de prière est lieu de réunion pour les fidèles musulmans. La privatisation de cette salle de prière serait un poids lourd pour les locaux... »*

15 E « *Le foyer est un endroit très important dans le quartier c'est un endroit qui nous sert également de salle de prière c'est la seule dans le quartier, c'est un endroit de partage de tradition de culture d'origine. Ce foyer est très très important pour nous ils nous permet de nous réunir tous ensemble s'il vous plaît ne nous l'enlevez Pas ... »*

23 E « *il faut prendre en compte qu'il y'a une mosquée qui se trouve dans le foyer ou tout le monde s'est mis d'accord pour la mettre à cet endroit sans aucun Problème, donc vous êtes bien conscient que la démolition de cette résidence. « Foyer » engendra des centaines de personnes sans lieu de prière sachant qu'on est dans un pays laïque où les musulmans ont le droit de pratiquer la croyance ce qui dure au moins une demi-heure sans qu'ils nuisent à l'habitation parisienne tout en respectant les habitants du quartier. »*

39 E « *La destruction de ce foyer entraînant la disparition de cette salle aurait un impact sur beaucoup de musulmans du quartier notamment les jeunes car nous avons tous grandi en fréquentant régulièrement cette salle qui nous a beaucoup aidé »*

51 E « *je ne vois aucune raison de supprimer la salle de prière de résidents de Gergovie. En effet, c'est un lieu où les croyants se réunissent pour accomplir leurs prières quotidiennes et ils ne font rien de mal. Et il ne faut pas oublier que nous sommes un pays laïc donc toutes les religions peuvent être exercer sans aucune exception... »*

75 E « *La mosquée accueille tout le monde, des jeunes parfois perdus y trouvent un réconfort avec la spiritualité ; près de 500 personnes fréquentent cette salle PAR jour, si nous n'avons plus de moyen d'aller prier ceux qui avaient trouvé ce réconfort vont errer... »*

84 E « *Nous constatons que le foyer a une grande importance dans le quartier surtout la salle de prière qui une très grande importance dans nos vie nous voulons que cette salle de prière reste.. »*

86 E « *Je demande qu'il n'y ait pas de salle de prières dans ce bâtiment d'habitation, ni de locaux associatifs qui pourraient être détournés en contournant la loi de 1905. .. »*

87 E « *La destruction de ce foyer entraînant la disparition de cette salle aurait un impact sur beaucoup de musulmans du quartier notamment les jeunes car nous avons tous grandi en fréquentant régulièrement cette salle qui nous a beaucoup aidé, qui contribuent à un certain niveau de culture, d'équilibre, paix et de stabilité sociale dans tout le quartier... »*

88 E « *Quant au problème de la salle de prières, celle-ci n'ayant été jusqu'alors que tolérée, il est inconcevable de vouloir désormais lui conférer un statut officiel. J'ajoute qu'une mosquée n'est pas un lieu "culturel" mais un lieu de culte, d'échanges, certes, d'éducation mais pas de fêtes incommodes tout un quartier... »*

28. Dans la négative, quelles solutions sont envisageables et/ou envisagées pour maintenir dans le quartier un lieu de culte musulman, très fréquenté par la communauté du 14^{ème}, en respectant la loi de 1905 ?

26P « *Depuis des années, la mairie du 14^{ème} et le bailleur nous laissent cette facilité pour le bien-être des habitants et nous tenons à les remercier chaleureusement. Cependant, même si ces lieux venaient à être modifiés, nous souhaiterions qu'une solution nous soit proposée afin de maintenir la continuité des efforts fournis depuis toutes ces années.... »*

12 E « *La salle polyvalente est très importante pour nos activités dans le quartier au plan culturelle, religieux. Il faut trouver une solution pour préserver ce lieu... »*

17 E « *La salle polyvalente est très importante pour nos activités dans le quartier sur le plan culturelle et religieux. nous demandons de l'aide à la mairie pour trouver une solution si la salle était amenée à disparaître dans le futur... »*

18 E « *La démolition de ce centre culturel ne permettra plus aux musulmans du quartier et de l'arrondissement de pratiquer leur religion lors des fêtes de l'Aïd ou encore durant le ramadan. Il est donc inacceptable de démolir ce bâtiment sans proposer de solutions alternatives... »*

29 E « *pour vous demander de nous permettre de pratiquer notre culte dans un autre endroit dans le 14^{ème} arrdt ... »*

31 E « *Je demande à la mairie de nous apporter toute son aide à nous trouver un autre lieu si la salle tenait à disparaître... »*

37 E « *La réduction de la salle polyvalente, endroit où se déroule des activités culturelles et religieux. C'est pour cette raison que je vous demande de trouver une solution afin de remédier à cela... »*

41 E « *Il est donc important pour nous de pouvoir avoir une salle de substitution après la destruction du foyer.. »*

48 E « *Nous souhaitons avoir une nouvelle salle pour y accomplir nos prières et activités liées à notre religion musulmane. Beaucoup de musulmans de ce*

quartier fréquente ce lieu donc nous avons besoin d'un grand espace qui peut rassembler toutes ces personnes. »

49 E « il nous faudrait une nouvelle salle car nous les habitant du foyer et les personnes extérieures avons pris l'habitude de s'y retrouver au sein de cette salle pour les activités religieuses et culturelles donc il nous faudrait un espace plus grand dans ce quartier pour ne pas perdre cette habitude... »

60 E « suite à la reconstruction on voudrait un autre endroit dans le quartier qui pourra contenir les musulmans du quartier afin de pratiquer notre culte... »

RESTAURANT SOCIAL

Le public, résidents comme habitants du quartier, est très attaché au restaurant social qui permet de nourrir à bas cout les personnes à faibles revenus, voire des personnes en situation d'exclusion.

29. Est-il possible de maintenir un restaurant dans la future résidence sociale ?

26P « le foyer bénéficie d'une cantine située au RDC qui permet aux plus démunis de trouver des repas à prix convenables. Cette cantine profite à tous les habitants du quartier ainsi que les travailleurs qui usent de leurs pauses-déjeuner pour venir s'y nourrir... »

3 E « ce foyer apporte beaucoup aux habitants du 14ème il y a une cantine pas chère une activité de grillade et de maïs dans la cour... »

21 E « De plus la cantine qui nous permet de manger pour pas cher nous est extrêmement nécessaire et en enlevant cela, nous n'aurons plus d'autre solution pour nous nourrir pour quelques euros car nous n'avons pas tous les moyens de s'acheter un quelconque menu dans un restaurant ou fast food... »

35 E « Le point fort de ce beau quartier mixte C'est son foyer gergovie avec sa cuisine sociale qui arrange tous les travailleurs du 14 ième arrondissement. je demande aux élus de ce beau quartier de maintenir la cuisine sociale du foyer... »

37 E « La suppression de la cuisine sociale du foyer (c'est un lieu qui permet à tout le monde de se nourrir et particulièrement aux plus démunis... »

53 E « Il faut aussi laisser la cantine qui est très symbolique et qui restaurent les gens pour des coûts moindres.... »

67 E « Les hommes hébergés dans ce foyer sont seuls , leurs familles sont restées "au pays " ; ils font en général des métiers difficiles et peu payés. Aussi, quand ils rentrent chez eux, il est vital qu'ils puissent manger, à un prix

modique, et en compagnie, plutôt que seuls, chacun dans sa chambre. Pour 2,50 € ils mangent, se parlent, rigolent. Et ça, ça n'a pas de prix. L'hygiène ne fait pas tout !.. »

70 E « .. Elle leur permet d'avoir des repas chauds et peu coûteux à partager. En ce sens, elle contribue à la lutte contre l'isolation de personnes qui le sont souvent déjà socialement... »

73 E « la cuisine qui propose de la nourriture à bas prix pour toute personne au faible revenu (aux hommes de chantier étudiants/étudiante, chômeur) de profiter d'un repas chaud au-delà de ça c'est un lieux de rencontre dans le 14 ème arrondissement... »

74 E « ...mon mari nous ramène très souvent de la nourriture de là-bas les prix sont dérisoires. Pour des gens avec un revenu modeste on peut manger ce qu'il faut»

92 E « La cantine sociale et les cuisines ne disparaissent pas car elles sont d'une très grande utilité dans le quartier que ce soit pour son bas prix que pour la taille de cette dernière... »

95 E « La cuisine qui propose des plats très bons et peu chers pour les personnes dans le besoin »

98 E « La cantine sert à tous les résident de 14e de toute couleur ou de tous horizon. »

30. Dans la négative, comment aider et soutenir la reconstitution dans le quartier de ce restaurant à caractère social ?

11P » faudrait un restaurant social légalisé. Le comité des résidents travaille sur le montage d'un projet, car le restaurant social est à la fois utile, mais aussi un besoin pour les résidents et pour le quartier.

THEME 5 VIE COLLECTIVE DANS LA FUTURE RESIDENCE SOCIALE

Ce thème s'intéresse à l'organisation de la vie collective pour les seuls occupants de la future résidence, à l'exclusion des habitants du quartier. Ce thème a surtout été abordé par les représentants des résidents actuels qui se sont exprimés dans l'enquête.

31. Comment ADOMA a déterminé la nouvelle surface de la salle polyvalente alors que le nombre de personnes pouvant être accueillies passe de 306 à 312 ? Qu'est ce qui justifie une seule salle commune alors que le projet prévoit 3 bâtiments qui ne communiquent pas entre eux ? quels espaces de convivialité et de sociabilité sont prévus pour les résidents actuels (salle de réunion, cafétaria, bibliothèque...)?

11P *«Ce qu'il faudrait, c'est de faire en sorte que les résidents s'y retrouvent en permettant à cette nouvelle résidence des lieux de vie : Une salle polyvalente digne de ce nom, suffisamment grande pour pouvoir accueillir le nombre de résidents, donc une salle d'une surface de 170m2, car le foyer actuel compte plus d'une dizaine d'associations qui organisent des réunions, des évènements culturels et culturels, le comité des résidents organise en partenariat avec l'association parcours chaque année des évènements culturels. Donc pour toutes ces activités, il nous faut une salle suffisamment grande... »*

2 E *« la grande salle commune du foyer actuel va disparaître..... Que leur offre-t-on à la place comme divertissement et consommation : aller s'acheter des plats préparés et regarder la télé seuls dans leur studio tout neuf?... »*

32. Quelles sont les mesures particulières qui seront mises en œuvre par ADOMA pour la sécurisation des bâtiments et empêcher les occupants surnuméraires voire l'introduction de personnes étrangères aux logements comme actuellement ?

8P *« Pour la population surnuméraire, C'est ADOMA qui ne sait pas gérer ce défaut... »*

18P *« Quant à la gestion de la population de travailleurs nationaux et étrangers, elle doit être faite d'une façon différente de celle archaïque d'aujourd'hui. Il faut moderniser cette gestion (solutions pour la surpopulation).... »*

86 E *« Je demande que la nouvelle résidence sociale PLAI fonctionne et soit gérée comme toutes les autres résidences du même type, sans aucune dérogation ni complaisance laxiste, ce qui engendre des dérives insupportables et de nombreuses nuisances. Cette gestion doit permettre l'intégration des populations étrangères bénéficiaires d'un appartement et lutter efficacement contre le communautarisme... »*

33. Est-il possible d'associer les résidents actuels à la gestion de la future résidence sociale ?

6P *« il faut consulter les délégués de cette résidence, ils ont beaucoup à ajouter... »*

8P *« Surtout installer la cogestion et collaboration étroite entre le délégué des résidents et ADOMA CDC Habitat... »*

8P *« cette résidence fait le plein avec un budget toujours favorable de beaucoup d'argent mais ADOMA, gestionnaire, refuse la transparence sur le compte d'exploitation qu'elle a depuis 25 ans... »*

15P « Quant à la gestion de la population de travailleurs nationaux et étrangers, elle doit être faite d'une façon différente de celle archaïque d'aujourd'hui. Il faut moderniser cette gestion (solutions pour la surpopulation)»

18P « Socialement, il faut une gestion moderne des résidents, sans pour autant changer le bâtiment... »

THEME 6 TRAVAUX

Seulement sept observations se sont intéressées à la période des travaux.

34. Combien de temps vont durer les travaux ? De quelle manière les habitants vont-ils être impactés ? emplacement des baraques de chantier, allées et venues des camions et engins de chantier ?

1P « durée des travaux ? impact des travaux sur le quotidien des habitants du quartier »

35. A partir de quand (quelle phase du projet /date prévisionnelle) les installations impactées par le projet vont-elles être indisponibles pour les habitants du quartier et pour les résidents ?

Square Plumier ? City stade ? Aire de jeux pour enfants ?

Salle polyvalente ? Restaurant social ? Cour extérieure ?

42 E « nous voulons une salle de prière temporaire pendant les travaux »

16P « Souhaite que la grande salle et la cuisine ne soient pas inaccessibles durant les travaux. Important pour se réunir.... »

36. Quelles mesures vont être prises pour démolir les bâtiments contenant de l'amiante tant vis-à-vis des ouvriers que des riverains ? Y a-t-il un risque pour les habitants du quartier, notamment lorsqu'ils iront dans le square Plumier pendant les travaux ?

6P « l'amiante existe évidemment dans les murs. C'est la raison pour laquelle on évite de détruire les bâtiments sauf ceux d'avant-guerre de 1939-45 ou celle de 1914-18....L'amiante est dangereux à manipuler »

21 P « je ne suis pas d'accord pour détruire pour les risques d'amiante très volatil »

THEME 7 MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

Les rares observations qui se sont intéressées à la mise en compatibilité du PLU de Paris ont suggéré que le projet s'adapte au PLU existant et non l'inverse. Conscients que le PLU édicte des règles destinées à protéger le cadre de vie des parisiens, le public a eu du mal à comprendre concrètement ce qu'impliquent les règles que la Ville souhaite adapter dans cette enquête.

37. Qu'est ce qui a justifié le choix d'un projet nécessitant la mise en compatibilité ? Pourquoi ne pas s'être inscrit dans les règles en vigueur du PLU de Paris ?

2 P « le PLU en l'état ne permet pas de délivrer les autorisations d'urbanisme. La suggestion du rapport est de modifier le PLU... »

10 P « puisque les dispositions du PLU ne permettent pas la délivrance des autorisations, ne changez rien, mais réhabilitez le foyer Gergovie »

80 E « refus d'un changement du PLU »

38. En quoi l'EVP peut-il compenser la perte des espaces en zone UV puisqu'il n'offre pas du tout le même usage pour les habitants du quartier ?

13 P « je refuse que les espaces verts soient réduits..., que soient comptabilisés comme compensation de l'accès pompier pris sur les espaces verts les carrés de pelouse privés entre les immeubles de la future résidence »

39. Si l'on applique les règles de gabarit-enveloppe en vigueur dans le PLU, quelle serait l'importance des constructions qui pourraient être réalisées sur le terrain actuel (hauteur, alignement, nombre de plots, espacement des bâtiments, ...) ? (CE)

40. N'est-il pas possible d'aménager des accès à la résidence en zone urbaine verte, si on traite le sol et les abords conformément aux règles de cette zone, comme par exemple l'accès pompiers qui demeurera en zone urbaine verte ? (CE)

41. Est-il possible de rendre accessibles des Espaces Verts Protégés (EVP) et d'y mettre les aménagements adéquats (bancs, allées) ? Pourquoi avoir choisi de créer des EVP et de ne pas avoir laissé ces espaces en espaces libres à aménager ? (CE)

42. Est-il prévu que les toitures végétalisées soient accessibles aux résidents, comme l'y incite le PLU de Paris ? (CE)

ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la déclaration du projet de démolition-reconstruction
du Foyer de Travailleurs Migrants Gergovie en Résidence sociale
emportant mise en compatibilité du PLU de Paris

RECAPITULATION DES OBSERVATIONS RECUES

du 9 septembre au 12 octobre 2019

	NOMBRE D'OBS	THEMES ABORDES						
		DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
Registre papier dont 2 courriers reçus intégrés au registre	26	10	14	7	8	11	6	2
Registre électronique	98	30	23	29	84	4	1	2
TOTAL	124	40	37	36	92	15	7	4
Part des observations		32%	30%	29%	74%	12%	6%	3%

LIENS DU FOYER AVEC LE QUARTIER

Nature des liens du foyer avec le quartier cités par le public

N° REGISTRE	CULTE MUSULMAN		CANTINE / GRILLADE	ECHANGES, AME DU QUARTIER, LIEN SOCIAL	ESPACE CULTUREL /SPORTIF /ASSOCIATIF
	OUI	NON			
1 E					
2 E			X	X	
3 E	X		X	X	X
4 E	X		X		
5 E	X				
6 E	X				X
7 E	X		X	X	X
8 E	X				X
9 E				X	
10 E					X
11 E	X			X	
12 E	X				X
13 E	X		X		X
14 E	X				
15 E	X			X	
16 E	X			X	
17 E	X				X
18 E	X				
19 E	X			X	X
20 E	X				
21 E	X		X		
22 E	X		X	X	X
23 E	X				
24 E	X				X
25 E	X				X
26 E	X		X	X	X
27 E	X				
28 E	X			X	
29 E	X			X	X
30 E	X			X	X
31 E	X				
32 E	X				X
33 E	X			X	X
34 E	X			X	X
35 E	X		X		
36 E	X			X	X
37 E	X		X		X
38 E	X			X	
39 E	X		X	X	X
40 E	X			X	X
41 E	X			X	X
42 E	X				
43 E	X			X	
44 E	X			X	X
45 E	X			X	X
46 E	X			X	

N° REGISTRE	CULTE MUSULMAN		CANTINE / GRILLADE	ECHANGES, AME DU QUARTIER, LIEN SOCIAL	ESPACE CULTUREL /SPORTIF /ASSOCIATIF
	OUI	NON			
47 E	X			X	X
48 E	X				
49 E	X			X	X
50 E	X		X		
51 E	X				
52 E	X				
53 E	X		X		
54 E	X			X	X
55 E	X				
56 E					
57 E			X	X	
58 E	X				X
59 E	X		X	X	X
60 E	X				
61 E					
62 E	X		X		
63 E		X			
64 E					
65 E	X		X	X	X
66 E	X		X	X	X
67 E	X		X	X	X
68 E	X				
69 E		X			
70 E	X		X	X	X
71 E	X				
72 E		X			
73 E	X		X		
74 E	X		X	X	X
75 E	X		X	X	X
76 E	X			X	
77 E					
78 E					
79 E	X		X	X	X
80 E					
81 E					
82 E					
83 E					
84 E	X				
85 E	X				
86 E		X			
87 E	X		X	X	X
88 E		X			
89 E	X			X	X
90 E					
91 E	X		X	X	X
92 E	X		X	X	X
93 E		X			
94 E	X		X	X	X
95 E	X		X	X	
96 E					
97 E					

N° REGISTRE	CULTE MUSULMAN		CANTINE / GRILLADE	ECHANGES, AME DU QUARTIER, LIEN SOCIAL	ESPACE CULTUREL /SPORTIF /ASSOCIATIF
	OUI	NON			
98 E	X		X	X	X
1 P					
2 P					
3 P					
4 P					
5 P					
6 P					
7 P	X				
8 P					
9 P	X		X		X
10 P					
11 P					
12 P					
13 P		X			
14 P					
15 P					
16 P					
17 P					
18 P					
19 P					
20 P					
21 P					
22 P					
23 P					
24 P	X			X	X
25 P	X				
26 P	X		X	X	X
TOTAL	80	7	32	46	46

en % des observations liées au thème (92 observations)

87%	8%	35%	50%	50%
-----	----	-----	-----	-----

THEMES ABORDES						
DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
					x	
		x				x
x			x			

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE
1 P	A consulté le dossier : durée des travaux ? Impact des travaux sur le quotidien des habitants. Nous sommes des habitants du quartier.	10/9
2 P	Monsieur Levrat Madame Chevrot 25 rue du moulin de la vierge. 1) la diminution des EV est criticable 2) le city stade qui représente aux yeux du rédacteur du rapport de présentation "un véritable atout pour l'environnement immédiat du FTM" est supprimé et on ne voit pas sa reconstruction sur le document et n'est pas indiqué 3) la surface concédée passe de 2435 à 2962 M ² 4) le PLU en l'état ne permet pas de délivrer les autorisations d'urbanisme. La suggestion du rapport est de modifier le PLU...	11/9
3 P	Mr Jacques, 120 rue de l'Ouest : Est favorable au projet et souligne ne pas être dérangé par le foyer actuel.	11/9
4 P	Mr Ezzouaghi, président du Conseil foyer Gergovie Dans les documents présentés il y a beaucoup de précisions utiles mais, énormément d'erreurs. Ces documents sont rédigés dans un sens unique. C'est une erreur. 1) Il y a surement incidence notable sur l'environnement. Problème d'Amiante. 2) incidence sur la santé: (directive 2001/42/C.E. du 27.06 2001 Je propose de ne pas démolir le bâtiment actuel mais de l'améliorer Document annexé N° 1 de 2 pages dactylographiées sur l'amiante	18/9
5 P	Nous avons consulté le dossier en tant qu'étudiant et par intérêt du projet	19/9

THEMES ABORDES						
DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
X	X				X	

REGISTRE N°	OBSERVATION	DATE
6 P	<p>Mr Ezzouaghi :</p> <p>Je propose 3 plans :</p> <p>A) ne pas démolir</p> <p>B) Construire quelque chose de bien après démolition du strict nécessaire</p> <p>C) Enfin améliorer et changer de gestion</p> <p>Nous avons toujours fait de l'insertion et jamais de l'exclusion de ces populations nationales et étrangères. Est ce que les architectes qui ont décidé Jussieu fac des sciences Paris 6 et 7 sont ils plus qualifiés que les autres non! car l'amiante est un poison qui peut tuer les bébés ou les personnes fragiles. Nous avons déjà 2 morts en juillet aout 2019 par le diagnostic qu'a réalisé Adoma en juin juillet</p> <p>Est ce que les ingénieurs architectes qui ont décidé de ne pas détruire la Tour Montparnasse amiantée aussi sont meilleurs que les autres non! les fonds publics sont destinés à financer de nouveaux logements sans faire courir le risque d'intoxication des voisins</p> <p>Est ce que les architectes qui ont décidé de ne pas démolir l'hotel de police du 14 eme avenue de Maine sont ils mieux que vous.? Non! Alors ce gaspillage d'argent est inutile (35 millions d'euros)</p> <p>Ci-joints les résultats que l'amiante existe même évidemment dans les murs. C'est la raison aussi pour laquelle on évite de détruire les batiments sauf ceux d'avant guerre 1939 -1945 ou celle de 1914-1918 , où j'insiste sur mon refus personnel de consentir à la démolition de cette résidence Gergovie.L'amiante est dangereux à manipuler.</p> <p>Si vous êtes décidés à construire, faites un seul batiment le premier de 2020 à 2023 et ne démolissez pas le batiment actuel très amianté, très dangereux du poison.</p> <p>En conclusion pour ce jour,ne pas démolir mais ajouter un batiment administratif et réhabiliter cette résidence avec réussite, pas comme celle de 1994 : un echec.</p> <p>Il faut consulter les délégués de cette résidence, ils ont beaucoup à ajouter. Cette résidence construite de 1974 à 1976 et depuis en bon état , oui je l'affirme peut rester jusqu'en 2075. Mais cependant avec une nouvelle méthode de gestion meilleure.</p>	23/1

THEMES ABORDES						
DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
X	X			X	X	
			X			

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE
6 P	<p>Mr Ezzaghoui (suite) Documents annexés: N°1 déjà déposé en 3 P (amiante) Document N°2 de 1992 pour le paiement des factures d'eau par les locataires directement Document N°3 lettre du Président de la Sonacotra Document N°4 Voeux 2016 de la Directrice territoriale d'Adoma Document N° 5 Partie du CR de la réunion d'information de la Mairie en date du 08/07/2019 Document N°6 Propositions de protocole de la nouvelle Gergovie par les locataires</p>	23/9
7 P	<p>Mr GANDEBA Ibrahim habitant de Paris 75014 J'attire votre attention sur le fait qu'il ya une mosquée , une cantine et j'ai des copains. Je souhaite que ces lieux soient conservés.</p>	27/9

THEMES ABORDES						
PLU	TRAVAUX	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	LIENS AVEC LE QUARTIER	ESPACES / JARDIN EXTERIEURS /	RECONSTRUCTION	DEMOLITION
					X	X
		X			X	X

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE
8 P	<p>Mr Ezzouaghi 12 passage Gergovie 75014 PARIS :</p> <p>1) Compte tenu de la densité urbaine, pour ce bâtiment sur un rayon de 100 m il y a 10 à 11 grands magasins. Compte tenu de la densité de population, 300 familles avec des accueils supérieurs à ce chiffre. Compte tenu de la concentration d'amiante dans les murs, (nous avons une information), cet amiante est présent aussi dans les colles entre les bâtiments, j'opte pour le refus de démolition et l'interdiction de destructions des murs.</p> <p>2) Qu'est ce qu'une résidence sociale? : C'est un outil certes contre l'exclusion et pour la réinsertion économique donc relogement ultérieur ailleurs. Elle est donc destinée à des populations en situation temporaire précaire, hébergement d'urgence de gens en difficulté, de personnes pas nécessairement démunies. Ce sont donc des habitations à 40 ou 50 places car très problématique pour 6 mois, l'admission en résidence sociale se fait avec l'aide des partenaires. Ces RS sont ouvertes à ce fait. Or le foyer 12 passage Gergovie ne correspond pas du tout à ces normes .</p> <p>3) ALORS qu'est ce qu'une résidence Services? Ce sont des résidences pour personnes seules, familles au pays ou ailleurs en France. Ce sont des gens aussi de ressources modestes . ce sont des petits logements de 10à 15 m² équipés d'espaces vie et de lavabos et où les laveries, cuisines et blocs sanitaires sont ailleurs mais dans le bâtiment. Ce sont des résidences où il y a une vie conviviale ou aussi APL ou ALT sont servies à ces populations entre 150€ et 50€/mois d'aide aux résidents. Les populations sont logées sans limite sauf morts ou départs volontaires. Ces résidences services sont des outils extarordinaires d'insertion. Ce profil correspond bien à cette résidence sis 12 passage gergovie 75014 donc cette résidence correspondrait à une résidence service, ouverte depuis 1975, 1976 et elle fait le plein avec un budget toujours favorable de beaucoup d'argent mais Adoma, gestionnaire, refuse la transparence sur le compte d'exploitation qu'elle a depuis 25 ans.</p>	30/9

THEMES ABORDES						
DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
	X			X		

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE
8 P	<p>Mr Ezzouaghi (Suite)</p> <p>Les Résidents Gergovie 300 / 305 sont stables, insérés, femmes et familles au pays (ou quelque part en France) Ces résidents ne sont ni précaires, ni problématiques car paisibles. Ces résidents ne sont pas démunis mais hélas à faibles ressources. Ces résidents sont là depuis 10,20,30 ou 40 ans ce qui explique leurs besoins de meilleure réhabilitation. Nous suggérons des travaux urgents de réhabilitation.</p> <p>Document annexé 1: courrier du Prefet de Paris du 5 janv 1992</p> <p>Document annexé 2: lettre de la Parisienne des eaux du 28 fevrier 1992</p> <p>Document annexé 3: lettre de EDF/GDF de 1992</p> <p>Document annexé 4: fiche d'inscription à l'ANPE de Mr Ezzouaghi</p> <p>Document annexé 5: Description des résidences services</p> <p>4) Ce que nous proposons :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) réhabiliter , mettre à neuf les logements actuels b) Modifier certains espaces communs comme les cuisines à l'étage c) Rénover les blocs sanitaires et les rendre accessibles par système numérique d) Moderniser la salle polyvalente actuelle e) Moderniser et numériser le restaurant actuel f) Et surtout installer la cogestion et collaboration étroite entre le délégué des résidents et Adoma CDC Habitat. <p>Remarque : si depuis 1992 arrivée de Sonacotra, ce batiment avait été entretenu sérieusement, aujourd'hui il serait très confortable. Pour la population surnuméraire, C'est Adoma qui ne sait pas gérer ce défaut.</p>	30/9

THEMES ABORDES						
DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
X	X		X	X		X
				X		

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE
9 P	<p>Aline Arrouze, écrivaine publique, 8 bis rue Campagne première 75014</p> <p>J'ai pris connaissance de l'enquête publique hier à l'issue d'une séance de cinéma organisée par "Paris cinéma hommage à Jean Rouch " qui se déroulait au foyer Gergovie et je rejoins beaucoup de réflexions écrites par le président du conseil Mr Ezzouaghi s'opposant au projet :</p> <p>Un foyer de travailleurs migrants n'est pas une résidence sociale ! Oui, il faut réhabiliter, Non, il ne faut pas le détruire (amiante, pollution en CO2 2 fois plus importante) et les travailleurs nombreux habitant le foyer avec leurs coutumes et leur modes de vie, dont en effet un espace culturel, sont à respecter.</p> <p>Je regarde le projet et la salle commune de 144 m² passe à 37,32 m². De qui se moque t'on ? ce sont les bruits et rumeurs peu sympathiques des habitants voisins dans laquelle je ne retrouve pas les objectifs et l'esprit de la Ville de Paris (ville solidaire et ouverte à tous, musulmans compris).</p> <p>La cuisine disparaît ainsi que le bureau de conciliation???</p> <p>Puisque les dispositions du PLU ne permettent pas la délivrance des autorisations, ne changez rien, mais réhabilitez le foyer Gergovie . vive Jean Rouch</p>	30/9
10 P	<p>Riverain</p> <p>Je m'étonne que l'avis des principaux intéressés - habitants du foyer - n'ait pas été sollicité. Le restaurant, la salle polyvalente sont pour eux extrêmement importants et leur apportent réconfort.</p>	3/10

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE
11 P	<p>Mr Traore, Président du comité des résidents :</p> <p>Le projet de réhabilitation est une bonne chose en soi. Mais ce qu'il faudrait, c'est de faire en sorte que les résidents s'y retrouvent, en permettant à cette nouvelle résidence des lieux de vie :</p> <p>Une salle polyvalente digne de ce nom suffisamment grande pour pouvoir accueillir le nombre de résidents, donc une salle d'une surface de 170m2, car le foyer actuel compte plus d'une dizaine d'associations qui organisent des réunions, des événements culturels et culturels, le comité des résidents organise en partenariat avec l'association parcours chaque année des événements culturels. nc pour toutes ces activités, il nous faut une salle suffisamment grande.</p> <p>Toujours pour cette nouvelle résidence, il faudrait un restaurant social légalisé. Le comité des résidents travaille sur le montage d'un projet, car le restaurant social est à la fois utile, mais aussi un besoin pour les résidents et pour le quartier.</p> <p>Donc, pour une bonne réussite de ce projet, il est essentiel de travailler sur ces deux points.</p>	7/10

THEMES ABORDES						
DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
				X		

THEMES ABORDES						
DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
X	X					

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE
12 P	<p>Sophie Boudoulec, porte parole de COQUA collectif des habitants, usagers et riverains du quartier Pernety-Plaisance 75</p> <ul style="list-style-type: none"> * La démolition reconstruction de ce foyer ADOMA (ex Sonacotra) était une nécessité absolue : le choix de remplacer deux barres par trois îlots est un choix positif. * Sa transformation en résidence PLAI est une disposition statutaire, donc ne peut être discutée * Le droit au logement des occupants actuels est une évidence <p>Le projet présenté pose problème sur plusieurs points, dans un quartier "très minéral" (dossier de présentation) et où le taux d'habitat social est très supérieur à 50% de la porte de Vanves à la place de Catalogne (taux parisien 21,7%, taux 14ème 27,98 %) et où les bailleurs sociaux, en accord avec les Mairies de Paris et du 14ème augmentent encore leur emprise (ICF la Sablière, passage Gergovie, nombre d'appartements x2 (dossier de présentation), angle Desvrez/Gergovie : riv8)</p> <p>Donc, cette démolition reconstruction pourrait être l'occasion de faire baisser la pression et de rétablir un peu de mixité sociale dans le quartier.</p> <p>Je PROPOSE que :</p> <ul style="list-style-type: none"> * le nombre d'appartements reste identique au foyer actuel : 254 appartements (dont 17 accessibles aux PMR) permettant l'accueil de 254 adultes. Une partie des places actuelles n'étant pas occupées, des résidents partant n'étant pas remplacés en vue des travaux, le logement des actuels occupants ne concernera pas 306 personnes (chiffre théorique). La création des places supplémentaires pourrait se faire sur une zone du 14ème où le taux moyen de logements sociaux est inférieur à la moyenne. 	9/10

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE	THEMES ABORDES						
			DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
13 P	<p>Sophie Boudoulec, porte parole de COQUA (suite) :</p> <p>* les cours situées de part et d'autre des bâtiments existants libérant des m2 pour la construction, elles soient intégrées dans le bâti. En augmentant la surface disponible au sol, en réduisant le nombre de places, d'abord utilisées par les travailleurs migrants occupants puis par d'autres publics en difficulté d'insertion, on peut ramener à 6 étages les trois flots.</p> <p>ENFIN, JE REFUSE :</p> <p>1) que les espaces verts publics soient réduits : ils sont indispensables à la très nombreuse population habitant dans les immeubles entourant le foyer actuel,</p> <p>2) que soient comptabilisés comme compensation de l'accès pompier pris sur les espaces verts, les carrés de pelouse privés entre les immeubles de la future résidence,</p> <p>3) que disparaissent dans le même temps le city stade et un espace de jeux sur deux - promis à une consultation qui consistera à les repositionner sur les espaces verts restants.</p> <p>S'agissant des locaux communs (cf tableaux, les surfaces retenues doivent être conformes au plan type des résidences sociales qui visent l'INTEGRATION des personnes hébergées. La question d'une salle commune permettant d'accueillir les bénéficiaires dans leur totalité n'a pas été abordée lors du conseil d'arrondissement du 28/05/2019 (délibération n°82 adoptée à l'unanimité des conseillers présents et représentés).</p> <p>Quand Monsieur BOUABBAS a été interrogé sur la disparition de la salle de prière actuellement tolérée au RDC du foyer et répertoriée sur plusieurs sites internet, il a répondu :</p> <p>"une salle pour les activités des résidents et eux seuls" (mail à COQUA le 1/10/2019),</p> <p>"il appartiendra aux musulmans de réfléchir à la pratique de leur culte" (mail à COQUA 3/10/2019)</p> <p>NB : le site internet s'est bloqué à plusieurs reprises</p>	9/10		X	X	X	X		

THEMES ABORDES						
DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
	X	X	X	X		

REGISTRE N°	OBSERVATION	DATE
13 P	<p>MarieOdile Leduc 31 rue Guilleminot 75014 Paris</p> <p>Non, non et non ! Nous ne pouvons pas encore nous résigner à supporter d'être un des quartiers les plus majoritairement dédiés à la population sociale. De la mixité, oui, 100 fois oui. Mais dirigeons nous maintenant vers une meilleure répartition car le point de saturation est atteint.</p> <p>Depuis les années 1970, le quartier Pernety-Plaisance a largement apporté sa quote-part à cette mixité souhaitable. Nous avons atteint depuis l'année 2015, que vous semblez avoir oublié, un haut degré d'exaspération... Vous allez nous emmener vers des troubles dont les événements que nous avons connu à Pernety (et qui ont traumatisé) n'étaient que des signes précurseurs. Et ce n'était pourtant pas faute de vous avoir prévenu !</p> <p>Ces décisions seront lourdes de conséquences tant le ressentiment gronde de manière sourde. Vous allez envoyer de l'essence sur les braises !!!</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'AUGMENTATION du nombre de logements, on garde la même fréquentation, - Préservation des espaces verts EN L'ETAT !!! - Immeuble limité à 6 étages, - maintien d'une salle commune à visée NON CULTUELLE. 	9/10

THEMES ABORDES						
DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
	X	X				

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE
14 P	<p>Anne-Marie Le Sourd 85 rue Vercingetorix 75014 Paris</p> <p>Je vous remercie de nous permettre d'exprimer nos observations et propositions sur le projet "Paris Gergovie". Je pense qu'il faut rééquilibrer l'offre de logements sociaux dans Paris pour une vraie mixité sociale.</p> <p>Ce quartier Plaisance Gergovie Vercingetorix a un pourcentage bien supérieur aux autres quartiers en terme de logements sociaux ce qui devient un problème pour la vie au quotidien.</p> <p>Ma proposition est donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de ne pas augmenter le nombre de logements, donc accueillir 254 personnes et pas 312. Que les 58 places autres soient réparties dans les autres arrondissements déficitaires en logements sociaux, - que l'on garde la même superficie d'espaces verts. <p>Il est important que les personnes qui ont des difficultés soient bien accompagnées pour qu'elles apprennent à vivre dans la dignité et le respect de leur voisinage.</p> <p>Que le fait d'être "surprotégées" ne les dispensent pas de bien se comporter et de respecter les équipements matériels mis à leur disposition tout autant que les êtres humains.</p> <p>Avec mes remerciements</p>	9/10

THEMES ABORDES						
DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
				X		
				X	X	

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE
15 P	<p>Mr Ezzouaghi (suite) : Document annexé 1 : courrier du Maire du 18/7/2013</p> <p>Document annexé 2 : Protocole d'accord entre les résidents et la SONACOTRA du 20 janvier 1994 : * accordant le droit au résident titulaire de proposer un remplaçant temporaire pendant la période de ses congés à la condition de fournir l'identité du remplaçant et de ne percevoir aucune indemnité de quelque nature que ce soit de l'occupant, que le remplacement signe une convention d'occupation et que si il est étranger, il justifie d'une situation régulière en France pendant la durée du remplacement, * La SONACOTRA s'engage à ne pas modifier la destination des espaces actuellement aménagés en salle de prière et salles soci-éducatives et à conserver le caractère convivial de la grande salle située au RDC qui sera agencée pour partie en cuisine collective et pour partie en cafétéria (article 9) Il ne faut pas trahir sa parole en 2025.</p> <p>Document annexé 3 : Certificat d'ancienneté dans le foyer (27/5/1980)e Mr Ezzouaghi</p> <p>Document annexé 4 : Programme des travaux de réhabilitation pour 8,8 MF entrepris en 1994 intégrant notamment la création de la cuisine de 85m2, la cafétéria de 50m2 et la laverie de 25m2</p>	10/10
16 P	<p>Mr Doucoure, habitant du foyer : Souhaite que la grande salle et la cuisine ne soient pas inaccessibles durant les travaux. Important pour se réunir</p>	11/10

THEMES ABORDES						
DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES / EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
X	X	X				
X	X					
X	X	X				
X						
				X		

REGISTRE N°	OBSERVATION	DATE
17 P	<p>Moi, Madame Roa-Brittani, résidente au 93 rue Pernety, participe à cette enquête. Premièrement, je refuse :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) la diminution des espaces verts publics, 2) je demande la non augmentation des appartements et des places de résidents 3) qu'il y ait moins de bâtiments construits, 4) 254 logements aujourd'hui, soit 254 locataires ou résidents, pas plus. <p>Je demande de bien penser au résultat de cette démarche, du fait que dans notre quartier on doit subir pas mal de conflits, du fait que les bailleurs sociaux abandonnent complètement les résidents qui lui appartiennent et que notre quartier devienne un lieu de vie incommode à vivre. Merci de vérifier toutes les situations pour ne pas subir.</p>	11/10
18 P	<p>Techniquement, le bâtiment 12 passage Gergovie Paris 14 peut tenir longtemps, moyennant une réhabilitation normale, dont le montant serait inférieur à 30 ou 35 millions d'euros. Socialement, il faut une gestion moderne des résidents, sans pour autant changer le bâtiment.</p>	12/10
19 P	<p>Habitante du quartier : Si on construit trois bâtiments espacés, cela rend le quartier encore plus bruyant, compte tenu du mouvement des trains, particulièrement les TGV. Peur d'une suppression importante de l'espace vert déjà très réduit.</p>	12/10
20 P	<p>Habitante du quartier : Problème de démolition-reconstruction posé par le désamiantage. Enquête sur le les pathologies antérieures, épidémiologie</p>	12/10
21 P	<p>Habitante du quartier : Je suis d'accord pour ne pas détruire pour les risques d'amiante très volatiles</p>	12/10
22 P	<p>Mr Dembele Makan, résident du foyer Gergovie : Avec les travaux, destruction des salles de réunions, des salles dans lesquelles il y a des fêtes, ainsi que les cuisines collectives. On souhaite garder ces salles de réunion et les cuisines collectives</p>	12/10

THEMES ABORDES						
DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAU	PLU
	X					
			X			
			X			

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE
23 P	Habitante du quartier : Jusqu'à aujourd'hui, le foyer ADOMA n'a pas posé de "problèmes". Mais il faut veiller à garder une certaine mixité qui permet la bonne vie en société. Ne pas augmenter la population est une priorité. Le voisinage d'immeubles sociaux principalement affectés au mêmes types de population est énorme problème. Nous VOULONS UNE VRAIE MIXITE.	12/10
24 P	Il est indispensable de maintenir une salle polyvalente d'une taille au moins équivalente à l'actuelle pour le maintien de l'ensemble des activités diverses et variées qui s'y déroulent. Certes, une réhabilitation est d'une nécessité impérieuse.	12/10
25 P	Nous souhaitons une salle pour nos rencontres culturelles, éduquer nos enfants afin qu'ils comprennent notre religion. C'est primordial, l'éducation de nos enfants par les temps qui courent. Il est nécessaire de réhabiliter le foyer mais en gardant une salle pour nous, pour pratiquer notre religion en toute transparence.	12/10

THEMES ABORDES						
DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
			X			

REGISTRE N°	OBSERVATION	DATE
26 P	<p>Association Culturelle des Musulmans du 14ème ACDM14 (foyer Gergovie)</p> <p>I. Présentation de l'Association</p> <p>L'ACDM 14 a été fondée le 10 juin 2016. Son siège se situe au 12 passage Gergovie 75014 Paris. Cette association se compose d'une assemblée générale. Celle-ci a nommé un bureau qui contient un président, un vice président, un secrétaire ainsi qu'un trésorier.</p> <p>II. But de l'association et ses activités</p> <p>L'ACDM 14 a pour but d'inciter et permettre aux musulmans du 14ème arrondissement parisien, de favoriser le développement des relations sociales avec les autres communautés. Elle vise à favoriser un esprit de dialogue et de partage entre la communauté musulmane et les habitants du quartier. L'ACDM 14 s'engage pour l'accès à l'éducation pour tous, dans le plus grand respect des lois de la République.</p> <p>Dans cette optique, l'association se porte volontaire pour trouver des locaux adaptés aux actions menées afin que les habitants du quartier puissent s'informer sur les missions de l'ACDM 14 et participer pleinement à ses activités.</p> <p>Cette association milite pour réunir la communauté musulmane dans le but de pratiquer sa religion en veillant tout particulièrement aux principes républicains de notre nation.</p> <p>Ses activités sont basées sur une entre-aide collective entre les hommes et les femmes du quartier et du foyer Gergovie. Cela a pour objectif de favoriser la vie en harmonie.</p>	

THEMES ABORDES						
DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE
26 P	<p>L'association consacre ses efforts sur la jeunesse avec un suivi sur l'éducation, la scolarité et la vie professionnelle. Elle s'investit pleinement dans des oeuvres humanitaires tels que des maraudes et des repas gratuits pour les plus démunis. Dans le but de favoriser l'activité sportive, l'association s'active dans l'organisation de tournois de foot, de basket et autres.</p> <p>La culture prend également une grande part dans les activités de l'association. Ainsi, elle s'invite dans les rencontres évènementielles (spectacles, concert, fête et autres).</p> <p>Toutes ces activités culturelles et sociales nourrissent depuis plusieurs années de très bonnes relations au sein du quartier.</p> <p>III. Importance du foyer Gergovie dans le quartier (salle polyvalente, cuisine, cour extérieure, terrain de jeux)</p> <p>Notre siège se situe dans le foyer Gergovie et est le lieu où nous réalisons les rassemblements, les concertations et autres.</p> <p>La salle polyvalente qui s'y trouve est un grand bonheur pour la majorité des habitants du quartier. Elle est ouverte pour les associations, les activités culturelles et religieuses (prières collectives, la grande prière du vendredi, le mois du Ramadan, les fêtes religieuses ainsi que les baptêmes et le funérailles...).</p> <p>A vrai dire, la salle polyvalente est le seul endroit où nous pouvons nous réunir depuis plus de 30 ans. Les musulmans de l'arrondissement ne disposent pas d'autres lieux pour accueillir les activités hebdomadaires et annuelles.</p>	12/10

THEMES ABORDES						
DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU

REGISTRE N°	OBSERVATION	DATE
26 P	<p>Malgré la superficie de 150m², la grande salle ne permet pas d'accueillir le flux de personnes désireuses d'effectuer les prières collectives lors des grands rassemblements (prière du vendredi, mois du ramadan, fêtes). Ces contraintes de superficie nous obligent à occuper les parties communes du foyer (les couloirs privés, les couloirs des étages, les colonnes sèches).</p> <p>De plus, le foyer bénéficie d'une cantine située au RDC qui permet aux plus démunis de trouver des repas à prix convenables. Cette cantine profite à tous les habitants du quartier ainsi que les travailleurs qui usent de leurs pauses-déjeuner pour venir s'y nourrir.</p> <p>La cour extérieure est un lieu de détente et de rencontre où l'ambiance est chaleureuse, surtout en période estivale.</p> <p>Le jardin et les terrains de jeux sont essentiels pour la vie familiale du quartier. Après l'école, les parents emmènent leurs enfants dans ces lieux. Cela permet aux enfants de se divertir et aux parents du quartier de se rencontrer. De plus, les adolescents utilisent le "city stade" pour leurs activités sportives.</p> <p>Tous ces lieux favorisent les rencontres et les échanges entre les différentes cultures, origines, classes sociales et générations.</p> <p>IV Notre avis sur le projet</p> <p>L'ACDM 14 n'est pas en opposition avec le projet de reconstruction du foyer et l'augmentation des espaces verts nécessaires à Paris et dans le quartier.</p> <p>Comme cité plus haut, le problème se pose quant à la disparition de la salle polyvalente. Beaucoup d'actions y sont réalisées depuis plusieurs années. De plus, des activités ont lieu dans la cour extérieure, le jardin et les terrains de jeux.</p>	12/10

THEMES ABORDES						
DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
10	14	7	8	11	6	2

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE
26 P	<p>Nous craignons que la modification de ces lieux chamboule le quotidien de milliers de personnes, car ces lieux sont source de convivialité dans le quartier.</p> <p>C'est dans cette crainte que notre association s'est portée garante avec l'appui de tous ses membres, bénévoles, adhérents et habitants du quartier, de se soutenir pour conserver l'état d'esprit collectif et unitaire qui a été instauré depuis plusieurs années.</p> <p>Nous reconnaissons néanmoins qu'ADOMA n'est pas dans l'obligation de mettre à la disposition du quartier un lieu où les activités associatives, culturelles et religieuses peuvent y être pratiquées. Depuis des années, la mairie du 14ème et le bailleur nous laissent cette facilité pour le bien-être des habitants et nous tenons à les remercier chaleureusement.</p> <p>Cependant, même si ces lieux venaient à être modifiés, nous souhaiterions qu'une solution nous soit proposée afin de maintenir la continuité des efforts fournis depuis toutes ces années.</p> <p>V Conclusion</p> <p>Dans le but de ce projet, l'ACDM 14 vous propose en totale concordance avec les collectivités territoriales (Mairie de Paris, Mairie du 14ème arrondissement, préfectures ou autres) de convenir à l'organisation d'assises qui permettront de trouver des solutions pour la salle polyvalente, la cantine, la cour, les espaces de jeux et de sports.</p> <p>Sincères remerciements pour l'intérêt que vous porterez à notre rapport. De même, que nous vous remercions pour l'ouverture de l'enquête publique qui nous laisse l'opportunité de s'exprimer sur le projet.</p> <p>Documents annexés : 7 photos</p>	12/10

nombre d'observations abordant le thème

THEMES ABORDES						
DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES / EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
	X	X				
	X	X	X			

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE
1 E	<p>Je trouve ce projet disproportionné. 283 logements sociaux dans un quartier surdensifié, par ses immeubles et tours le long de voies ferrées, c'est ghettoïser davantage ces populations. D'autant que l'accès se fera par une impasse, rétrécie. Je ne comprends pas que l'on fasse l'inverse de ce pour quoi on a été élu en ne rééquilibrant pas l'offre de logements sociaux dans Paris et en promouvant la mixité sociale. Le quartier Plaisance Vercingétorix devient un ghetto. A-t-on pensé aux écoles, aux équipements nécessaires puisque l'on passe d'un foyer de célibataires à 283 logements familiaux alors que les besoins sont aussi énormes pour les étudiants, le CROUS. Si d'autres choix ne sont pas possibles, il faudrait un immeuble à taille humaine et avec une présence humaine, gardiennage, lieux partagés pour responsabiliser sur les lieux, éclairage suffisant, cette impasse a été un lieu de trafics.</p> <p>Avec mes remerciements. N. Andrieux (75015)</p>	14/9
2 E	<p>Le terrain de sport rebaptisé "city stade" est censé être reconstitué après travaux mais je ne le vois pas sur les plans, seul le terrain de jeux apparaît... Ces espaces de loisirs le long des voies ferrées sont très importants pour le confort de vie du quartier : on descend là s'aérer un peu, faire jouer les enfants, se rencontrer. J'espère donc que leur surface sera maintenue au moins à l'identique et pas rognée pour ce projet : ça ce n'est pas très clair dans les données fournies.</p> <p>Ce qui est clair c'est que la grande salle commune du foyer actuel va disparaître, de même que le terrain libre adjacent côté rue d'Alésia où une vie intense s'est développée. L'objectif est la "suppression des activités informelles" (vente de cuisine et prières collectives) qui sont certes envahissantes, qui vont peut-être à l'encontre d'une "intégration" de ces migrants, mais qui participent aussi tout simplement d'une sociabilité essentielle. Que leur offre-t-on à la place comme divertissement et consommation : aller s'acheter des plats préparés et regarder la télé seuls dans leur studio tout neuf ?</p> <p>En tant qu'habitant du quartier, je suis consciente que je ne connais pas la réalité de la vie quotidienne des habitants de ce foyer, peut-être que beaucoup préféreraient juste plus de confort et moins de vie communautaire. En tout cas je trouve que ça fait toujours du bien d'avoir des espaces publics occupés et vivants, où différentes personnes se rencontrent. Les odeurs de grillade me manquent si elles y disparaissent, en plus elles sont bonnes et pas chères, j'espère que les concepteurs du projet ont essayé.</p> <p>Merci de votre attention</p>	18/9

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE	THEMES ABORDES							
			DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU	
3 E	<p>Pour ma part je pense que de reconstruire est d'une bonne chose pour les habitants du foyer et le quartier car c'est vrai que c'est un bâtiment ancien mais le problème c'est que se foyer apporte beaucoup au habitants du 14eme il y'a Une cantine pas cher une activité de grillade et de maïs dans la cour et une grande salle ou les musulmans pratique leur activités religieuses le vendredi ou en période de ramadan elle est aussi a disponibilité pour des associations internes et externes au foyer donc je pense que le foyer est très important en vue d'une vie collectif dans le 14eme arrondissement et le jardin en face qui est très fréquenté par les parents et les enfants risque de disparaître</p> <p>A vrai dire ma crainte est que cette ambiance de culture et de vie sociale qui a était fondé autour du foyer disparaît</p> <p>Y'a t'il une autre solution pour la cantine et la salle polyvalente pour le quartier et les gens du foyer ?</p> <p>On n'aimerait un espace de jeux plus grands dans le jardin pour les enfants</p> <p>Merci</p>	22/9	X		X					
4 E	<p>Le projet de la reconstrution du foyer et des espaces vert est important pour le quartier mais en tant que musulman je fréquente souvent la salle polyvalente ou il y a nos prières en comun et nos activités religieuses ainsi que la cantine qui se trouve dans le RDC du batiment</p> <p>J'espere que dans le projet futur la salle et la cantine sera toujours ouvert pour les habitants du quartier</p> <p>Merci</p> <p>Mr-Kamal</p>	23/9	X				X			
5 E	<p>Le projet de reconstruction du foyer est une très bonne démarche. Par contre la suppression de la salle de prière est dommage voire une mauvaise idée. La salle de prière est lieu de reunion pour les fidèles musulmans. La privatisation de cette salle de prière serait une poid lourd pour les locaux.</p> <p>Cordialement.</p>	23/9	X					X		

THEMES ABORDES						
DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES / EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
X			X			
X		X	X			
X						
X			X			

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE
6 E	Le projet de la reconstruction du foyer est une bonne chose mais ils Y'a souvent des rassemblements de jeunes issus du 14eme arrondissement dans ce foyer ou ils y'a des activités culturel religieux et de loisirs et des gens qui y resident dans ce foyer donc une autre solution serait préférable. Merci ! Mr Cisse	23/9
7 E	La reconstruction du foyer est une bonne chose pour améliorer la condition de vie des résidents, en revanche la suppression de la salle polyvalente, de la cantine, de la cour, des espaces de jeux et de sports ne seront pas favorable au développement de la vie culturel et sociale du quartier. Ce sont des lieux de vie où sont fêter mariage, baptême, condoléances lors des décès, à accueillir les jeunes, et à se restaurer. Différentes catégories sociales et professionnelles, origines et cultures si rencontre. Le projet étant d'améliorer la vie de quartier, il faudrait apporter une attention particulière au maintien de ces lieux et de leurs activités.	24/9
8 E	Le projet est louable. Il est vrai que l'immeuble du foyer Gergovie est très vétuste. La construction de bâtiments modernes permettra d'améliorer considérablement la qualité de vie de ses résidents. Cependant, il convient de rappeler l'extrême importance de la salle polyvalente situé au Rez-de-chaussée de l'immeuble actuelle. La communauté musulmane du 14ème s'y retrouve afin d'assurer les activités culturelles, religieuses et prier ensemble. La destruction du foyer entraînera inévitablement la disparition de cet espace qui accueille du monde. Il convient de discuter sur ce point, afin de trouver une solution pour cette communauté qui souffrait déjà de la superficie de la salle polyvalente. Mr Hachime Said (75014)	25/9
9 E	Ce foyer est un symbole de cet arrondissement le détruire c'est nous détruire. J'ai grandi avec ce foyer et son petit terrain, les personnes habitant dans ce foyer son aimable, gentil, ils ont le sens de l'hospitalité. Donc ce projet est une grosse erreur et a éviter. Mr Nait-Lhousaine (75014)	25/9

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE	THEMES ABORDES							
			DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU	
10 E	Ce foyer est très important pour nous. C'est un foyer polyvalente est très importante pour nos activités dans le quartier au plan culturelle. Mr Tandjigora (75014)	25/9				X				
11 E	Ce foyer représente un part importante du quartier de plaisance,. Elle fait partie de son identité. La Forte présence de la communauté musulmane trouve en ce foyer un lieu de culte d'une taille non négligeable car c'est la plus grande du 14ème arrondissement. C'est donc avec toute ma sincérité que je vous demande de conserver la mosquée de ce foyer. Mosquée qui a eu une influence positive sur l'atmosphère du quartier au fils des Années et continue a l'avoir. Mr Fofana (75014)	25/9				X				
12 E	La salle polyvalente est très importante pour nos activités dans le quartier au plan culturelle,religieux. Il faut trouver une solution pour préserver ce lieu.	25/9				X				
13 E	Je suis né dans le 14ème arrondissement j'ai grandi dans cette arrondissement et je me suis marié et j'ai pu constater sur le projet de réaménagement du foyer que la salle polyvalente aller disparaître en plus de la cuisine nous souhaiterions avoir dans le quartier une salle polyvalente pour nos activités culturelles Je vous prie madame monsieur l'expression de mes salutations distinguées Mr Darame (75014)	25/9				X				
14 E	Tous les projets sont super bien que la piste cyclable génère des bouchons...#pollution! Ce serait bien de rénover le parc pour enfant situé devant le foyer et de structurer l'établissement à l'image du foyer de Porte de Vanves sans lui faire perdre son immense salle religieuse qui serait une perte d'identité importante du quartier Mr Mbae (75014)	25/9				X	X			

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE	THEMES ABORDES							
			DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU	
15 E	Le foyer est un endroit très important dans le quartier c'est un endroit qui nous sert également de salle de prière c'est la seul dans le quartier, c'est un endroit de partage de tradition de culture d'origine. Ce foyers est très très important pour nous ils nous permet de nous réunir tous ensemble s'il vous plaît ne nous l'enlevez Pas. Merci pour votre attention Cordialement Mr Derouiche (75014)	25/9				X				
16 E	Après être informer de l'action que veulent accomplir la mairie du 14eme je vous envoie mon observation pour essayer de vois convaincre à ne pas détruire le foyer de gergovie car les gens qui y habite s'y sente bien si vous le détruisez les personnes concernées vont être séparé et il n'y aura plus l'ambiance à moïn que vous nous donnez un locaux en guise de salle de prière les habitant pourront su retrouver Je vous remercie madame de l'intention que vous apporterez a mon message Et vous souhaite tout le bonheur du monde Mr Gilquin	25/9	X			X				
17 E	La salle polyvalente est très importante pour nos activités dans le quartier sur le plan culturelle et religieux.nous demandons de l'aide la mairie pour trouver une solution si la salle était amener à disparaître dans le future. Mr Sofiane (75014)	26/9				X				
18 E	La démolition de ce centre culturel ne permettra plus aux musulmans du quartier et de l'arrondissement de pratiquer leur religion lors des fêtes de l'Aïd ou encore durant le ramadan. Il est donc inacceptable de démolir ce bâtiment sans proposer de solutions alternatives. Mr Darame Oumou (75019)	27/9				X				

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE	THEMES ABORDES						
			DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
19 E	Je me permets de déposer cette observation en tant que citoyen habitant dans le 14ème arrondissement et fréquentant régulièrement le foyer Gergovie qui fait l'objet d'un projet consistant à le détruire et le reconstruire. Cependant dans le projet de reconstruction il est fait mention d'une réduction considérable de la superficie de la salle polyvalente dans laquelle il était déjà très difficile de contenir la masse de residents du foyer, reduire donc sa superficie serait une vrai "catastrophe", je vous demande et nous vous demandons donc de nous procurer une salle polyvalente assez grande dans le quartier. En espérant que notre requête sera acceptée pour le bien de tous. veuillez acceptez madame,monsieur l'expression de nos sentiments partagés. Mr Bah (75014)	27/9				X			
20 E	On a besoin d'une salle de prière plus grande que 100m2. C'est humiliant de prier dans un endroit plus petite que la salle de prière actuelle. Nos mères et sœurs non plus de place pour priés Mr Boubacar Traore (75014)	27/9				X			
21 E	Je vais souvent dans cette salle de prière et j'en ai besoin pour moi ainsi que mes camarades car sans celle ci nous aurons plus de lieu de culte près de plaisance. De plus la cantine qui nous permet de manger pour pas cher nous est extrêmement nécessaire et en enlevant cela, nous n'aurons plus d'autre solution pour nous nourrir pour quelques euros car nous n'avons pas tous les moyens de s'acheter un quelconque menu dans un restaurant ou fast food. Sachez que cela est d'une extrême importance pour nous. Merci pour votre attention. Mr Mbodji (75019)	27/9				X			
22 E	Je suis contre ce projet, Le réaménagement du jardin avec le potager etc ont été une très belle évolution. Cependant nous tenons à ce que le reste perdure, nous avons nos habitudes formées sur plusieurs années dans notre quartier auxquelles nous tenons. Mr Greck John (75014)	27/9	X		X				

N°	REGISTRE	OBSERVATION	DATE	THEMES ABORDES							
				DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU	
23	E	<p>Pour commencé je comprend tout à fait les conditions de vie pour le foyer rue Gergovie qui est loin d'être un luxe pour les habitants (ce qui produira sa démolition) Cependant où partiront les résidents du foyers après cette démolition? Deuxièmement il faut prendre en compte qu'il y'a une mosquée qui se trouve dans le foyer ou tout le monde s'est mit d'accord pour la mettre à cette endroit sans aucun Problème, donc vous êtes bien conscient que la démolition de cette résidence « foyer » engendra des centaines de personnes sans lieu de prière sachant qu'on est dans un pays laïque où les musulmans ont le droit de pratiquer le croyance ce qui dure au moins une demi heure sans qu'il nuisent à l'habitation parisienne tout en respectant les habitants du quartier. J'espère que vous prendrais compte de ce message et que vous trouverez une solution pour nous tous. Cordialement. Mr Djadouf (75014)</p>	27/9		X		X				
24	E	<p>Si il est vrai que la rénovation du foyer serait une bonne chose il est important que l'espace dédié au culte et a la culture musulmane du quartier soit conservé. En tant que mère de trois enfants j'ai vu ces derniers grandir et apprendre a travers ce lieux qui fait parti de l'identité du quartier. Mr Fofana (75014)</p>	28/9				X				
25	E	<p>Je depose ce message afin de vous sensibiliser a l'importance de la salle polyvalente sur la rue de gergovie dans le 14ème arrondissement de Paris. En effet, il y a énormément d'activités organisées a la fois sur le plan culturelle mais egalemeent religieus. C'est une salle importante pour le développement du quartier, pour les jeunes et adultes. Merci de prendre en compte ce message et je reste à votre disposition pour échanger plus en détails avec vous sur l'importance de cette salle pour moi et pour tous les jeunes du 14ème. Bien Cordialement, Lalia Camara (75014)</p>	28/9						X		

THEMES ABORDES						
DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
		X	X			
			X			

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE
26 E	<p>Je suis né dans ce quartier et j'ai toujours connu ce foyer depuis ma plus tendre enfance. J'ai consulté le dossier du projet et je dois avouer que j'ai été surpris par plusieurs points notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> - par la suppression de la cuisine (qui sert également de cantine aux résidents ainsi qu'à des personnes extérieures qui n'ont pas beaucoup de moyen financier) - le jardin, espace public qui est un lieu incontournable de convivialité intergénérationnel qui rassemble les riverains, les habitants du foyer ainsi que des salariés des alentours qui peuvent s'y arrêter pour manger un morceau. Il permet également aux familles du quartier de s'y retrouver et aux enfants de s'épanouir dans les espaces de jeux - Enfin, le point qui a le plus retenu mon attention est l'importante réduction de la taille de la salle polyvalente qui sert également de salle de prière pour tous les musulmans du quartier qui n'ont malheureusement pas d'autre lieu pour se réunir. <p>Pour moi, ce projet va encore plus casser la convivialité de ce quartier qui s'est dégradé au cours de ces dernières années. Ce lieu est l'un des derniers endroits où l'on peut encore trouver un peu de sérénité. Bien cordialement. G. Sambala (75014)</p>	29/9
27 E	<p>On veut pas la fermeture</p>	29/9
28 E	<p>J'ai entendu parler de la reconstruction du foyer et plus particulièrement la réduction de la salle polyvalente qui nous sert de culte, la salle est actuellement insuffisante pour contenir les musulmans du quartier pour la prière hebdomadaire du vendredi, le Ramadan, là ou nous sommes entassés, souvent obliger de prier à l'extérieur du bâtiment dans le froid, sous la pluie. Cette salle est primordiale pour les musulmans du quartier, un endroit de convivialité, de tranquillité. Donc si la salle venait à réduire on aimerait bien avoir un autre lieu dans le quartier pour notre culte. Merci de votre compréhension. Mr Baradjji (75014)</p>	29/9

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE	THEMES ABORDES							
			DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU	
29 E	Je suis mère de plusieurs enfants qui fréquente et moi de-même ce foyer et précisément la salle polyvalente qui est d'une énorme utilité pour moi et mes enfants masculin comme féminin. En effet en plus de l'éducation que je donne a mes enfants ce lieux en est un complément car ils y apprennent de grandes valeur humaine, et ceci est le cas pour beaucoup d'autre personnes. C'est donc pour cela que je m'adresse a vous pour vous demander avec ferveur de ne pas réduire cette salle ou nous permette de pratiquer notre culte dans un autre endroit dans le 14eme arr. Mes sincères salutations Mme Baradji (75014)	29/9				X				
30 E	Gergovie est un lieu de rencontre pour les musulmans du quartier. Il nous permet de prier ainsi que d'avoir des rencontre. C'est un bon lieu ou la bonne humeur était au rendez-vous. Elle met de la bonne ambiance au seins du quartier et il y a également des activé culturel. Si vous détruisez cette salle beaucoup de jeune ainsi que d'ancien seront pénalisés (trajet pénible pour trouver une autre salle de la meme taille) . Si vous détruisez cette salle merci de bien vouloir nous en cédez une autre de la taille équivalente ou un peut plus grande merci. Mr Elbachbechy (75014)	29/9				X				
31 E	Habitante du quartier plaisance depuis toujours, j'ai été mise au courant du nouveau projet concernant le foyer migrant gergovie. Depuis toujours je fréquente la salle polyvalente qui est un lieu très important pour le quartier. C'est pr cela que je demande à la mairie de ns apporter toute son aide à nous trouver un autre lieu si la salle tenait à disparaître Merci	29/9				X				
32 E	la salle polyvalente est très importante pour nos activités dans le quartier sur le plan culturelle ,religieux . Mr Sissoko (75014)	29/9				X				

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE	THEMES ABORDES							
			DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU	
33 E	<p>La reconstruction du foyer est assez embarrassante, pour ce qui concerne la salle polyvalente qui est assez importante pour la vie du quartier 14eme. On s'y retrouve pour exercer nos multiples activités tant au niveau culturel, qu'au niveau social. Elle permet de nous retrouver pour appliquer nos actes de spiritualité et également pour célébrer nos fêtes religieuses.</p> <p>Cette salle nous tient à cœur c'est pourquoi nous espérons avoir une autre dans le quartier.</p> <p>Cordialement. Mr Camara (75014)</p>	30/9				X				
34 E	<p>Après avoir étudié le dossier du plan de reconstruction du foyer Gergovie, je me permets de vous faire part de quelques points importants me concernant.</p> <p>Le foyer Gergovie est une partie intégrante de ma vie. En effet, quelques membres de ma famille résident actuellement dans ce foyer. De plus j'assiste tout au long de la semaine aux activités du foyer telles que les commémorations funéraires de nos familles, les réunions d'associations, les cours de langues ainsi que les prières quotidiennes. En ayant vu sur le plan de reconstruction que la salle polyvalente sera réduite, cela posera un problème d'espace pour accueillir toutes les personnes participant à ces activités quotidiennes et hebdomadaires.</p> <p>Merci de votre compréhension Mr Doucoure Amedy (75014)</p>	30/9				X				
35 E	<p>Bonjour Messieurs les responsables du 14^{ème} arrondissement. Le point fort de ce beau quartier mixte c'est son foyer gergovie avec sa cuisine sociale qui arrange tous les travailleurs du 14^{ème} arrondissement. Sur tout sa mosquée qui réunit tous les fidèles dans la tranquillité. De ce fait je demande aux élus de ce beau quartier de maintenir la cuisine sociale du foyer avec la mosquée. Merci</p> <p>Mr Sane (75019)</p>	30/9				X				
36 E	<p>Je me présente Rayan Medhini, je suis résident avec mes parents sur Rue d'Alésia j'ai souvent été amené à fréquenter le foyer plaisance pour activité sportive ou religieuse. Mes amis et moi, ainsi que la plupart du quartier fréquentons souvent le foyer et cette démolition nous attristeraient énormément.</p> <p>Cette établissement est très accueillant, très chaleureux, les gens y sont souriant, de plus c'est pour nous un repère, nous y sommes très attachés.</p> <p>Mr Medhini (75014)</p>	30/9	X							

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE	THEMES ABORDES						
			DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
37 E	<p>Suite à l'étude du dossier, j'aimerais vous faire part de quelques remarques concernant ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La suppression du stade de foot qui est un endroit où les jeunes viennent s'amuser (jouer au foot, basket etc...) - La suppression de la cuisine social du foyer (c'est un lieu qui permet à tous le monde de se nourrir et particulièrement aux plus démunis). - La réduction de la salle polyvalente, endroit où se déroule des activités culturelles et religieuses. <p>C'est pour cette raison que je vous demande de trouver une solution afin de remédier à cela. Merci de votre compréhension. Mr Foyjoo Soraya (75014)</p>	30/9			X	X			
38 E	<p>Le foyer situé dans le xiv arrondissement est un lieu chaleureux de rassemblement religieux entre les différents membres non seulement du Xiv ème mais aussi des arrondissements aux alentours (XVème). C'est un lieu important au sein de l'arrondissement du xiv ème. Mr Ouribi (75013)</p>	30/9				X			
39 E	<p>Suite à l'étude du dossier concernant la destruction du foyer gergovie, j'aimerais vous faire part de mon point de vue. En effet, ce foyer contient une cantine et une salle polyvalente qui servent à tous les musulmans du quartier. Plusieurs activités et mises en place sont instaurés au sein de cette salle qui permettent au quartier de vivre tant au plan culturel que religieux. La destruction de ce foyer entraînant la disparition de cette salle aurait un impact sur beaucoup de musulmans du quartier notamment les jeunes car nous avons tous grandi en fréquentant régulièrement cette salle qui nous a beaucoup aidé. Nous souhaitons donc avoir une alternative à cela en nous attribuant une nouvelle salle dans le quartier qui pourrait accueillir tout le monde. Cordialement. Mr Camara Daouda (75014)</p>	30/9				X			

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE	THEMES ABORDES							
			DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU	
40 E	Je vous fais part de l'importance du foyer Gergovie et de son environnement. Resident du 14eme arrondissement depuis près de 20 ans, je tiens à vous dire que j'ai toujours côtoyer ce lieux. Que ce sois le parc auquel je profite pour y amener mes enfants, et d'autre part la salle polyvalent que je fréquente également pour mes projets culturels. Donc le réaménagement du foyer implique la perte de la salle polyvalent. Cette-dernière représente beaucoup pour nous donc l'idéal serait de la conservés si possible ou d'en avoir une autre dans le quartier. Veuillez agréer Madame, Monsieur, Mes salutation les plus sincères Mme Camara (75014)	1/10			X	X				
41 E	Je me permet d'envoyer ce message afin de vous parler de l'importance de la salle polyvalente du foyer gergovie pour moi et tous les musulmans du quartier. Cela fait bientôt 15 ans que je côtoie cette salle lors de mon temps libre. Il est donc important pour nous de pouvoir avoir une salle de substitution après la destruction du foyer. Cordialement. Mr Mohamed Toure (75014)	1/10				X				
42 E	Nous voulons une salle de prière temporaire pendant les travaux Mr Doucoure (75014)	1/10							X	
43 E	Il y'a une grande communauté musulmane dans le quartier il faut une grande salle de prière pour l'ensemble des gens du quartier . Ca fait 20 ans que j'habite Plaisance sans le foyer gergovie ce sera un super vide Mr Soukouna (75014)	1/10				X				
44 E	Suite au projet de destruction du foyer, je me permet de solliciter l'importance de la salle polyvalente de ce foyer car elle nous permettais de faire diverses activités et de nous rassembler quotidiennement. Nous espérons donc avoir une nouvelle salle qui permettrai d'accueillir tout le monde comme cette salle nous le permettais Mr Diallo (75014)	1/10				X				

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE	THEMES ABORDES						
			DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
45 E	Suite à la destruction du foyer ainsi que la mosquée de gergovie, moi ainsi que beaucoup de jeunes du 14ème arrondissement, aimerions avoir un autre espace prévu à cet effet car il s'agit d'un lieu très important pour nous aussi bien culturel que religieux. C'est aussi un endroit qui permet de nous réunir tous ensemble afin d'avoir de réels échanges et discussions sur nos situations de vies afin que l'on puisse s'entraider mutuellement. Merci d'avance pour votre compréhension.	1/10				X			
46 E	La salle du foyer représente pour nous une chose primordiale. Nous pouvons y faire nos prières notamment le vendredi et y passer un peu de notre temps libre. Nous ne pouvons pas nous passer de salle de prière dans ce quartier Mr Ali Cisse (75014)	1/10				X			
47 E	Après étude du dossier concernant la destruction du foyer, je voulais vous informer l'importance de la salle polyvalente car elle nous permet de nous réunir pour faire la prière, des rassemblements, des enseignements... Elle sert énormément par ces nombreuses activités. Mr Nasri (75014)	1/10				X			
48 E	Nous souhaitons avoir une nouvelle salle pour y accomplir nos prières et activités liées à notre religion musulmane. Beaucoup de musulmans de ce quartier fréquente ce lieu donc nous avons besoin d'un grand espace qui peut rassembler toutes ces personnes. Mr Younous Karamoko (75014)	1/10				X			
49 E	Je me permets d'écrire ce message car je réside dans le foyer gergovie et la destruction du foyer n'est pas une mauvaise chose pour son amélioration. Cependant, il nous faudrait une nouvelle salle car nous les habitants du foyer et les personnes extérieures avons pris l'habitude de s'y retrouver au sein de cette salle pour les activités religieuses et culturelles donc il nous faudrait un espace plus grand dans ce quartier pour ne pas perdre cette habitude. Cordialement. Mr Moussa Traore (75014)	1/10	X			X			

REGISTRE N°	OBSERVATION	DATE	THEMES ABORDES						
			DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
50 E	Résidant du foyer gergovie paris 14eme. Suite au projet de reconstruction je voulais informer l'importance de deux choses : - la cantine du foyer - la salle de prière Si on peut avoir une solution a ces deux choses extrêmement important Mr Cisse Ladji (75014)	1/10				X			
51 E	Pour ma part, je ne vois aucune raison de supprimer la salle de prière de résidents de Gergovie. En effet, c'est un lieu où les croyants se réunissent pour accomplir leurs prières quotidiennes et ils ne font rien de mal. Et il ne faut pas oublier que nous sommes un pays laïc donc toutes les religions peuvent être exercées sans aucune exception. C'est pourquoi, je suis contre cette démolition. Je vous remercie	1/10	X			X			
52 E	Vous ne pouvez pas détruire et nous laisser dépourvu sans salle de prière il faut que vous nous trouviez une salle qui puissent accueillir autant de monde Mr Tounkara (74014)	1/10				X			
53 E	S'ils vous plait je vous demande de prendre en considération les messages délivrés et d'installer une salle de prière au même niveau que l'ancienne salle. Il faut aussi laisser la cantine qui est très symbolique et qui restaurent les gens pour des couts moindres Mr Ewele (75014)	1/10				X			

REGISTRE N°	OBSERVATION	DATE	THEMES ABORDES							
			DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES / EXTERIEURS JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU	
54 E	<p>Après avoir étudié le dossier du projet concernant le Foyer Gergovie, je me permets de vous adresser ce message.</p> <p>J'ai grandi dans ce quartier depuis mon enfance et le foyer Gergovie est une partie importante de mon évolution. En effet, je côtoie ce foyer depuis plus de 10 ans et sa présence est importante pour le développement du quartier notamment avec les activités proposées pour les jeunes tout comme pour les plus âgés. Ayant remarqué que la salle polyvalente sera réduite, cela deviendra un énorme problème, car c'est dans ce lieu que nous rencontrons les habitants du quartier, que les réunions d'associations sont faites (afin d'organiser des activités : tournoi de foot, barbecue, voyages... avec les jeunes du quartier), que les cours de langues sont données ainsi que la pratique du culte religieux (prières du vendredi, ramadan etc. ...) est faite.</p> <p>De plus, aucune autre salle de la même dimension pour accueillir toutes ces personnes est disponible, la réduction de cet espace engendrera la suppression de ces activités si importante pour notre quartier.</p> <p>C'est pourquoi nous vous demandons de pouvoir trouver une solution afin de résoudre ces problèmes.</p> <p>Merci de votre compréhension.</p> <p>Mr Foyjoo Osmann (75014)</p>	1/10				X				
55 E	<p>C'est avec grande déception que j'ai appris la fermeture définitive de la salle polyvalente du foyer Gergovie, c'est certes une très bonne chose de rénover le bâtiment et mettre fin aux conditions de vie insalubres des habitants, mais il aurait été plus juste pour nous de nous laisser notre salle tant indispensable, ceci étant non possible, nous vous demandons de nous apporter votre aide afin de trouver une salle pour que nous puissions pratiquer notre religion dans le calme et la discrétion comme nous avions pour habitude de le faire. J'espère avoir été clair.</p> <p>Veuillez agréer madame, monsieur l'expression de mes sincères salutations.</p> <p>Mr Guertiane (75014)</p>	1/10	X				X			
56 E	<p>C'est scandaleux. Renouvelez le foyer avec de nouvelles infrastructures au lieu de le détruire</p> <p>Mr Sanogo (75014)</p>	2/10	X							

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE	THEMES ABORDES						
			DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
57 E	Je suis un résident du 14 eme arrondissement. Je publie ainsi cette observation pour avant tout expliquer mon ressenti vis à vis de ces travaux en vue de l'ecologie qui se déroulera en 2020, ainsi j'ai appris une nouvelle qui m'attriste beaucoup qui est la démolition du foyer de Gérgovie ainsi que le lieu où se vendent des brochettes ???? Vraiment superbes: donc je pense que cela ne sera plus pareil qu'avant ?? ou est ce que l'on pourra bien acheter nos sandwiches avec de la brochette. En outre, de même que le terrain se situa en face de ce foyer ou j'ai passé mon enfance à jouer au ballon avec les copains. Je pense que ces travaux sont pour le bien de l'environnement mais cela impactera sans doute la vie sociale de ce quartier avec pleins de valeurs et de souvenirs inoubliables. Mr Bah (75014)	2/10			X	X			
58 E	Bonjour, les travaux qui seront effectués sont un apport positif pour l'environnement mais le problème c'est ce lieu stratégique où se dérouleront les travaux est vraiment le cœur de cette zone qui concentre une attractivité tant religieuse que sociale où les enfants s'amusent depuis des années avec un espace de jeu qui est nommé Citystade. Tous ce poids d'attractivité laissera un vide dans ce quartier s'il était amené à être reconstruit. Mr Ibrahim (75014)	2/10			X	X			
59 E	Fréquentant le foyer depuis mon enfance, je voudrais faire part de ce commentaire en expliquant l'importance de la salle polyvalente. Nous y avons besoin pour tous nous rassembler pour des événements culturels ou religieux, nous avons besoin pour prier tous ensemble et cet espace nous permet aussi de nous retrouver discuter et manger ensemble. J'ai peur de ne plus trouver ces moments de convivialité après la rénovation de ce dernier. Veuillez agréer Madame Monsieur l'expression de mes sincères salutations Mr Elbachbechy Hamza (75014)	3/10					X		
60 E	Après que mes larmes on sécher, c'est avec grande tristesses, déception que je vous adresse mon avis. En effet, tellement déçu que je suis parti a la rencontre de la maire et son adjoint qui mon exposé le projet clairement. cependant, je ne suis pas contre la reconstruction du foyer qui me paraît juste mais ce qui me dérange énormément est la réduction de la salle polyvalente qui est notre source à moi et les musulmans du quartier. de plus, suite à la reconstruction on voudrais un autre endroit dans le quartier qui pourra contenir les musulmans du quartier afin de pratiquer notre culte. Merci de votre compréhension Mr Baradji (75014)	4/10	X				X		

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE	THEMES ABORDES								
			DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU		
61 E	Nous avons confiance en cette enquête publique qui nous permettra que la destruction n'ai pas lieu nous savons que la justice existe Mr Ismael (75014)	4/10	X								
62 E	En tant que résident du foyer, je suis directement concerné par le projet de reconstruction des habitats. Le projet est bien mais cependant, en tant qu'habitant, la réduction de la salle polyvalente et la suppression de la cuisine ne me convient pas du tout. Mr N'Diaye Malle (75014)	6/10	X				X	X			
63 E	Habitante du quartier depuis juillet 1999, je suis témoin et victime de la dégradation des conditions de vie, de la sécurité et du bien vivre ensemble dans ce quartier qui devient un véritable ghetto ...Les immondices et les incivilités s'amplifient ...Limiter les espaces verts, détruire le terrain de foot, augmenter la hauteur des bâtiments et le nombre de résidents, c'est ôter ce qu'il reste d'oxygène à ce quartier . Même si je suis une convaincue de la solidarité et que je me suis maintes fois engagée en tant que bénévole (Stalingrad, Conflans Ste Honorine, Acheres, maraudes dans Paris...) , je ne peux cependant que souligner en tant qu'habitante de cette pointe du 14e que certains comportements et certaines situations sont devenus inacceptables (insultes adressées aux femmes , déchets déposés dans les rues, vols à la tire, nuisances sonores dues au Ramadan et aux prières du vendredi , deals divers...) . Je suis enseignante depuis 30 ans et je crois à l'education et au bien vivre ensemble ...Asphixier encore notre quartier risque d'aggraver une situation déjà de plus en plus tendue et préoccupante...Je me permets aussi de souligner les incivilités permanentes des cyclistes qui ne s'arrêtent jamais au feu de la rue de Vercingetorix et représentent un danger pour tous les riverains (enfants, personnes âgées, personne en situation de handicap...) qui circulent entre l'îlot du Moulin de la Vierge et la coulee verte longeant le foyer Adoma ... Mme Gely-Charmaison (75014)	7/10		X				X	X		

THEMES ABORDES						
DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUUX	PLU
		X				
			X			
X	X					

REGISTRE N°	OBSERVATION	DATE
64 E	<p>En tant que voisin du Foyer Procession (73 rue de la Procession) géré également par Adoma, je tiens à faire part de l'incapacité d'Adoma à faire respecter la propreté des environs immédiat de la résidence. Je suis donc fort dubitatif quant à la capacité d'Adoma de faire respecter les règles élémentaires de propreté autour du futur foyer en construction.</p> <p>Il me paraît donc indispensable de s'assurer au préalable des mesures prises par Adoma pour respecter la salubrité sans attendre un échec comme la photo jointe l'approuve au 73 rue de la Procession: des dépôts sauvages d'encumbrants sont réalisés quotidiennement, ce qui diffuse dans les rues adjacentes des imitations pénibles.</p> <p>Bien à vous, Mr Lafont (75014)</p>	7/10
65 E	<p>J'ai lu tous les avis et je vois que là plupart des avis parle de là cantine et de la salle polyvalente moi je dit qu'il faut prendre en compte ses avis car si les gens veulent pas qu'on les efface du projet ses qu'ils vivent avec depuis des années et aussi que la mosquée et le seul endroit pour les musulmans du quartier a se réunir fait si vous voulez la reconstruction mais trouver une autre cantine et salle pour les musulmans</p> <p>Une association(ACDM14) excite et fait du bon travail dans le quartier Et pour les musulmans voyer avec eux pour trouver des solutions merci</p>	8/10
66 E	<p>Je réponds au Commentaire 63 madame la dégradation du quartier n' est Pas a cause du foyer cela n'a rien à voir avec se que vous dites si il y'a des vol des dealers et autre cela se fait pas par les habitants du foyer ni se qu'ils le côtoient cette enquête publique et pour donner son avis sur le projet et vous vous pointez du doigt des problèmes qui on rien à voir la police la maitie son la pour sa non? De plus se foyer est là depuis les années 80 donc vous l'avez Trouver là avant votre arrivée</p> <p>Pendant le ramadan vous vous plaignez du bruit alor que le tgv passe tous les jours et sa dérange personne mais les musulmans dérangent eux??</p> <p>Moi je suis pour la rénovation et que les habitants du foyer soit relogés dans les nouveaux bâtiments et que la cuisine reste et qu'on donne au musulmans du quartier un endroit pour leurs activités que sa soit dans le foyer ou pas car c'est essentiel pour l'avenir du vivre ensemble</p> <p>je suis aussi voisin et habitant du 14eme</p>	8/10

N°	REGISTRE	OBSERVATION	DATE	THEMES ABORDES							
				DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU	
67	E	<p>Je suis une habitante du quartier, je passe très souvent à côté de ce foyer, et je suis déjà allée (2 ou 3 fois) dans le restaurant du foyer (à chaque fois, mon ami et moi étions les seuls français d'origine). Les hommes hébergés dans ce foyer sont seuls, leurs familles sont restées "au pays"; ils font en général des métiers difficiles et peu payés. Aussi, quand ils rentrent chez eux, il est vital qu'ils puissent manger, à un prix modique, et en compagnie, plutôt que seuls, chacun dans sa chambre. Pour 2,50 € ils mangent, se parlent, rigolent. Et ça, ça n'a pas de prix. L'hygiène ne fait pas tout!</p> <p>Par ailleurs, la salle polyvalente leur sert aussi de lieu de prière, où iront-ils quand elle aura disparu ? Il est bien plus important pour eux de continuer à pratiquer leur religion que de vivre dans un cadre certes embelli et propre, mais où ils se sentiront encore plus seuls et désœuvrés.</p> <p>Et le terrain de foot ? Il va aussi disparaître ? Alors qu'il permettrait à ces hommes et aux enfants du quartier de se défouler un peuEnsemble.</p> <p>Du point de vue de gens blancs et aisés, ce foyer paraît certainement vétuste, mais ça n'est pas l'essentiel pour ses usagers.</p> <p>Allez sur place les rencontrer et demandez-leur leur avis, à eux !</p> <p>Quant à moi je pense qu'il suffirait simplement de travaux de rénovation (moins coûteux).</p> <p>Merci. Odile Pierron</p>	8/10	X	X		X				
68	E	<p>Ne fermez pas la salle de prière svp elle est très importante pour nous sa ft des années qu on a ce seul endroit pour prier . Svp soyez compréhensible à ne pas la fermer svp. Merci de votre compréhension Mr Sinera Boubakary (75014)</p>	8/10				X				

THEMES ABORDES						
DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
X	X		X			
				X		

REGISTRE N°	OBSERVATION	DATE
69 E	<p>Le nombre de logement sociaux dans le 14eme et particulièrement sur cette zone ouest du quartier Pernety et déjà très important, augmenter le nombre d'appartement et de place en PLAI accroîtrait la densité de la population dans ce quartier alors même que les bailleurs sociaux ont d'énormes difficultés à gérer l'accompagnement social et éducatif de leurs locataires. Si des logements supplémentaires doivent être construits, ils pourraient l'être dans d'autre arrondissement de Paris où le taux de logements sociaux moyen n'est pas atteint.</p> <p>Limiter le nombre des nouveaux immeubles ou leur hauteur (6 étages Max) permettrait de conserver la surface actuelle des espaces verts, ainsi que le city-stade et l'espace de jeux.</p> <p>Quant à la salle de prière, il n'est pas souhaitable de la reconduire, ce lieu de culte génère des nuisances sonores et autres au détriment des habitants voisins.</p> <p>Cordialement</p>	8/10
70 E	<p>S'il paraît évident, notamment au vu du rapport de présentation du projet, que le foyer de Gergovie n'accueille pas ses usagers dans les meilleures conditions (sanitaires, environnementales, nuisances sonores) et qu'il mérite une rénovation voire une reconstruction, ne pas prendre en compte l'importance de la salle polyvalente qui s'y trouve serait une erreur.</p> <p>En effet, cette salle polyvalente, ainsi que la cantine, le terrain, sont utilisés par ces mêmes usagers et participent de la vie sociale des habitants.</p> <p>La salle polyvalente est essentiellement utilisée dans un but culturel et leur permet de s'épanouir spirituellement, en toute solidarité et dans le respect. Elle est essentielle pour eux, ainsi que pour nous tous, habitants des quartiers alentours, fréquentant également cette salle pour nos activités culturelles, dans l'harmonie et le respect des autres.</p> <p>La cantine contribue à leur épanouissement financier et personnel. Elle leur permet d'avoir des repas chaud et peu coûteux à partager. En ce sens, elle contribue à la lutte contre l'isolation de personnes qui le sont souvent déjà socialement.</p> <p>Dès lors, il serait opportun de les prendre sérieusement en compte.</p> <p>Ainsi, les usagers du foyer de Gergovie, et les personnes qui le fréquentent depuis des années maintenant, vous demandent de ne pas négliger ces observations, qui ne sont pas que des lignes tapées machinalement derrière un écran, mais de réels avis de personnes concernées sur un projet qui, espérons, conviendra à tous.</p> <p>En espérant que nos avis seront pris en considération, je vous remercie de m'avoir lu et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.</p> <p>Mr Mahtout (75015)</p>	9/10

REGISTRE N°	OBSERVATION	DATE	THEMES ABORDES								
			DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU		
71 E	<p>* COQUA refuse que la Mairie profite de cette démolition-reconstruction pour augmenter le nombre d'appartements et de places en PLAI, étant donné que l'essentiel des logements sociaux du 14ème ont été et sont implantées dans la partie ouest de cet arrondissement et que les différents bailleurs sociaux ne font pas ou mal leur travail d'accompagnement social et éducatif</p> <p>* COQUA refuse que les immeubles nouveaux dépassent 6 étages, étant donné la densité de population dans le quartier et le caractère déjà démesuré des constructions environnantes (tour du 18 Moulin de la Vierge, par exemple)</p> <p>* COQUA refuse que les espaces verts publics soient réduits</p> <p>* COQUA refuse que le city-stade et l'espace de jeux qui seront supprimés par la l'accès pompiers figurent ne figurent pas d'ores et déjà sur le plan projeté, car cela laisse présager leur suppression</p> <p>* COQUA refuse que les carrés de pelouse qui seront semés entre les immeubles nouveaux</p> <p>* COQUA propose que la démolition-reconstruction du foyer ADOMA soit l'occasion de mieux équilibrer les types d'habitat dans l'arrondissement et dans Paris</p> <p>* COQUA propose que le nombre d'appartements dans cette résidence PLAI soit au plus identique au nombre actuel, soit 254 (incluant les 17 appartements accessibles aux personnes à mobilité réduite prévus dans le projet), ce qui permettra d'accueillir 254 adultes (appartements type T1) - ces 254 appartements pouvant être répartis sur les 3 immeubles de 6 étages</p> <p>* COQUA propose que le solde des places (soit 52 si l'on se réfère au foyer actuel, soit 58 si l'on se réfère au projet) soit créée ailleurs dans le 14ème ou dans un autre arrondissement parisien où le taux de logements sociaux moyen n'est pas atteint - s'agissant des travailleurs migrants actuellement hébergés dans le foyer ADOMA, il faut noter qu'ils ne sont pas 306, chiffre théorique, puisque des places sont progressivement laissées vacantes par la Direction en vue des travaux</p> <p>* COQUA propose que le projet soit revu afin que les immeubles n' empiètent pas sur les espaces verts existant - la récupération des 2 cours situées de part et d'autre des bâtiments libérant des m2 au sol suffisants</p>	9/10						X	X		

THEMES ABORDES						
DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
	X		X			
	X					

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE
71 E	(suite) Quant à la salle de prières musulmanes qui est actuellement tolérée dans la salle commune située au rez-de-chaussée, COQUA a, depuis 4 ans, posé la question de cette tolérance et du déplacement de ce lieu sur un site permettant un exercice du culte dans des conditions correctes, sans empiètement sur l'espace public environnant, sans nuisance sonore ou autre au détriment des habitantes et habitants voisins, ce qui est le cas actuellement en particulier lors des fêtes religieuses. La question n'a curieusement été abordée par aucun des conseillers d'arrondissement lors de la séance du 28/05/19 (délibération 82). Monsieur Bouabbas, adjoint au logement et au sport du 14ème arrondissement, a écrit à COQUA: "Une mairie au regard de la loi de 1905 ne peut pas et n'a pas le droit de "transférer" cette salle. Il appartiendra aux musulmans de réfléchir à la pratique de leur culte." (mail du 3/10/19) Cordiales salutations COQUA collectif des habitants, usagers et riverains du quartier Pernety-Plaisance Mr Jean François Sudaka (75014)	9/10
72 E	nous avons suffisamment de logements sociaux dans le 14ème ainsi que de foyers de migrants. nous souhaitons donc quand dans la nouvelle construction il n'y ait pas plus de logements qu'actuellement, soit 254 par ailleurs à priori les lois sur la laïcité interdisent les salles de prières. nous refusons les nuisances visuelles, sonores, religieuses merci de tenir compte de nos avis cordialement Mme Sterenberg Catherine (75014)	9/10

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE	THEMES ABORDES						
			DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
73 E	<p>Je suis Résident du 14-ème depuis mon enfance, je m'oppose à la destruction du foyer Vercingétorix ce foyer qui accueille de nombreuses personnes à majorité issue de l'immigration c'est gens qui travaillent et participe activement à l'économie Parisienne.</p> <p>De plus la cuisine qui propose de la nourriture à bas prix pour toute personne au faible revenu (au homme de chantier étudiants/étudiante, chômeur) de profiter d'un repas chaud au delà de ça c'est un lieux de rencontre dans le 14-ème arrondissement.</p> <p>Je suis contre la destructions des terrain de football et les jardins en face ou se retrouve le week end et apres l'école les jeunes, les familles et les plus vieux</p> <p>Ainsi que la salle de prière qui fait partir d'un endroit central dans la vie du foyer du quartier et plus du 14-ème arrondissement.</p> <p>Cordialement dans l'espérance que ces mots seront entendu</p> <p>Mr Sagna (75014)</p>	9/10	X	X	X				
74 E	<p>Je suis contre la destruction du foyer Gergovie depuis que mon enfant frequente ce lieux depuis quelque année il a changer en bien. Il trouve des gens de bonne compagnie labas à la moquée, quand il était enfant je l'emmenner jouer au ballon devant au terrain de foot en face quand j'y passe je trouve encore des enfants qui y joue au football ce lieux est convivial je ne souhaiterais pas le voir détruit ou changer. La cuisine qui s'y trouve est super mon mari nous ramène très souvent de la nourriture de labas les prix sont dérisoire</p> <p>Pour des gens avec un revenu modeste on peut manger ce qu'il faut.</p> <p>cordialement</p> <p>Mr Thepault (75014)</p>	9/10	X		X	X			

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE	THEMES ABORDES						
			DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
75 E	<p>c'est une très mauvaise idée de détruire ce foyer social. Énormément de gens du 14^{eme} et 15^{eme} si retrouve pour faire de bonne chose des cours pour les enfants, français arabe, mathématique, certains vont chercher a manger pour 2 euro 80 nous faisons manger 2 enfants.</p> <p>La mosquée accueil tous le monde, des jeunes parfois perdu y trouve un réconfort avec la spiritualité près de 500 personnes fréquente cette salle PAR jour si nous n'avons plus de moyen d'aller prié ce qui avais trouver ce réconfort vont errer.</p> <p>C'est un lieux social les jeunes aides les vieux les plus anciens donne des conseil au plus jeunes. Et certe l'humain a besoins de se sociabiliser. Je suis contre en tous point de plus j'ai entendu que la salle de prière ne serait que de 43 m carrée ce qui est techniquement impossible car comme je vous le 500 personnes par jour la fréquente</p> <p>Mr Etienne (75014)</p>	9/10	X			X			
76 E	<p>Vu le nombre de personnes qui fréquente ce foyer et sa mosquée, je dépose cette observation dans le but d'obtenir une salle de prière car après les travaux nous ne pouvons pas nous contenter d'une salle de 37m². L'ambiance familiale du foyer risque de disparaître la vue des travaux qui s'effectueront donc nous demandons un local pour l'utilisé en tant que mosquée. Merci et bonne journée à vous.</p> <p>Mr Ben Salem Khalil (75014)</p>	9/10				X			

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE	THEMES ABORDES						
			DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
77 E	<p>Il faut profiter de cet espace pour conserver et augmenter l'aspect végétal habiter le long des voies ferrées n'est pas bon pour la santé....bruit et proximité des caténaires....travaux la nuit toute l'année..... je préconise à la place un vrai centre culturel sportif permettant d'y canaliser l'ensemble des énergies de notre démocratie par l'intellect...le savoir...la connaissance et le divertissement sportif.....élus ayez de l'imagination enfin afin de respecter tous les équilibres d'une société bienveillantedéjà beaucoup de logements sociaux mais avec un vide terrible d'activités allant dans des voies de progrèsassez des jeunes ou autres la nuit la journée ..dans les parcs à errer...etc...</p> <p>Vous êtes élus pour canaliser ces énergies...chacun doit y trouver sa place et c'est bien en mettant à disposition des centres d'activités à proximité des logements sociaux que nous fédérerons les mixités sociales bien pensantefaire de Paris le schéma à l'identique des échecs de la banlieue serait grave.....arrêtons de surpeupler gardez ce que a réussi le Corbusier architecte maître à penser...à Marseille.....voilà je suis contre des habitations supplémentaires il n'y a aucun centre de ce type à Permetty le long de la voie dite verte ...plus qu'une autoroute à une voie qui pollue riverain et vélocycliste et empêche le sommelier réparateur.....à vous de faire le bon choix avant les élections</p> <p>La vie municipale n'est pas juste de donner des chiffres il faut organiser cette vie et pas mettre les citoyens les uns contre les autres</p> <p>Citoyen indépendant et humaniste et pour le respect des écosystèmes Pascal Schneider (75014)</p>	9/10	X	X	X				
78 E	<p>Il est nécessaire que le nombre de logements ne soit pas augmenté et reste à 254 ce qui permettra d'accueillir 254 personnes et non pas 312 comme prévu dans le projet (chiffres tableau page 13/50); ceci permettra de supprimer un des trois immeubles envisagés, ou bien de limiter la hauteur des immeubles à six étages.</p> <p>De plus, il convient que l'emprise sur les espaces verts, le City-Stade et l'espace de jeux, nécessaire au passage des pompiers soit évidemment compensée par de nouveaux espaces verts accessibles à tous.</p> <p>Pour les 58 PLACES qui disparaîtraient du projet, celles-ci doivent être installées ailleurs, dans un des arrondissements déficitaires en logements sociaux (proposition conforme au Plan présenté par la Mairie de PARIS dans Paris.fr 31/01/19).</p>	9/10	X						

REGISTRE N°	OBSERVATION	DATE	THEMES ABORDES							
			DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU	
79 E	C'est une bonne idée de projet que de revoir la réhabilitation du foyer Gergovie. Cependant, je trouve qu'il est normal de maintenir le restaurant ainsi que la salle de prière qui contribuent à un certain niveau de culture, d'équilibre, paix et de stabilité sociale dans tout le quartier. Bien cordialement Un heureux citoyen du 14e Mr Bouhemama (75014)	10/10				X				
80 E	Le quartier bénéficie d'un taux supérieur en logements sociaux à d'autres quartiers du 14 ^{ème} . Dans ce quartier populaire: les constructions HLM et les rénovations ces dernières années se sont accompagnées d'un manque de maillage socio-culturel parmi les bénéficiaires. Cette politique à eu comme résultat une élévation de communautarisme au détriment de l'intégration des bénéficiaires et de la qualité de vie quotidienne de l'ensemble des habitants. Difficultés bien connues de nos représentants et des habitants. 1/ la démolition -reconstruction du foyer Adoma devenant résidence PLAI est souhaitable mais sans augmentation de résidents et assurer une hétérogénéité réelle des personnes en vue de faciliter l'intégration et la réinsertion. 2/ limiter la hauteur des immeubles à 6 étages et refuser le bâtiment a 8 étages. 3/ maintien des espaces verts et de jeux ainsi que le cite-stade. 4/ refus d'un changement de PLU. 5/ les studios manquants au projet initial pourraient être construit dans d'autres secteurs de Paris déficitaires en logements sociaux. Ou sur des sites comme l'hôpital Saint Vincent de Paul. Mr Bonnet (75014)	10/10		X					X	

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE	THEMES ABORDES									
			DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES / EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU			
81 E	<p>J'habite à cette adresse depuis 1995. Proviseur du lycée François Villon, de 1995 à 1998, je connais bien le quartier et les difficultés sociales de tout l'ouest de l'arrondissement, quartier porte de Vanves, quartier Pernety, sud de la rue Raymond Losserand, de la rue Vercingétorix et Gergovie. La démolition du foyer, vieux et insalubre s'impose; Reconstruire en réduisant les espaces verts publics, en doublant le nombre de résidents qui regroupera des personnes en grande précarité sociale me semble une gageure.</p> <p>De qui se moque-t-on? Nous sommes dans ce secteur entourés de logements sociaux, la délinquance s'est installée sur la coulée verte où la police intervient constamment.</p> <p>Une population de jeunes couples avec enfants essaie vainement de s'établir. Les jardins heureusement aménagés sur le haut de la coulée verte deviennent aux beaux jours infréquentables: jeux violents, préados pétaradant sur des scooters volés, vélos et patinettes de location abandonnés n'importe où.</p> <p>Ceci n'est pas une position droitrière d'une personne qui cherche à maintenir ses privilèges: je suis pour l'accueil organisé des immigrés, je veux bien qu'un nouveau foyer soit mis en place. JE NE VEUX PAS QUE L'ON AUGMENTE ENCORE LE NOMBRE DE PERSONNES EN SITUATION PRÉCAIRE DANS CETTE PARTIE DE L'ARRONDISSEMENT. Une politique sociale refuse toute forme de ghettos. Bien sûr, cela suppose d'avoir un peu de courage politique et d'imaginer que l'est du quartier soit aussi responsable que d'autres. Il vaut mieux évidemment pouvoir se promener dans les jardins du parc Montsouris que sur la coulée verte. C'est en tous cas l'avis de mes petits enfants. Ne vous inquiétez pas: quand ils seront en âge de voter vous ne serez plus candidats Mr Arnaud (75014)</p>	10/10					X	X				
82 E	<p>Je trouve que les logements sont de grande qualité, les bâtiments extérieurs aussi. IL manque des espaces collectifs intérieurs: cuisine et salle polyvalente. Merci de votre écoute Mr Tavares ((75014)</p>	11/10								X		

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE	THEMES ABORDES								
			DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU		
83 E	je souhaiterais: le maintien dans les lieux des vieux travailleurs migrants le maintien du nombre de places tel qu'il est aujourd'hui. le maintien des espaces verts un accompagnement sérieux des familles en résidence sociale Mr Ansroul (75014)	11/10		X	X						
84 E	Nous constatons que le foyer a une grande importance dans le quartier surtout la salle de prière qui une très grande importance dans nos vie nous voulons que cette salle de prière reste . Merci de prendre en compte ni s souhait et de le faire valoir. Très cordialement Mr Fraumens (75015)	11/10					X				
85 E	La démolition du foyer est nécessaire. La reconstruction ne doit pas accroître le nombre de logements sociaux, ce quartier est déjà en surcapacité. Il est étonnant que l'on réduise les espaces verts, en contradiction avec les dires de nos éfiles. Dans de nombreux commentaires il est réclamé le maintien d'une salle de prière voir d'une mosquée, la loi de 1905 ne s'applique pas ?	11/10	X	X	X		X				

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE	THEMES ABORDES						
			DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
86 E	<p>1/ Concernant la hauteur : je souhaite que le future bâtiment s'aligne en hauteur sur les bâtiments neufs voisins, construit il y a 2 ans, 1 impasse de Gergovie.</p> <p>2/ Concernant le nombre de chambres : je demande que celui-ci soit le même qu'actuellement : 254 places d'adultes, dont 17 accessibles pour des personnes à mobilité réduite (mais il ne s'agit alors plus de "travailleurs"). Pas d'augmentation de capacité. En effet, la densité de population "sociale" dans ce secteur du quartier est déjà bien trop importante, à la limite du supportable. Inutile d'aggraver les choses. Construisons ailleurs !</p> <p>3/ Je demande qu'il n'y ait pas de salle de prières dans ce bâtiment d'habitation, ni de locaux associatifs qui pourraient être détournés en contournant la loi de 1905. La société ADOMA (filiale de la SNI) n'a pas vocation à construire des lieux de culte avec l'argent public et doit, en conséquence, se borner strictement à sa mission de gestion de logements pour "jeunes travailleurs étrangers" en situation régulière.</p> <p>4/ Je suis favorable à la transformation de l'actuelle impasse de Gergovie en rue, donc à sa prolongation au droit du futur bâtiment et à la modification du PLU pour cette parcelle.</p> <p>5/ En conséquence, je suis favorable à la suppression du city-stade situé juste devant le bâtiment (à déplacer ailleurs), pour y percer une rue qui rejoindra la rue Vercingétorix au carrefour avec la rue d'Alésia.</p> <p>6/ Je suis défavorable à la cession de terrains publics - de part et d'autre du futur bâtiment à construire - en raison que ces 2 parcelles - devenant privées - pourraient alors être détournées de leur finalité et être utilisées à d'autres fins (telle l'organisation de prières de rue qui créent des nuisances pour le voisinage). Je suis défavorable à la modification du PLU pour ces 2 parcelles qui doivent rester publiques.</p> <p>7/ Je demande que la nouvelle résidence sociale PLAI fonctionne et soit gérée comme toutes les autres résidences du même type, sans aucune dérogation ni complaisance laxiste, ce qui engendre des dérives insupportables et de nombreuses nuisances. Cette gestion doit permettre l'intégration des populations étrangères bénéficiaires d'un appartement et lutter efficacement contre le communautarisme.</p> <p>Cordialement. Pascal FORT (75014)</p>	11/10		X	X	X			X

THEMES ABORDES						
DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
X	X		X			
X	X					

REGISTRE N°	OBSERVATION	DATE
87 E	<p>Je trouve qu'il est normal de maintenir le restaurant ainsi que la salle de prière, en effet, ce foyer contient une cantine et une salle polyvalente qui servent à tous dans le quartier et qui permet de se restaurer à petit prix.</p> <p>La destruction de ce foyer entraînant la disparition de cette salle aurait un impact sur beaucoup de musulmans du quartier notamment les jeunes car nous avons tous grandi en fréquentant régulièrement cette salle qui nous a beaucoup aidé.</p> <p>qui contribuent à un certain niveau de culture, d'équilibre, paix et de stabilité sociale dans tout le quartier.</p>	11/10
88 E	<p>que l'on construise 3 immeubles offrant un confort digne pour ces 254 appartements existant est tout à fait louable. Mais le 14 sème arrondissement étant déjà bien muni en immeubles "sociaux", il est déraisonnable et dangereux de vouloir augmenter ce quota. La vie quotidienne des habitants du quartier est bien assez perturbée et même rendue insupportable en certains jours de fête, de rites religieux et autres soit-disantes festivités</p> <p>Quant au problème de la salle de prières, celle-ci n'ayant été jusqu'alors que tolérée, il est inconcevable de vouloir désormais lui conférer un statut officiel. J'ajoute qu'une mosquée n'est pas un lieu "culturel" mais un lieu de culte, d'échanges, certes, d'éducation mais pas de fêtes incommodes tout un quartier</p>	11/10

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE	THEMES ABORDES						
			DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
89 E	<p>Il semble clairement que cette enquête n'est pas liée à la mairie : indépendante, elle est obligatoire car le projet de reconstruction-démolition du foyer ADOMA (ex Sonacotra) demande une modification du PLU (plan local d'urbanisme).</p> <p>Dans cette partie ouest du 14ème, la proportion de logements sociaux est de très loin supérieure à la moyenne du 14e et de Paris.</p> <p>Idealement, cette opération doit être l'occasion de rééquilibrer la répartition des types d'habitat et de viser le fameux vivre-ensemble, ce qui est tout à fait possible</p> <p>J'exprime donc mon refus concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la diminution des espaces verts publics - l'augmentation du nombre d'appartements et de places. <p>Je propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - que le nombre de bâtiments soit réduit - que soit maintenu à 254 le nombre d'appartements (dont les 17 accessibles aux personnes à mobilité réduite prévues dans le projet) soit 254 places adultes - que les places éventuellement manquantes soient créées entre 2020 et 2026 (durée des travaux) ailleurs dans le 14ème ou un autre arrondissement parisien qui n'atteint pas le taux moyen de logements sociaux dans le 14ème. -Pour la salle polyvalente, il est nécessaire de la conserver, à défaut d'un véritable lieu de culte (qui est un vœu pieux qui n'aboutit pas, hélas), elle permet des liens et de la socialisation, pas uniquement religieuse. Cordialement, 	11/10		X	X	X			
90 E	<p>Refaire un air de jeux pour enfants. C'est la proximité des assistantes maternelles et des parents qui habite a côté. Maurouard (75014)</p>	11/10			X				

REGISTRE N°	OBSERVATION	DATE	THEMES ABORDES						
			DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
91 E	<p>Tout d'abord nous vous remercions de nous avoir donné l'opportunité d'exprimer notre avis sur ce projet de destruction et reconstruction du FOYER GERGOVIE. Et nous félicitons aussi votre travail en toute excellence et transparence.</p> <p>Bien que n'habitait pas au 14ème arrondissement, j'ai une fréquentation assez régulière avec beaucoup de personnes dans cette zone notamment le quartier situé au rue de Gergovie.</p> <p>Le foyer est notre point de rencontre et il y a divers occupations qui relient les gens: la famille, la cuisine, la salle de prière. Cette dernière est très importante et nécessaire pas qu'aux yeux des habitants du foyer mais de tout le 14ème voir même arrondissement voisins.</p> <p>C'est pourquoi le objet de mon observation porte plus sur cette SALLE DE PRIÈRE.</p> <p>Votre idée de créer de nouvelles espaces vert en réduisant la surface actuelle de la résidence n'est pas mauvaise mais il se trouve que le foyer est déjà enclavé d'un côté par un espace vert et des lignes de rails de l'autre.</p> <p>Après avoir consulté les documents de vos études sur ce projet je me suis rendu compte qu'une surface de +1000m2 peut-être facilement dédié à une magnifique SALLE DE PRIÈRE POUR LE 14 ÈME ARRONDISSEMENT (S.V.P bien-sûr)</p> <p>En plus la position du foyer fera que cette salle ne sera pas cause de nuisance sonore car totalement enclavé. Donc les activités culturelles se déroulent en toute tranquillité</p> <p>Comptant sur votre expertise sociale et environnementale merci prévoir pour la communauté musulmane du 14ème une Salle de prière d'au moins 1000m2 dans ce foyer.</p> <p>Veillez agréer Mesdames, Messieurs mes salutations les plus distinguées</p> <p>Mr Fall (75005)</p>	11/10					X		

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE	THEMES ABORDES						
			DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
92 E	<p>En tant que femme qui a grandi et qui élève son enfant dans ce quartier que j'ai toujours connue comme il est actuellement; Avec sa mixité culturelle ET social.</p> <p>je suis favorable a la reconstruction du foyer gergovie mais je souhaite que:</p> <p>1/ La cantine social et les cuisine ne disparaisse pas car elle sont qu'une très grande utilité dans le quartier que ce soit pour son bas prix que pour la taille de cet dernière.</p> <p>2/la salle polyvalente,DOIT ETRE PRÉSERVÉ, NE SERT PAS UNIQUEMENT DE MOSQUÉE. Elle a déjà servie de salle de spectacle, mariage, concert et j'en passe... Si elle serais amener a disparaître je pense qu'il est tout a fait normale de la remplacer vu le nombre de personne du quartier qui l'utilise.</p> <p>Sa disparition entraînera un mécontentement certain de plusieurs centaine d'habitant du quartier.</p> <p>3/Le nombre de place des résident et de la hauteur des bâtiments ils peuvent rester comme ils sont.</p> <p>J'espère que mon avis sera pris en compte, cordialement une habitante qui aime son quartier Mme Sinera Bintou (75014)</p>	11/10	X	X			X		
93 E	<p>Foncièrement hostile à ce projet d'aménagement dans cette partie du 14eme qui est déjà "surpeuplée"en logements sociaux mal attribués et surtout au bénéfice quasi exclusive du même type d'habitants.</p> <p>Non la mixité sociale tant rebattue n'est pas en vigueur dans cet arrondissement.</p> <p>C'est une "géthoisation" qui est en train de se mettre en place depuis quelques années dans l'arrondissement.</p> <p>Non on ne peut pas parler de différentes cultures quand une et toujours la même prend toute la place sur les autres et devient prépondérante.</p> <p>Non on ne peut pas vivre avec tout le monde.</p> <p>Ce projet réduit la place des espaces verts déjà en sous nombre afin d'augmenter de façon plus importante le nombre d'habitants et toutes les nuisances qui en découleront.</p> <p>Aucune spécificité ne doit être tolérée ni culturelle ni culturelle.</p> <p>Ce projet est pour résumé en un mot CONSTERNANT Hemedinger (75014)</p>	11/10	X	X			X		

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE	THEMES ABORDES						
			DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
94 E	<p>Pourquoi éliminer un organe vitale du quartier ? Pourquoi vitale ?</p> <p>Car ce foyer représente la mixité a l'état pur que soit au niveau de la cuisine ou de la salle polyvalente ou toutes couleurs de peau , toutes ethnies si retrouvent pour des moments de convivialité autour de plats et spiritualité</p> <p>La cuisine et la salle polyvalente doivent être conserver , concernant la salle cette dernière accueille les cérémonies tel que les mariages, les prières mortuaires, les spectacles, l'aïd , le ramadan, la prière du vendredi et les prières quotidiennes ou la communauté musulmane si référer.</p> <p>Le parc a aussi son mot à dire ou les maman et les assistantes maternelles si retrouvent pour amener a bien l'éducation des enfants donc OUI pour la rénovation mais NON pour la suppression de la salle polyvalente , de la cuisine et du parc.</p>	11/10			X	X			
95 E	<p>Cette espace vert est le souvenir de notre enfance et le présent de nos enfants ainsi que la salle de prière et la cuisine qui propose des plats très bon et peu cher pour les personnes dans le besoin. C'est l'âme du quartier présente depuis de longues années nous l'enlever sans remplacement serait une énorme perte pour tous.</p>	12/10			X	X			
96 E	<p>Pas de réduction des espaces verts Pas de démolition du stade de jeu Constructions limitées à 6 étages MAX Nombre de logements au plus égal à l'existant (254) Pas de privilèges pour l'attribution des nouveaux logements afin d'éviter la formation de ghettos Caminade (75014)</p>	12/10		X					

THEMES ABORDES						
DEMOLITION	RECONSTRUCTION	ESPACES EXTERIEURS / JARDIN	LIENS AVEC LE QUARTIER	FUTURE VIE COLLECTIVE INTERNE	TRAVAUX	PLU
	X	X				
X			X	X		
30	23	29	84	4	1	2

N° REGISTRE	OBSERVATION	DATE
97 E	<p>Je suis en désaccord avec:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la diminution des espaces verts publics, - l'augmentation du nombre d'appartements et de places . <p>Je propose</p> <ul style="list-style-type: none"> - que le nombre de bâtiments soit réduit - que leur hauteur soit limitée à 6 étages - que soit maintenu à 254 le nombre d'appartements (dont les 17 accessibles aux personnes à mobilité réduite prévues dans le projet) soit 254 places adultes. <p>En effet notre quartier et notre arrondissement détiennent déjà un % de logements sociaux supérieur à la moyenne parisienne.</p> <p>Merci de prendre en compte ce point de vue. Bertrand Carreau (75014)</p>	12/10
98 E	<p>Résident du 14eme et travaillant avec la mairie de Paris y compris pendant les élections je dit Non à la destruction du Foyer Gergovie</p> <p>La cantine sert à tous les résident de 14e de toute couleur ou de tous horizon</p> <p>Ainsi que la salle polyvalente.</p> <p>Et les jardins avec les terrains de foot sont des grands rassemblement de mixité sociale.</p> <p>Pour toutes ces raisons et bien d'autres je suis contre la destruction de ce lieu chers au résident de 14e et de Paris</p> <p>Pourquoi pas rénover ? Refaire les appartements, faire un ravalement de façade et garder les pièces commune . cordialement</p>	12/10

nombre d'observations abordant le thème

Association Culturelle des Musulmans du 14^{ème}
12, passage Gergovie, 75014 Paris
SINKHE – Boîte aux lettres 823
associationcdm14@gmail.com
06 16 77 14 74

Paris, le 8 octobre 2019

Objet : Enquête publique projet « Paris-Gergovie » (14^e)

- I. Présentation de l'association
- II. Le but de l'association et ses activités
- III. Importance du foyer Gergovie dans le quartier (salle polyvalente, cuisine, cour extérieure, terrain de jeux)
- IV. Notre avis sur le projet
- V. Conclusion

I. Présentation de l'association

L'association Culturelle des Musulmans du 14^{ème} (ACDM 14) a été fondée le 10 juin 2016. Son siège se situe au 12 passage Gergovie 75014 Paris.

Cette association se compose d'une assemblée générale. Celle-ci a nommé un bureau qui contient un président, un vice-président, un secrétaire ainsi qu'un trésorier.

II. Le but de l'association et ses activités

L'ACDM 14 a pour but d'inciter et permettre aux musulmans du 14^{ème} arrondissement parisien, de favoriser le développement des relations sociales avec les autres communautés. Elle vise à favoriser un esprit de dialogue et de partage entre la communauté musulmane et les habitants du quartier. L'ACDM 14 s'engage pour l'accès à l'éducation pour tous, dans le plus grand respect des lois de la République.

Dans cette optique, l'association se porte volontaire pour trouver des locaux adaptés aux actions menées afin que les habitants du quartier puissent s'informer sur les missions de l'ACDM 14 et participer pleinement à ses activités.

Cette association milite pour réunir la communauté musulmane dans le but de pratiquer sa religion en veillant tout particulièrement aux principes républicains de notre nation.

Ses activités sont basées sur une entre-aide collective entre hommes et femmes du quartier et du foyer Gergovie. Cela a pour objectif de favoriser la vie en harmonie.

L'association consacre ses efforts sur la jeunesse avec un suivi sur l'éducation, la scolarité et la vie professionnelle. Elle s'investit pleinement dans des œuvres humanitaires tels que des maraudes et des repas gratuits pour les plus démunis. Dans le but de favoriser l'activité sportive, l'association s'active dans l'organisation de tournois de foot, de basket et autres.

La culture prend également une grande part dans les activités de l'association. Ainsi, elle s'invite dans les rencontres événementielles (spectacle, concert, fête et autres).

Toutes ces activités culturelles et sociales nourrissent depuis plusieurs années de très bonnes relations au sein du quartier.

III. Importance du foyer Gergovie dans le quartier (salle polyvalente, cuisine, cour extérieure, terrain de jeux)

Notre siège se situe dans le foyer Gergovie et est le lieu où nous réalisons les rassemblements, les concertations et autres.

La salle polyvalente qui s'y trouve est un grand bonheur pour la majorité des habitants du quartier. Elle est ouverte pour les associations, les activités culturelles et religieuses (prières collectives, la grande prière du vendredi, le mois du Ramadan, les fêtes religieuses ainsi que les baptêmes et funérailles...).

À vrai dire, la salle polyvalente est le seul endroit où nous pouvons nous réunir depuis plus de 30 ans. Les musulmans de l'arrondissement ne disposent pas d'autres lieux pour accueillir les activités hebdomadaires et annuelles.

Malgré sa superficie de 150 m², la grande salle ne permet pas d'accueillir le flux de personnes désireuses d'effectuer les prières collectives lors des grands rassemblements (prière du vendredi, mois du Ramadan, fêtes). Ces contraintes de superficie, nous obligent à occuper les parties communes du foyer (les couloirs privés, les couloirs des étages, les colonnes sèches).

De plus, le foyer bénéficie d'une cantine située au RDC qui permet aux plus démunis de trouver des repas à des prix convenables. Cette cantine profite à tous les habitants du quartier ainsi que les travailleurs qui usent de leurs pauses-déjeuner pour venir s'y nourrir.

La cour extérieure est un lieu de détente et de rencontre où l'ambiance est chaleureuse, surtout en période estivale.

Le jardin et les terrains de jeux sont essentiels pour la vie familiale du quartier. Après l'école, les parents emmènent leurs enfants dans ces lieux. Cela permet aux enfants de se divertir et aux parents du quartier de se rencontrer. De plus, les adolescents utilisent le « city stade » pour leurs activités sportives.

Tous ces lieux favorisent les rencontres et les échanges entre les différentes cultures, origines, classes sociales et générations.

IV. Notre avis sur le projet

L'ACDM 14 n'est pas en opposition avec le projet de reconstruction du foyer et l'augmentation des espaces verts nécessaires à Paris et dans le quartier.

Comme cité plus haut, le problème se pose quant à la disparition de la salle polyvalente. Beaucoup d'actions y sont réalisées depuis plusieurs années. De plus, des activités ont lieu dans la cour extérieure, le jardin et les terrains de jeux.

Nous craignons que la modification de ces lieux chamboule le quotidien de milliers de personnes, car ces lieux sont sources de convivialité dans le quartier.

C'est dans cette crainte que notre association s'est portée garante avec l'appui de tous ses membres, bénévoles, adhérents et les habitants du quartier, de se soutenir pour conserver l'état d'esprit collectif et unitaire qui a été instauré depuis plusieurs années.

Nous reconnaissons néanmoins qu'ADOMA n'est pas dans l'obligation de mettre à la disposition du quartier un lieu où les activités associatives, culturelles et religieuses peuvent y être pratiquées. Depuis des années, la mairie du 14^{ème} et le bailleur nous laissent cette facilité pour le bien-être des habitants et nous tenons à les remercier chaleureusement.

Cependant, même si ces lieux venaient à être modifiés, nous souhaiterions qu'une solution nous soit proposée afin de maintenir la continuité des efforts fournis depuis toutes ces années.

V. Conclusion

Dans le but de ce projet, l'ACDM 14 vous propose en total concordance avec les collectivités territoriales (Mairie de Paris, Mairie du 14^{ème} arrondissement, préfectures ou autres) de convenir à l'organisation d'assises qui permettront de trouver des solutions pour la salle polyvalente, la cantine, la cour, les espaces de jeux et de sports.

Sincères remerciements pour l'intérêt que vous porterez à notre rapport. De même, que nous vous remercions pour l'ouverture de l'enquête publique qui nous laisse l'opportunité de s'exprimer sur le projet.

Le Président,



Le Secrétaire,



URGENT

Association LEBORGNI
Président du Conseil
12 - Passage de Gergovie
75014 PARIS
AMIANTE= Si-Si-CA-MG + CIMENT

005 47

28 juillet 2019

28 JUIL. 2019

FIFA téléphone : 01 49 93 89 89
Ligue cancer tél 01 53 55 24 00
Décret : 96-97 du 07/02/1996
97- 855 du 12/07/1999
2001- 840 du 13/07/2001

RAPPEL

- 1) F= fibre d'amiante = 1/2000 du diamètre d'un cheveux
- 2) Dose légale autorisée = 01f/dm3 ou 100f/m3
- 3) Danger tout \leq 5f/dm3
- 4) Cancer de poumon et plèvres et mort
- 5) A compter de 1997 toute construction avec amiante est interdite
- 6) Fibre d'amiante en suspension reste un an à deux ans après les travaux
- 7) Quant le 8 et 9 juillet 2019 au 3^{ème} étage 12 passage de gergovie à la chambre 384 on a détruit le mur , on a donc augmenter la dose de l'amiante 50000fois toxique contre les résidents
- 8) L'amiante = chrysotile + crocidolite + amosite tous cancérigènes
- 9) De faibles doses d'amiantes à long termes donnent le cancer
- 10) L'amiante transforment les chromosomes des cellules qui deviennent cancéreuses
- 11) 20 à 30 ans après le cancer frappe et tue le soin actuellement difficile
- 12) Cancer de mésothéliome , cancer de poumon, cancer du péricarde, cancer intestin
- 13) Fatigue , amaigrissement, douleur au poumon liquide plèvres
- 14) 25000 cas par an en France en 2005
- 15) Les travailleurs sont touchés 5 fois plus tôlier soudeur plombier électricien peintre etc.
- 16) L'amiante part avec l'ouvrier dans ses habits dans la maison
- 17) Les voisins de GERGOVIE seront amianté à 50% de la dose
- 18) Les bâtiments floqués salle polyvalente ou les faux plafond contiennent de l'amiante
- 19) Tout perçage ou marteau piqueur multiplie 50000 fois la dose de l'amiante
- 20) Décret du 13/09/2001 est déclaré comme poison tout ce qui est supérieur par 5f/dm3 (F= fibre)
- 21) Il faut retirer les matériaux amiantés sous 12 mois maximum avant démolition
- 22) Etablir dossier technique amiante (à disposition des résidents et des voisins pour recours au tribunal
- 23) Loi carrez code la santé publique , il faut effectuer la recherche amiante et informer les résidents
- 24) L'amiante existe dans le chauffage central au toit dans l'eau canalisation cloison
- 25) Aucun perçage n'est autorisé
- 26) Il faut porter des masques types P3 pour les ouvriers et les résidents
- 27) Saisir la DDASS + la DRAS +les mairies + la police + le tribunal et les pouvoirs publics
- 28) Lister le groupe des résidents avec numéro de cartes d'identité
- 29) Analyse de crachat + capteur d'air à GERGOVIE
- 30) Etablir un suivi médical pour les résidents GERGOVIE obligatoire à partir de 1999
- 31) Avertir le médecin des lieux et la sécurité sociale pour le suivi
- 32) Expertise médicale générale pour tous les résidents de gergovie (PNEMOCONIOLOGUE)

M. ezZOUAGHI
12. Pass. GERGOVIE
75014 PARIS

33) Avertir le procureur de la république sous forme d'une demande d'ouverture d'enquête administrative

- Signe de maladie : attention à la peau toute modification- constipation inhabituelle – diarrhée inhabituelle – toujours uriner – voix changée-toux sans raison – manger difficile- abcès- sang dans l'urine- sang WC – amaigrissement – fatigue continue ceux sont les signes de l'amiante .

URGENT

28 JUL. 2019

RAPPEL

Abdeljelil EZZOUAGHI

Président du Conseil - *FBPH*.
12 - Passage de Gergovie
75014 PARIS





parisienne des eaux

088 6 P
Doc N° 2

Direction



parisienne des eaux

Serge KASTLER
Directeur Administratif

EZZOUAGHI
PASSÉ GERSBVI
75014 PARIS

RAPPEL

Paris, le 16 février 1992

vrét.

nirét.

Société Parisienne des Eaux
11, bd Brune 75014 Paris
Tél. (1) 40.44.95.59 - Télécopie (1) 40 44 92 34

Abdeljelil EZZOUAGHI
Président du Conseil
12 - Passage de Gergovie
75014 PARIS

Je soussigné, Serge KASTLER Directeur Administrateur de la SOCIETE
PARISIENNE DES EAUX 11 boulevard Brune 75014 P ARIS, certifie avoir

reçu ce jour la somme de FRS 10.000,00 *Soit cent dix mille francs.*

de Messieurs
• EZZOUAGHI
• FOFANA
• BARKA
• TAMBALOU.

représentant les locataires de l'immeuble du *12. passage Gergovie Paris 14^{ème}*
à titre d'acompte sur les factures d'eau et frais de fermeture
détaillés sur l'avis de fermeture du 12 février 1992.

23 SEP. 2019
Nous commençons aujourd'hui, que si les factures de consommation
d'eau à venir ne sont pas réglées par la S^e ALPI, les locataires
s'indignent et refusent de payer à la S.P.E qui s'engage à un premier
effacement de consommation d'eau.
Cet engagement est valable jusqu'au 15 avril 92.

1000
11000 E

Régularisation à 304. Parisienne
02/92 à 3^e 45^e
02/92 à 3^e 45^e

Signature

Société Parisienne des Eaux
11, boulevard Brune - 75014 Paris - Tél. : (1) 40 44 95 59
Télex : 250716 - Téléfax : (1) 40 44 92 34
S.A. au Capital de 10 000 000 F - Siège Social : 72, avenue de la Liberté - 92030 Nanterre - RCS Nanterre B 324 456 589

Signature
SOCIÉTÉ PARISIENNE DES EAUX
DIRECTION
11, boulevard Brune
75014 PARIS - Tél. : 40 44 95 59

OBS 67
Doc n°3

Expressions

LETRE AUX RESIDENTS

388

M. EZZOUAGHI
12. PASS. GERGOVIE
75014 PARIS

Abdeljelil EZZOUAGHI Paris, le 21 décembre 2001
Président du Conseil ^{depuis 1980}
12 - Passage de Gergovie

Ce que nous voulons en 2009.

M. EZZOUAGHI P. 0388.A
12. PASS. GERGOVIE
75014 PARIS

Le Président,

Cher résidant,

25 JAN. 2009

23 SEP. 2019

C'est avec plaisir que je vous adresse, ci-joint, aux couleurs de la Sonacotra, un calendrier de l'année 2002.

La Sonacotra s'emploie à mieux vous servir.

Ainsi, en novembre, un guide pratique intitulé « ce que l'euro va changer pour vous », vous a été remis pour vous aider à vous familiariser avec la conversion à l'euro. Un guide à consulter régulièrement dès le 1^{er} janvier 2002, date de passage à la monnaie euro en France.

Déjà la quittance du mois de décembre 2001 vous est parvenue établie en euros. Pour la régler en simplifiant les démarches, vous pouvez choisir le prélèvement automatique ou le T.I.P. Le responsable de la résidence se tient à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions et l'aide dont vous auriez besoin.

Aux côtés du responsable de résidence, c'est toute une équipe qui est à votre service. Une équipe qui s'attache à vous donner satisfaction.

RAPPEL

L'amélioration du service rendu sera d'ailleurs le fil conducteur de l'année 2002, avec la mise en œuvre par la Sonacotra d'une démarche qualité afin de mieux répondre à vos attentes.

Pour cette nouvelle année, je vous adresse tous mes vœux de bonheur, de santé, de paix et de bien-être pour vous-mêmes et tous ceux qui vous sont chers.

Bonne année.

M. EZZOUAGHI
(I. D. S. H.)
Président du Comité des Locataires
12, passage GERGOVIE, 12
75014 PARIS

2002.
2009.

Michel PELISSIER
Michel PELISSIER
Président de la Sonacotra

25 JAN. 2010

*Blaque lettre au Président d'administration
et Comité des Locataires à la Police pour harcèlement
MORAL*

085 6P
Doc n° 4



M. EZZOUAGHI
-PASS. 6E-60V1
75014

Myriam Berghout,

Directrice territoriale de Paris,

et

son équipe

vous souhaitent une bonne année 2016.

5 JAN. 2016

M?

EZZOUAGHI Abdeljelil

23 SEP. 2019

Le Groupe et ses 6 500 collaborateurs
participent à la construction
de la France du XXI^e siècle.

Sur 2016 - 2020

- 80 000 logements en construction
- 12 milliards d'euros d'investissements

5

En conclusion, comme la Maire du 14ème indique qu'il n'a pas été facile d'obtenir des financements pour construire des logements de qualité, qu'elle est attentive à un droit au logement dans Paris accessible dans un logement de qualité, les règles de logement social classiques s'appliquent, dans tous les logements dans l'arrondissement il existe des règles de logement social classiques et il faut travailler sur la demande des places car il existe des places de parking vacantes en face du foyer dans des immeubles appartenant à d'autres bailleurs. Elle rappelle qu'il y a des logements sociaux existants dans les espaces publics extérieurs, il existe en effet des logements sociaux existants dans les espaces publics extérieurs, il faut travailler en corrélation. Elle entend qu'ils ne souhaitent pas être sous tutelle et ce n'est pas l'esprit de la Ville et d'Adoma. La Ville veut organiser l'évolution des bâtiments et cela implique des évolutions dans la manière de vivre. Sur le lit, cela restera discuté, sur les locaux communs, il n'y a pas de financement pour les

RAPPEL
19 JUIN 2019
08 JUL 2019
09 JUL 2019
CH = 384

Un résident souligne que les plans ont été établis par Adoma en accord avec la mairie et les résidents auraient dû être consultés, les fenêtres ne sont pas côté voie fermée donc ils ne bénéficieront pas du soleil, il s'agit d'un lieu de culte dans le 14ème, il est précisé que les logements monoparentaux seront 30 m², il y en aura 6, ils pourront accueillir une personne seule si elle dispose de ressources suffisantes ou une famille monoparentale, généralement ces logements sont occupés par les résidents lors de la mise en service de la résidence mais à son départ, la réservation récupère le logement qui relève de son contingent. Sur l'ouverture des fenêtres, celles ouvrant sur le parc auront moins de bruit, la voie fermée est située au nord-ouest et le soleil est moins présent. Enfin, la SNCF a exigé pour éventuelles fenêtres ouvrant sur les voies soit des grilles, soit l'impossibilité de les ouvrir, il a donc semble plus confortable pour la qualité de vie des résidents d'avoir des fenêtres ouvrant sur les espaces verts. Pour ce qui concerne l'amiante, à ce stade il a été décidé que l'état était présent dans les murs, le processus réglementaire sera celui de la démolition car elle est également présente dans les murs, le processus réglementaire sera celui de la démolition car elle est également

NEUTRALISE
TOUTES LES
OBSERVATIONS

Est posée la question sur la salle polyvalente plus grande et des salles de réunions : Adoma reviendra au prochain COPIL vers les représentants des résidents qui avaient déjà formulé cette demande et des propositions seront faites, l'architecte travaillera dessus. Est évoquée la souffrance des migrants dans le logement, ils signalent vivent avec l'amiante dans le foyer, veulent vivre ensemble, ne sont pas satisfaits car on leur supprime tous leurs droits, leur culture est à zéro, leurs salaires sont supprimés, ils veulent manger tous ensemble, ils perçoivent une retraite de 700 euros, on les fait vivre comme des prisonniers. Mme la Maire répond qu'elle ne peut laisser dire qu'ils sont considérés comme prisonniers. Un résident souligne que les plans ont été établis par Adoma en accord avec la mairie et les résidents auraient dû être consultés, les fenêtres ne sont pas côté voie fermée donc ils ne bénéficieront pas du soleil, il s'agit d'un lieu de culte dans le 14ème, il est précisé que les logements monoparentaux seront 30 m², il y en aura 6, ils pourront accueillir une personne seule si elle dispose de ressources suffisantes ou une famille monoparentale, généralement ces logements sont occupés par les résidents lors de la mise en service de la résidence mais à son départ, la réservation récupère le logement qui relève de son contingent. Sur l'ouverture des fenêtres, celles ouvrant sur le parc auront moins de bruit, la voie fermée est située au nord-ouest et le soleil est moins présent. Enfin, la SNCF a exigé pour éventuelles fenêtres ouvrant sur les voies soit des grilles, soit l'impossibilité de les ouvrir, il a donc semble plus confortable pour la qualité de vie des résidents d'avoir des fenêtres ouvrant sur les espaces verts. Pour ce qui concerne l'amiante, à ce stade il a été décidé que l'état était présent dans les murs, le processus réglementaire sera celui de la démolition car elle est également présente dans les murs, le processus réglementaire sera celui de la démolition car elle est également

Un résident précise qu'il s'agit d'un foyer pour les travailleurs et ce n'est pas du logement social, il considère être satisfaits de leurs logements actuels et ne comprend pas les raisons pour lesquelles un parking n'est pas prévu en sous-sol, il souhaite que les espaces prévus entre les immeubles soient leur cédés afin d'y faire ce que bon leur semble, la Ville doit accepter leur autonomie. Un autre revient sur le plan du logement et considère que la salle de bains malgré sa porte de séparation donne sur la kitchenette n'est pas conforme aux règles d'hygiène, il souhaite une toilette séparée et ne veut pas que la salle de bains donne sur la kitchenette : l'architecte indique que le système de ventilation est prévu et il leur est demandé de se mettre d'accord sur l'organisation du studio. A cet effet, des plans avec les deux versions leur seront remises et lors d'un prochain COPIL, les représentants devront indiquer l'option retenue. Est posée la question du solde des 22 résidents qui ne pourront revenir car seuls 283 studios seront répartis : Adoma indique que lors de la MOUS qui débutera en 2020, certains résidents seront reçus et lors du réajustement des 90 résidents lors de la 3ème phase du chantier en 2024, certains résidents des 90 voudront peut être rester sur le ou les sites et relogement et au démarrage de la MOUS cessera l'accès à de nouveaux résidents. Est posée la question sur la salle polyvalente plus grande et des salles de réunions : Adoma reviendra au prochain COPIL vers les représentants des résidents qui avaient déjà formulé cette demande et des propositions seront faites, l'architecte travaillera dessus. Est évoquée la souffrance des migrants dans le logement, ils signalent vivent avec l'amiante dans le foyer, veulent vivre ensemble, ne sont pas satisfaits car on leur supprime tous leurs droits, leur culture est à zéro, leurs salaires sont supprimés, ils veulent manger tous ensemble, ils perçoivent une retraite de 700 euros, on les fait vivre comme des prisonniers. Mme la Maire répond qu'elle ne peut laisser dire qu'ils sont considérés comme prisonniers. Un résident souligne que les plans ont été établis par Adoma en accord avec la mairie et les résidents auraient dû être consultés, les fenêtres ne sont pas côté voie fermée donc ils ne bénéficieront pas du soleil, il s'agit d'un lieu de culte dans le 14ème, il est précisé que les logements monoparentaux seront 30 m², il y en aura 6, ils pourront accueillir une personne seule si elle dispose de ressources suffisantes ou une famille monoparentale, généralement ces logements sont occupés par les résidents lors de la mise en service de la résidence mais à son départ, la réservation récupère le logement qui relève de son contingent. Sur l'ouverture des fenêtres, celles ouvrant sur le parc auront moins de bruit, la voie fermée est située au nord-ouest et le soleil est moins présent. Enfin, la SNCF a exigé pour éventuelles fenêtres ouvrant sur les voies soit des grilles, soit l'impossibilité de les ouvrir, il a donc semble plus confortable pour la qualité de vie des résidents d'avoir des fenêtres ouvrant sur les espaces verts. Pour ce qui concerne l'amiante, à ce stade il a été décidé que l'état était présent dans les murs, le processus réglementaire sera celui de la démolition car elle est également présente dans les murs, le processus réglementaire sera celui de la démolition car elle est également

M. PIZOBASH
12. PASS. BERG
75017 PARI

23 SEP. 2019
ONS RP
Doc n.5

OBS 6 P
Doc n°6

CONSTRUCTION DE PROTOCOLE POUR LA NOUVELLE GERGOVIE PARIS 14^{ème}

16 JUL. 2019

(2030 – 2100)

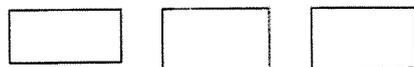
Nous négocierons tous les points suivants un à un et face à face avec ADOMA :

1. **La résidence** compte trois cent personnes (300) , il faut donc une salle polyvalente (salle numérotée de 1 à 300 places).

RAPPEL

$$300 \times 0.56 = 168 \text{ m}^2$$

2. Pour le **jeun des Ramadan** il faut aussi un restaurant collectif dans le cadre de la légalité de $300 \times 0.40 = 120\text{m}^2$
3. **Les trois nouvelles tours** ont droit à un ensoleillement : $25 \times 3.5 = 88\%$ (côté est – sud- ouest + 0.5 côté nord)
4. **Une rotation** de 22.5° dans le sens des aiguilles d'une montre pour les trois tours pour un meilleur ensoleillement (+25% d'ensoleillement)

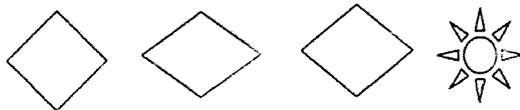


= Bâtiments projetés



NORD

SUD



= Bâtiments souhaités

5. **L'isolation** de la coque extérieure doit être parfaite et les trois tours doivent être dotées de climatiseurs et ce un par logement .
6. **Il faut des vues 100%** sur la voie ferrée SNCF en plus un grillage filtre d'objets .
7. **Il faut des panneaux solaires** réducteurs de consommation électrique, ces panneaux seront installés sur le toit au 9^{ème} étage
8. **Les résidents refusent le tout électrique** et souhaite une cuisine à gaz par

M. EZZOUAGHI gé obligatoire
12. PASS. GERGOVI
75014 PARIS - 388.

Abdeljelil EZZOUAGHI
Président du Conseil
12 - Passage de Gergovie
75014 PARIS

9. **Pour la stabilité et solidité** des trois tours il faut que les espaces RDC entre les tours soient occupés par R+1 minimum ce qui augmentera la capacité de la résidence de 10% et éviter les problèmes divers utilisations

10. **En cas d'incendie**, il faut que chaque tour porte 2 escaliers extérieurs de secours, strictement nécessaires.

11. **Dans chaque logement** il faut installer des toilettes turques (sauf pour les malades âgées on met des toilettes anglaises sur demande).

APPEL

12. **Les fenêtres** doivent être de 0.80 x 2m, avec 2 portes battantes et pas coulissantes pour augmenter la capacité d'aération.

23 SEP. 2019

13. **Les cloisons** entre les logements doivent être parfaitement insonorisées par des isolants très épais et sûrs.

14. **Le sol** des logements doit être confortablement absorbant de bruit au sol à 100%.

15. **Chaque logement** doit contenir un sectionneur coupe-électricité et une manette coupe-eau urgent.

16. **Pour la résidence GERGOVIE NOUVELLE**, il faut un espace convivial de $300 \times 0.5 = 150m^2$ minimum.

17. **Dans chaque étage**, un local de secours pour séchage de linge et toilette de secours supplémentaire avec vide-orcure extérieur au logement problème d'hygiène urgence.

18. **Si vous construisez** la 1^{ère} tour de 108 logements, videz tout suite le grand bâtiment le détruire et le remplacer par la 2^{ème} tour centrale de 6 étages, il ne faut donc pas détruire le petit bâtiment actuel avant le grand, car, il y a plus d'ordre à opérer de cette façon et plus de gain d'argent environ un million d'euro minimum.

19. **Le MOUS** sera composé de personnel ADOMA et de service social et TROIS Délégués pour aide à l'identification des conditions de chaque résident un à un.

M. EZZOUAGHI 388.
12. PASS. GERGOVIE
75014 PARIS

Abdeljelil EZZOUAGHI
Président du Conseil TBPH
12 - Passage de Gergovie
75014 PARIS

20. **Fixation de redevance** , jamais plus que 133% actuellement , soit à peu près 400€ par mois et par logement , augmentation des revenus des résidents 10% en dix ans .

21. **Le barème APL** de la CAF s'appliquera à partir de $400 \times 50\% = 200\text{€}$ par mois .

22. **Les vide ordures** ne seront pas dans les logements mais dans la salle de secours une par étage

23. **Entre le bail emphytéotique** de 1970 à 2069 et les 3 tours nouvelles , il y a perte de 50% de terrain inutilisé , nous exigerons l'installation de commerce extérieur de produits de premiers nécessités .

24. **Il faut indemniser les résidents pour l'amiante de 1970 à 2029** .

25. **Il reste urgent de changer** le chemin du gaz du plafond du rez-de-chaussée au sol devant la résidence et ce avant l'été 2019 , car le gaz se dilate avec la chaleur et peut causer des fuites .

26. **Nous lancerons avant l'été 2019 un questionnaire aux 306** résidents sur leurs besoin en logement pour les années futures et ce qu'ils souhaitent y trouver comme installation

27. **Pour les nouveaux contrats** de logement nous garderons les anciens avec les droits acquis et nous nous négocierons les articles obsolètes , inutiles pour les supprimer et installer une clarté , simplicité dans des nouveaux contrats modernes .

28. **Nous légaliserons notre restaurant actuel installée depuis 1980 soit 40 années** et nous y installerons le droit, l'hygiène, la sécurité , la comptabilité et la légalité totale conforme aux normes européennes .

29. **Nous installerons un comité de pilotage** pour travaux de suivi à partir de 2030 pour le maintien en très bon état de nouveaux logements ce que vous avez été incapables de faire depuis 1994 .

30. **Nous signerons le protocole** à cinq délégués si la sécurité du logement est

M. EZZOUAGHI
12. PASS. GERGOVIE
75014 PARIS 388.

Abdeljelil EZZOUAGHI
Président du Conseil
12 - Passage de Gergovie
75014 PARIS

31. **Nous exigeons la qualité** des travaux des trois tours avant, pendant et après et veillerons à un calendrier précis des travaux, par écrit .
32. **Nous ne payerons pas** le coût matériel cassé par usure ou mal façon, ni le mobilier Adoma en fera son affaire .
33. **Nous mettrons main dans la main** avec Adoma pour utiliser tous les moyens de réductions drastiques des frais divers de gestion avec consultation des résident, appels d'offres , et comptes d'exploitations .

RAPPEL

En conclusion,

la sureté passe avant la sécurité, nous présenterons donc, de **bons délégués** avec **des interlocuteurs** de pilotage de qualité pour les travaux de la **NOUVELLE GERGOVIE .**

23 SEP. 2019

Merci

M. EZZOUAGHI 388.
12. PASS. GERGOVIE
75014 PARIS

Abdeljelil EZZOUAGHI
Président du Conseil 138
12 - Passage de Gergovie
75014 PARIS

Préfecture de Paris

CABINET

CAB/BA/AS/CR/LZ.73773

PARIS LE

5 JANV 1992

OBS 8P
Doc n°1

Monsieur,

Par lettre des 2, 9 et 16 décembre 1991, vous avez fait part à M. le Président de la République des problèmes que rencontrent les locataires de la résidence située 12 passage de Gergovie à Paris 14ème, menacés d'expulsion locative.

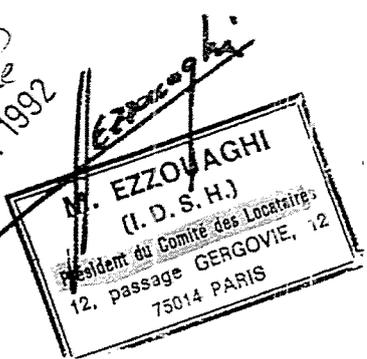
J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai chargé mes services de procéder à un examen particulièrement attentif et diligent de cette affaire.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite susceptible de lui être réservée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Préfet, Secrétaire Général
de la Préfecture de Paris,


Daniel LIMODIN


Le 7 JANV. 1992

M. EZZOUAGHI
(I. D. S. H.)
Président du Comité des Locataires
12, passage GERGOVIE, 12
75014 PARIS

Monsieur M. EZZOUAGHI
12 passage de Gergovie
75014 PARIS



PARISIENNE DES EAUX

OAS 8P
Doc n°2

Direction

Monsieur EZZOUAGHI
12, passage de Gergovie
75014 PARIS

ALPI impayé 92.



parisienne des eaux

CHRISTIANE TAUDOU
Relations Extérieures

Paris, le 28 février 1992

vréf.

n/réf. ChT/IB 003724

objet:

Le 4-3-92
Abdeljelil EZZOUAGHI
Président du Conseil
12 - Passage de Gergovie
75014 PARIS
Monsieur,

Société Parisienne des Eaux
11, bd Brune 75014 Paris
Tél. (1) 40.44.95.59 - Télécopie (1) 40.44.92.34

Vous nous avez interrogés au nom des habitants de la Résidence Gergovie - 12, passage de Gergovie, au sujet de la coupure d'eau effectuée par la Parisienne des Eaux du 12 au 15 février 1992 sur cette même résidence.

L'interruption dans la fourniture d'eau potable est intervenue à la suite de factures impayées d'un montant total de 247 000 Francs qui se décompose de la façon suivante :

- facture du 28/08/91	127 425,12 Frs
- facture du 19/11/91	108 254,58 Frs

majorées des sommes suivantes :

- frais de retard	9 677,37 Frs
- Frais de Fermeture et de Réouverture du Branchement	1 685,45 Frs

TOTAL

247 072,61 Frs

42.000,00^E

Ces factures ont fait l'objet d'une lettre simple de rappel au titulaire de l'abonnement, l'association ALPI, les 3 Août et 25 Novembre 1991.

Deux lettres recommandées en date des 7 Octobre 1991 et 6 Janvier 1992 ont également été adressées avant l'envoi et l'affichage de l'avis de fermeture le 5 février 1992.

Société Parisienne des Eaux
11, boulevard Brune - 75014 Paris - Tél.: (1) 40 44 95 59
Télex: 250716 - Téléfax: (1) 40 44 92 34

CS

GDF

RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEP

015 91
Doc n°3

Vos Réf.: 073.E401656



EDF GDF Services
Paris Rive Gauche

Nos Réf.: PRG/DCF/92
NF/GM

Interlocuteur: Mme. FOUCAULT
Téléphone: 43.95.58.17

1994

Recu le 2/3/92

Claude Torcho,
Chef du Département Comptable et Financier
Suppléant au Chef de Service

Objet: 12, Passage de Gergovie
75014 PARIS

M. EZZOUAGHI
(I. D. S. H.)
Président du Comité des Locataires
12, passage GERGOVIE, 12
75014 PARIS
Service des Sources Logistiques et Financières
59, rue Pernety - 75014 Paris
Tél.: 43.95.58.04

Monsieur,

Nous constatons que votre compte présente un solde débiteur de :

- 574 317,66 Francs -

≈ 95 000 F. T.T.C.

se décomposant comme suit :

Facture n° 91 24600237 du 04.09.1991	27 679,95 Frs.
Facture n° 91 27000251 du 30.09.1991	23 232,85 Frs.
Facture n° 91 30400339 du 04.11.1991	30 564,81 Frs.
Facture n° 91 33100151 du 28.11.1991	95 021,39 Frs.
Facture n° 92 00600102 du 07.01.1992	119 586,21 Frs.
Facture n° 92 02800088 du 29.01.1992	153 061,59 Frs.
Facture n° 92 05700150 du 27.02.1992	125 170,86 Frs.

Nous vous demandons de bien vouloir régler cette somme dans les plus brefs délais ou de nous faire connaître les motifs de ce retard.

Il est important de vous rappeler que la présente notification vaut mise en demeure et que faute de règlement, nous nous verrons dans l'obligation de suspendre nos fournitures sans autre préavis, les frais de coupure et de rétablissement étant à votre charge.

Souhaitant voir votre compte se régulariser rapidement et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Chef du Département Comptable et Financier,

M. Ezzouaghi
reception
3.000 000 100 / an.

Torcho

1994
42 000 -
95 000
137 000 E

59-61, rue Pernety - 75014 Paris
EDF R.C.S. Paris B 552 081 317 - GDF R.C.S. Paris B 542 107 651

Pour toute réclamation ou si vous souhaitez faire appel, vous devez vous adresser à
Monsieur le Directeur des Services Clients, 59-61, rue Pernety - 75014 Paris

2099: 5
168 Paris

CS



AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

OBS 3P
Doc n°4

Identifiant : 3126636T

Date : 28/03/97

Nom : **EZZOUAGHI Abdelje111**
Adresse : **12, Passage de GERGOVIE**
Code Postal/Ville : **75014 PARIS**

Madame, Monsieur

Vous venez de vous inscrire auprès de l'ANPE. La fiche que nous avons reçue vous permet d'enregistrer votre demande d'emploi dans le métier ci-dessous :

EMPLOI RECHERCHE : **TECHNICIEN DE LA SECURITE ET DE L'ORDRE PUBLIC**

ROME : 11312 **INSPECTEUR PRINCIPAL**

Pour nous permettre de vous proposer des actions correspondant à votre profil, veuillez mettre une croix (X) dans les cases ci-dessous qui correspondent à ce que vous avez déjà fait, ou appris si vous n'avez pas d'expérience :

COMPETENCES LIEES A L'EMPLOI

- Participer aux missions d'information et de surveillance sur le terrain (recherche de renseignements, écoute du public, surveillance de lieux sensibles...).
- Déceler les indices ou prévenir les faits pouvant porter atteinte à l'ordre public.
- Rechercher les auteurs et les causes d'une affaire qui lui est confiée, en collaboration avec l'équipe.
- Choisir et utiliser les méthodes d'investigation appropriées (analyses de fichiers, surveillances, filatures, enquêtes de voisinage, analyses techniques...).
- Rassembler et analyser les divers indices et témoignages (interrogatoires des suspects, des témoins...).
- Rédiger des rapports d'enquêtes.

TRES ACTIVITES ET SITUATIONS SPECIFIQUES DEJA RENCONTREES

- Mission opérationnelle.
- Mission administrative.

Domaines d'intervention :

- Sécurité publique.
- Maintien de l'ordre public.
- Protection des personnalités.
- Renseignements (politique, économique, social_).

JS

III - 400 résidences-services

Loger les personnes seules et les petits ménages

OAS n° 87
Doc n° 5

400 résidences-services en France

Pour loger ses 70 000 clients, la Sonacotra dispose d'un parc de 400 résidences-services. Depuis 40 ans, elle a un savoir-faire indéniable dans la gestion de logements pour personnes seules ou pour des petits ménages. Dans la plupart des cas, la Sonacotra est aussi propriétaire de ces établissements mais, à la demande, elle peut également assurer la gestion de sites dont elle n'est pas propriétaire. Ces 400 résidences sont implantées dans 53 départements.

Comment fonctionnent-elles et quels avantages présentent-elles pour nos résidents?

- **L'ensemble des 400 résidences offrent des petits logements soit autonomes, soit comportant des éléments de confort partagés.**

Chaque résident a donc sa chambre ou son studio entièrement équipé et bénéficie en même temps d'espaces de vie communs. Toutes les résidences disposent d'une salle de télévision et d'une cafétéria qui fonctionne également comme une petite épicerie pour les produits de première nécessité. Il y a également selon les cas des salles d'eau et des sanitaires, des cuisines, une laverie. Ces espaces communs de vie permettent aux résidents de maintenir des liens et une vie sociale.

- **Conditions de ressources minimales et souplesse de l'accueil**

Les résidences sont réservées aux personnes qui ont de faibles ressources. Celles-ci ne doivent pas, a priori, au moment de leur entrée dépasser les plafonds PLA. Par ailleurs, toutes les résidences sont conventionnées aux aides au logement (soit APL, soit ALT) et ces aides sont versées en grande partie par les CAF. Les résidents bénéficient de ces aides en fonction de leur situation familiale et de leurs ressources. Elles leur permettent de considérablement réduire leur taux d'effort pour leur dépense logement.

Mairie du 14^e arrondissement

DBS 15 P
Dm n°1

Pascal CHERKI
Maire du 14^e arrondissement
Député de Paris

PC/MT/MB-870

Paris, le 18 juillet 2013

Monsieur Bruno ARBOUET
Directeur Général ADOMA
42 rue de Cambronne
75740 Paris Cedex 15

Monsieur le Directeur Général,

J'ai été à plusieurs reprises interpellé par des résidents du foyer 12 passage Gergovie. Je me suis donc rendu sur place en ce début du mois de juillet.

Plusieurs points ont été abordés au cours de cette visite, dont certains peuvent être réglés rapidement et séparément. A cette occasion, les délégués des résidents m'ont exprimé leur étonnement face aux évolutions du règlement intérieur appliqués depuis le 15 juillet 2013. En effet, il semblerait que vous ayez informé les résidents de ces changements, mais qu'aucune concertation n'ait eu lieu. Je n'en ai moi-même pas eu connaissance. Je le regrette. Dans ces conditions, il me semblerait opportun de suspendre l'application de ce nouveau règlement et de procéder à une consultation à l'échelle de l'ensemble de vos résidences, puisque tous vos foyers sont concernés.

De telles modifications nécessitent un réel dialogue et non une simple information. Je comprends votre souci de respecter les règles de sécurité dans les logements que vous gérez au vu des responsabilités qui vous incombent. Cependant, demandeur aux résidents de parapher et signer cette nouvelle version du règlement intérieur sans avoir auparavant mené un échange constructif avec leurs représentants, ne peut que créer son rejet.

Me préoccupant tout comme vous du bien être de vos résidents et du respect de la réglementation, je vous encourage à considérer favorablement ma demande de suspendre ce nouveau règlement et de lancer une véritable concertation au niveau parisien.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pascal CHERKI

Copie =
N. EZZOBAGHI
12. PASS GERGOVIE
75014 PARIS
7 - OCT. 2019
Etem Constante
et stupide
d'abord elle
ne concerta pas.

Copie : Me Claudine BOUYGUES Adjointe au Maire du Paris Chargée des droits de l'homme, de l'intégration, de la lutte contre les discriminations et des citoyens extracommunautaires

M. Pierre Aidenbaum	Maire du 3 ^e arrondissement
M. Remi Féraud	Maire du 10 ^e arrondissement
M. Patrick Bloche	Maire du 11 ^e arrondissement
Me Michèle Blumenthal	Maire du 12 ^e arrondissement
M. Jérôme Coumet	Maire du 13 ^e arrondissement
M. Daniel Vaillant	Maire du 18 ^e arrondissement
M. François DAGNAUD	Maire du 19 ^e arrondissement
Me Frédérique Calandra	Maire du 20 ^e arrondissement

Abdeljelil EZZOUAGHI
Président du Conseil
12 - Passage de Gergovie
75014 PARIS

10 AOUT 2019

RAPPEL

*Résidence 12, Passage de Gergovie
75014 PARIS.*

Entre : ~~SAEM SONACOTRA~~ ~~SONACOTRA~~

représentant les résidents du foyer de PARIS, 12, Passage de Gergovie désignés ci-dessous les résidents ;
ayant pour avocat Maître TCHOLAKIAN,

d'une part,

Et :

La SAEM SONACOTRA, représentée par Monsieur Yves PIGIER, Directeur Régional, désignée ci-dessous la SONACOTRA ;

d'autre part.

Il est préalablement exposé ce qui suit :

La SONACOTRA s'est vu confier par le propriétaire, la Résidence Urbaine de FRANCE, à compter du 2 Mai 1994, la gestion du foyer situé 12 Passage de Gergovie à PARIS 14^{ème}.

A la suite de la défection de l'ALPI, cet établissement était sans gestionnaire depuis 1993.

Pour assurer le fonctionnement de ce foyer dans des conditions normales, les résidents et la SONACOTRA se sont rapprochés en vue de rétablir une relation contractuelle entre gestionnaire et résidents et ont à cet effet convenu ce qui suit :

...

Travaux Rehabilitatives
1994

CS

Abdeljelil EZZOUAGHI
Président du Conseil
12 - Passage de Gergovie
75014 PARIS

10 AOUT 2019

2

47

PROTOCOLE D'ACCORD

Article 1 :

RAPPEL

Les résidents acceptent le contrat de résidence proposé par la SONACOTRA avec prise d'effet à compter du 1er Octobre 1994. L'ensemble des résidents signera ce contrat d'ici le 30 Novembre 1994. Ce contrat permet l'éligibilité à l'APL. Les résidents s'engagent à apurer l'arriéré de redevance constaté depuis le 1er Mai 1994 jusqu'au 30 Septembre 1994 arrêtés forfaitairement à 1 014,25 F par résident, et à régler le dépôt de garantie équivalent à un mois de redevance au plus tard le 15 Décembre 1994.

Article 2 :

Le montant de la redevance pratiqué à compter du 1er Octobre 1994 s'élève à 716 Francs (dont L + C = 604 Francs) par lit pour les chambres à 3 lits et 1096 Francs (dont L + C = 976 Francs) pour les chambres à un lit.

Abdeljelil EZZOUAGHI
Président du Conseil
12 - Passage de Gergovie
75014 PARIS

A la signature de chaque contrat, deux clefs reproductibles seront remises au résident pour la serrure de la porte de la chambre qui aura été changée.

Article 4 :

La SONACOTRA intervient auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour que soit dispensée aux résidents toute information sur le montant de l'Aide Personnalisée au Logement dont ils pourront bénéficier. A cet effet, il est demandé qu'une permanence soit tenue par la CAF aux fins de permettre l'instruction des dossiers APL.

...

Thomas Réhabilitation

1994

Abdeljelil EZZOUAGHI
Président du Conseil
12 - Passage de Gergovie
75014 PARIS

10 AOUT 2019

RAPPEL

Article 5 :

La SONACOTRA va entreprendre des travaux dans le foyer pour un montant évalué à 8 800 000 Francs HT.

Ce programme de travaux est listé en annexe.

La date prévisionnelle de démarrage est fixée à juin 1995.

Article 6 :

La réalisation des travaux entraînera une augmentation de la redevance. A l'achèvement du programme cette redevance sera portée à :

- 895 Francs par lit pour les chambres à 3 lits (dont L + C = 755 Francs)
- 1370 Francs pour une chambre à un lit (dont L + C = 1220 Francs).

Ce changement de tarif est accepté par les résidents. A cet effet, un nouveau contrat de résidence sera signé, dans les mêmes termes, mais prenant en compte la modification tarifaire, le montant du dépôt de garantie initial demeurant inchangé

Abdeljelil EZZOUAGHI
Président du Conseil
12 - Passage de Gergovie
75014 PARIS

Article 7 :
Pour permettre la réalisation de cet accord, la SONACOTRA tiendra des permanences dans le bureau du foyer jusqu'au 15 Novembre 1994 de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 30.

Article 8 :

La SONACOTRA accepte que lors de ses congés, le résident titulaire d'une chambre propose son remplacement temporaire pendant la période desdits congés, par un tiers désigné par lui sous les conditions cumulatives suivantes :

1° Pour le résident :

- de fournir l'identité du remplaçant au moins quinze jour avant son départ ;
- s'engager à ne percevoir aucune indemnité de quelque nature que ce soit de l'occupant ;

...

Travaux Réhabilitatifs

1994

cs

Abdeljelil EZZOUAGHI
Président du Conseil
12 - Passage de Gergovie
75014 PARIS

10 AOÛT 2019

RAPPEL

2° Pour le remplaçant :

- s'il s'agit d'un étranger, de justifier d'une situation régulière sur le territoire français pendant la durée du remplacement,
- de s'engager à se soumettre aux dispositions du règlement intérieur
- de subroger au résident pour le paiement de la redevance ;

Abdeljelil EZZOUAGHI
Président du Conseil
12 - Passage de Gergovie
75014 PARIS

de signer une convention dont le modèle est annexé aux présentes :

Article 9 :

La SONACOTRA s'engage à ne pas modifier la destination des espaces actuellement aménagés en salles de prière et salles socio-éducatives, et à conserver le caractère convivial de la grande salle située au rez-de-chaussée qui sera agencée pour partie en cuisine collective et pour partie en cafétéria.

*T. B.
se fait en plus
travaux en 2025.*

Fait à PARIS, le

Les Résidents

La SONACOTRA

Abdeljelil EZZOUAGHI
Président du Conseil
12 - Passage de Gergovie
75014 PARIS

Tovano Reliabilitati
1994

OBS 15P
doc n° 3

Abdeljelil EZZOUAGHI
Président du Conseil T&PH.
12 - Passage de Gergovie
75014 PARIS

BUREAU D'AIDE SOCIALE
DE PARIS

Etablissements d'Aide
aux Travailleurs Migrants
212, rue de Belleville - Paris XX^e
Tél. 757.41.89

E.C. 93

1980

Paris, le 29 MAI 1986

2019 = 394

B. A. S. - E. A. T. M.
Résidence GERGOVIE
Passage de GERGOVIE
75014 PARIS

CERTIFICAT DE DOMICILE

Je soussigné, Directeur des Etablissements d'Aide aux Travailleurs Migrants certifie que :

M. EZZOUAGHI Abdeljelil
né le 30 Oct 49 à Hokouine Tunisia
inscrit au Registre de Police sous le n° 449
est locataire au Foyer de Travailleurs Migrants
sis à 12, Pass de Gergovie (Seire)
75014 Paris
d'après la 17.5.80

Le présent certificat est délivré, à la demande de l'intéressé, en vue de justifier sa présence au foyer précipité, pour le motif suivant : changement d'adresse

~~Il ne peut en aucun cas servir à un autre usage.~~
Le Directeur E. A. T. M.

(1) Biffer la mention inutile

Passage de GERGOVIE
75014 PARIS

[Signature]
1750 1.000 3/77

EZZOUAGHI
12, PASS. GERGOVIE
75014 PARIS

07/10/2.19

40172 28.04.1985
27 MAI 1986

Certificat antérieur 27.5.1980.

OS

REHABILITATION DU FOYER GERGOVIE

12, Passage de Gergovie - 75014 PARIS

10 AOUT 2019

PROGRAMME ET ESTIMATION DES TRAVAUXLe programme des travaux consiste à remettre en état le Foyer et à créer au rez-de-chaussée :

- une cuisine collective,
- une cafétéria,
- une laverie.

RAPPEL

1.800.000 F
11.000.000 F TT

Le coût des travaux de réhabilitation énumérés ci-après est estimé à : 8 800 000 F HT

1) Les actions techniques proposées pour remettre le foyer en état sont les suivantes :

- a) Reprise du ravalement et de l'étanchéité des façades constituées de panneaux préfabriqués revêtus de mosaïque,
- b) Réfection complète de l'étanchéité des toitures -terrasses,
- c) Révision sans changement des menuiseries extérieures en bois et P.V.C. et des menuiseries intérieures en P.V.C.,
- d) Reprise complète et mise aux normes des installations électriques, de détection incendie et mise en place de prises TV/Tél. dans les chambres,
- e) Reprise complète de l'installation de V.M.C. des cuisines et des sanitaires collectifs,
- f) Remplacement du chauffage électrique par un chauffage central au gaz ou par le chauffage urbain y compris corps de chauffe, Extension de la chaufferie actuelle,
- g) Révision des menuiseries intérieures, y compris les casiers dans les cuisines et la mise en place de portes en "polirey" compact devant les cabines de douches.
- h) Remplacement des boîtes à lettres,
- i) Révision des installations de plomberie sanitaires y compris le remplacement des éviers dans les cuisines, des appareils sanitaires défectueux et des réchauds des cuisines,
- j) Réfection des peintures et des revêtements de murs et de sols dans les parties communes, les cuisines, les sanitaires collectifs et les locaux de services et de gestion.
- k) Réfection des colonnes V.O. et des vidoirs,
- l) Réfection et mise en conformité des 2 ascenseurs,

Abdeljelil EZZOUAKH
Président du Conseil
12 - Passage de Gergovie
75014 PARIS

Travaux 1994.

Abdeljelil EZZOUAGHI
Président du Conseil
12 - Passage de Gergovie
75014 PARIS

10 AOUT 2019

RAPPEL

- m) Reprise des espaces extérieurs : clôtures et murs de clôture, éclairage, échemenements, place.
- n) Restructuration des 2 escaliers de secours.

Nota : les actions a - b - c - e - f concernent également les logements de fonction.

2) Les actions retenues pour réaménager le rez-de-chaussée sont les suivantes :

- Création dans les locaux collectifs "non affectés" situés au rez-de-chaussée du bâtiment en R + 8 :
- d'une cuisine collective d'environ 85 m², constituée d'une salle de préparation des repas, d'une salle de prise des repas, et de locaux de stockage des aliments
 - d'une laverie d'environ 25 m²,
 - d'une cafétéria d'environ 50 m², constituée d'un bar, d'un local de stockage et d'une salle de détente.

Abdeljelil EZZOUAGHI
Président du Conseil
12 - Passage de Gergovie
75014 PARIS

RAPPEL

SONALOTRA,
Juin 1994

Depuis 1994, jusqu'en 2019
Zadonia ne fait pas de travaux
(sauf fonctionnel).

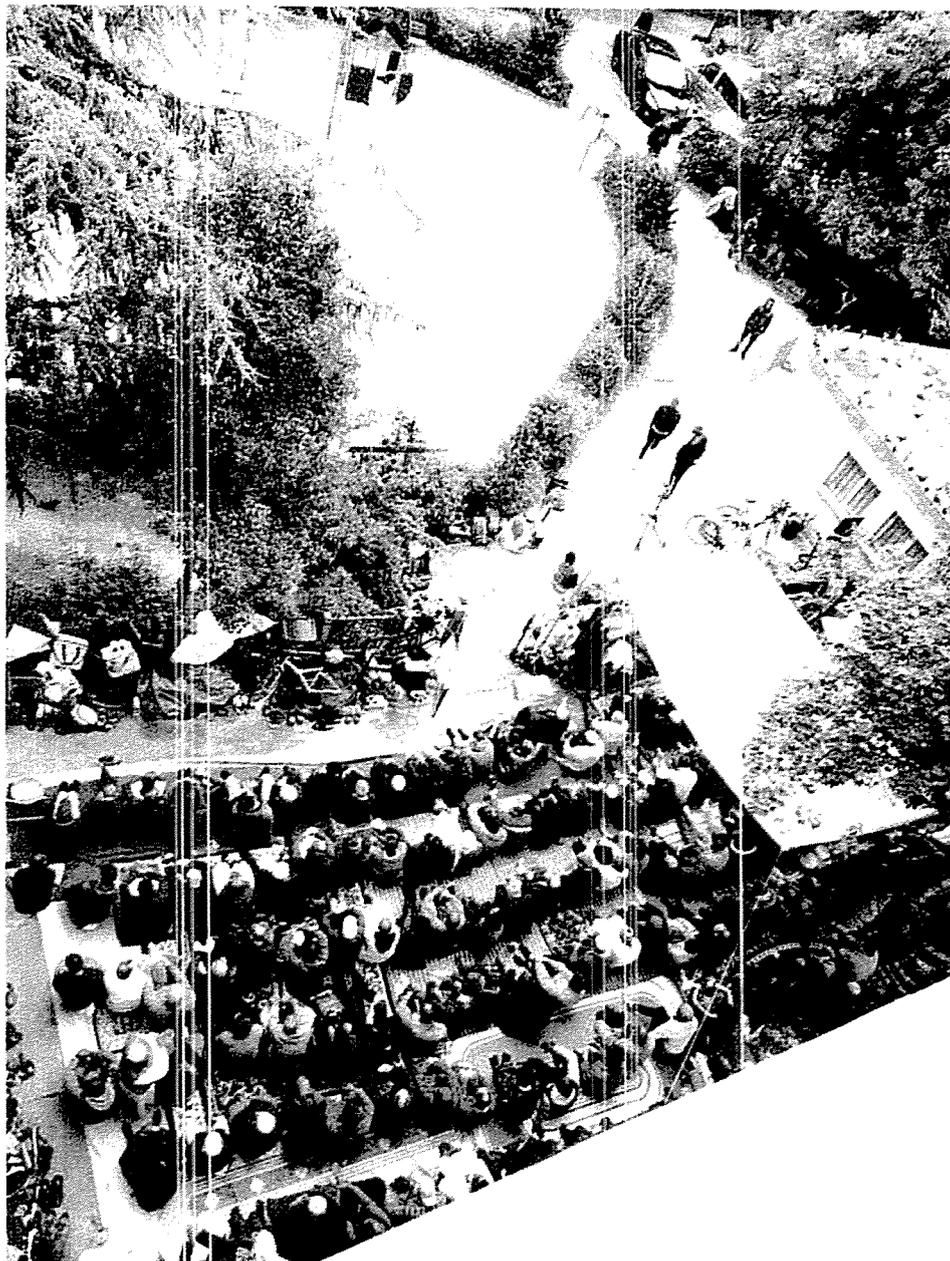
+ Une Banque de Savi

cs

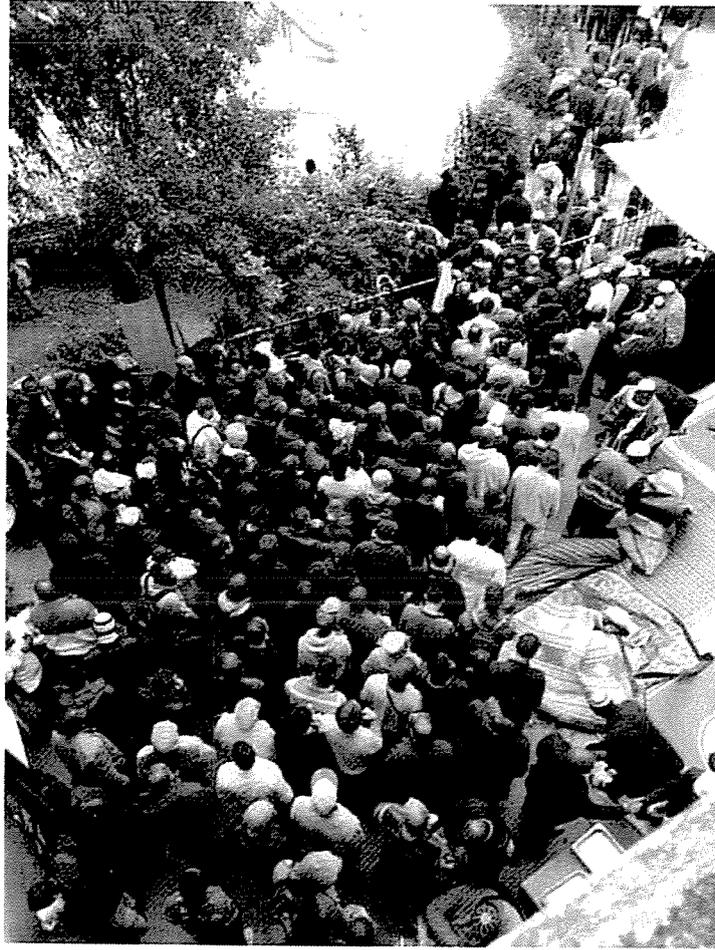
10 OCT. 2019

W. EZZOUAGHI
112. PASS. GERGOVIE
75014 PARIS

OBS 26 P
7 photos



1) Prière commune du vendredi – Cour extérieur droite



3) Sortie après la prière du Vendredi



2) Prière commune du vendredi



4) Prière commune du vendredi – Cour extérieur gauche



5) Salle polyvalente – 150m²

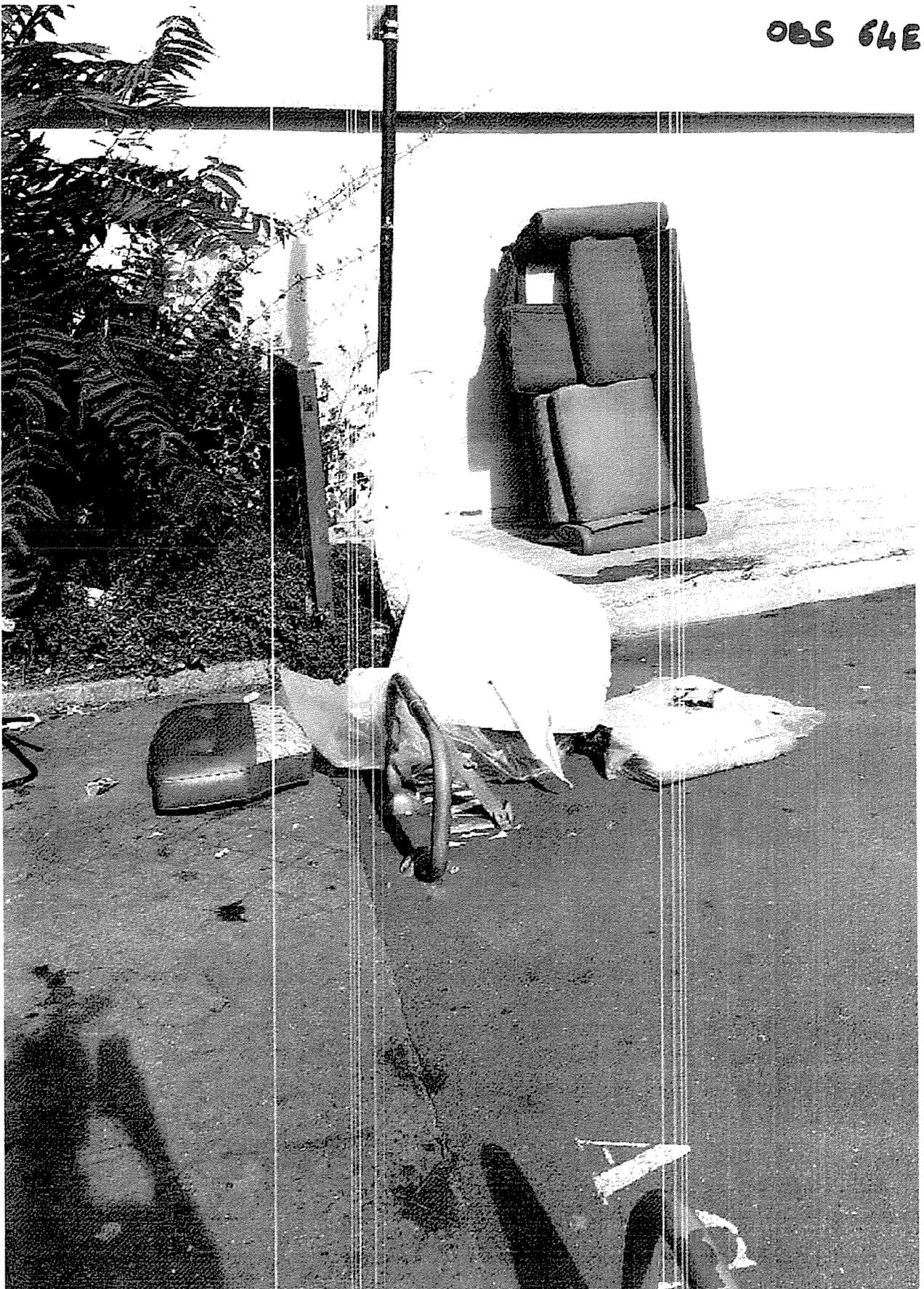


6) Cantine



7) Foyer Gergovie et City Stade

OBS 64E



publilégal®

Rapport statistiques

16/10/2019



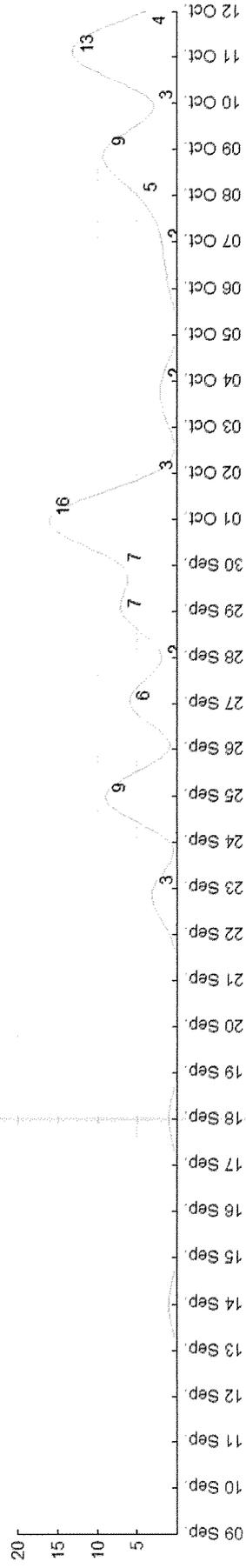
MDP 12 PASSAGE GERGOVIE - Rapport statistiques



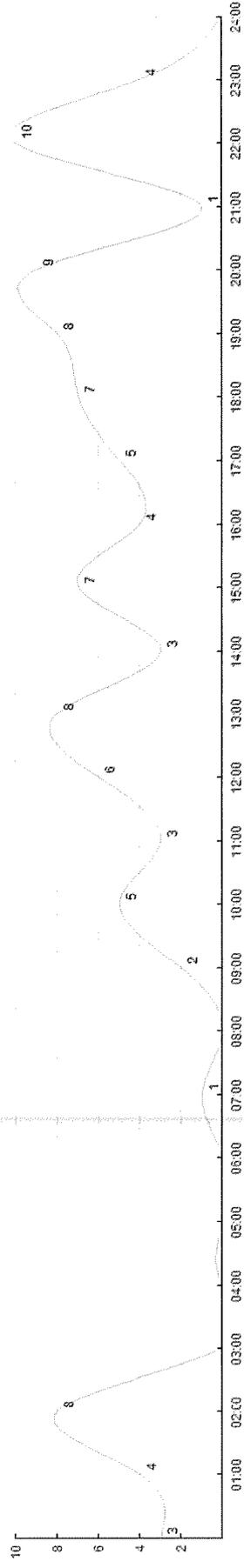
Observations

Il y a actuellement 98 observations

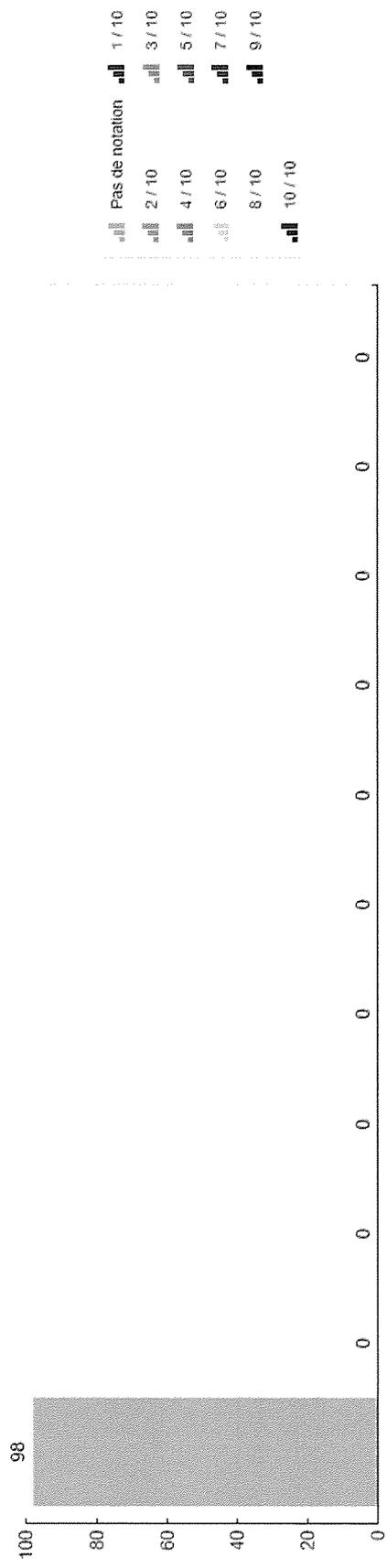
Nombre d'observations déposées par jour



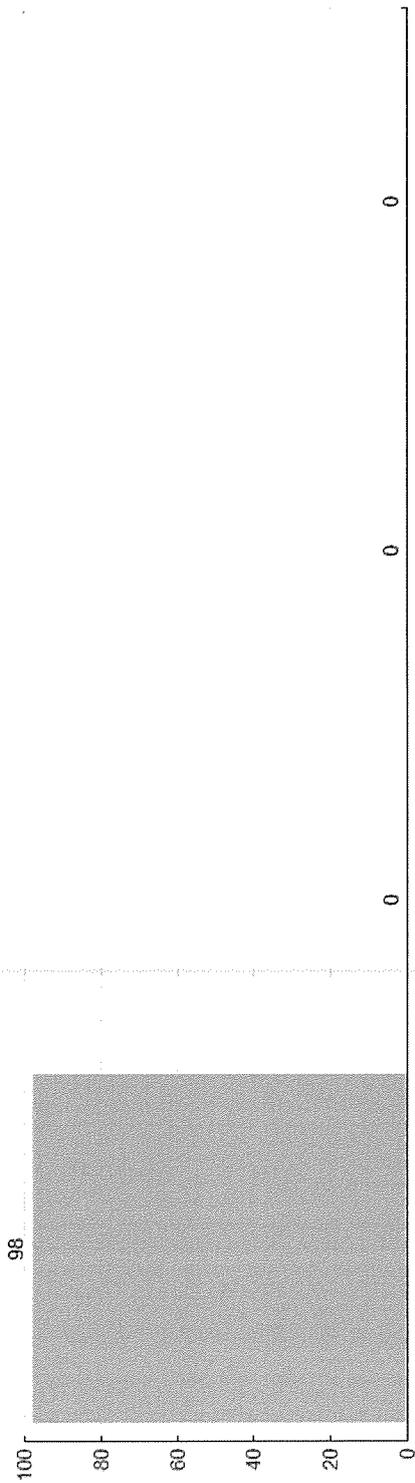
Heures de dépôt des observations sur l'ensemble de l'enquête



Qualité des observations (Réponses qualitatives : arguments, indicateurs, chiffres ...)



Teneur des observations par rapport au projet



- Pas de teneur
- Plutôt défavorable au projet
- Neutre
- Plutôt favorable au projet

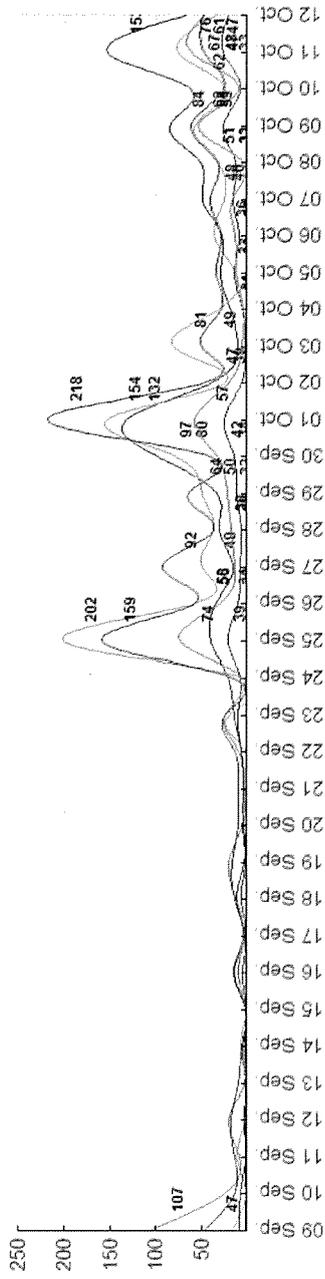


Répartition de la consultation des pages sur la durée de l'enquête

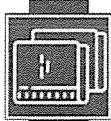
Page d'accueil :	1336
Page dossier :	756
Page Observations	306
Page dépôt d'observations :	1136
Page consultation des observations :	1038



Répartition de la consultation par pages et par dates sur la durée de l'enquête



- Page Accueil
- Page Dossier
- Page Observations
- Page Dépôt des observations
- Page Consultation des observations



Répartition de la consultation des dossiers sur la durée de l'enquête :

0.1 Arrêté d'ouverture de l'enquête publique	4
0.2 Insertion au Bulletin Officiel de la Ville de Paris	3
0.3 Affiche avec bandeau	2
0.4 Affiche sans bandeau	2

1.1 Décision de la MRAe	2
1.2 Note de présentation	8
1.3 Note d'information relative à la procédure	3
1.4 Rapport de présentation	8
1.5 Documents réglementaires	5
1.6 Procès Verbal de la réunion des PPA	6

ANNEXE 5

MEMOIRE EN REPONSE

D'ADOMA

ET DE LA VILLE DE PARIS



Direction de l'Urbanisme

Paris, le

14 NOV. 2019

Objet de la Réunion

**Remise du Mémoire en réponse du Maître d'ouvrage et de la Ville de Paris
suite au Procès-verbal de Synthèse relatif à l'enquête publique
« Gergovie » à Paris 14^{ème}**

Madame La Présidente et Messieurs les membres titulaires,

En date du 20 mai 2019, le Président du Tribunal Administratif de Paris vous a désigné comme présidente et membres titulaires de la commission d'enquête afin de conduire l'enquête publique préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU relative au projet de démolition – reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants « Gergovie » à Paris 14^{ème}.

Cette procédure s'est déroulée du lundi 9 septembre 2019 au samedi 12 octobre 2019, conformément aux termes de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique signé en date du 9 août 2019.

À l'issue de la clôture de l'enquête publique et après le dépouillement des observations déposées sur le registre électronique et papier, vous avez remis à la Ville de Paris le procès-verbal de synthèse en date du 18 octobre 2019, conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du code de l'environnement.

Aussi, nous vous prions de trouver ci-joint le mémoire en réponse du Maître d'ouvrage, Adoma, ainsi que les éléments de réponse concernant la Ville de Paris aux observations du public, en respectant la classification des thèmes proposés dans votre PV de synthèse.

Dans l'attente de la remise de votre rapport d'enquête et de vos conclusions motivées, je vous prie de croire, Madame la Présidente et messieurs les membres titulaires, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Commission d'Enquête

Mme Charlotte CAILLau
Présidente de la commission d'enquête

Pris connaissance le 14/11/2019

Pour la Maire de Paris

Mme Léa Boniface
Bureau du service juridique
Direction de l'urbanisme
Remis le 14/11/2019

**Mémoire en réponse
du procès-verbal de synthèse**

du 18 octobre 2019

par la commission d'enquête
désignée par le Tribunal administratif de Paris

et composée de

Charlotte Caillau, présidente,
Georges Scheiber et Régis Thépot

**Enquête publique n° 19000009/75
sur la mise en compatibilité du PLU Paris
avec le projet de démolition
et de reconstruction en résidence sociale
du foyer de travailleurs migrants GERGOVIE
à Paris 14^{ème}**

Les questions et propositions du public

Compte tenu du nombre d'observations déposées sur les registres papier et électronique ou formulées lors des permanences, et de la récurrence des questions posées, des demandes ou propositions présentées, la commission d'enquête a choisi de regrouper et de synthétiser les observations en fonction des 7 thèmes suivants :

THEME 1 : DEMOLITION DU FOYER

THEME 2 : CONSTRUCTION DES NOUVEAUX BATIMENTS

THEME 3 : ESPACES EXTERIEURS ET JARDIN

THEME 4 : LIENS AVEC LE QUARTIER

THEME 5 : VIE COLLECTIVE DANS LA FUTURE RESIDENCE SOCIALE

THEME 6 : TRAVAUX

THEME 7 : MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

Le récapitulatif des observations réparties par grand thème est joint en annexe.

THEME 1 DEMOLITION DU FOYER

La quasi-totalité des intervenants est favorable à la rénovation du FTM de Paris Gergovie en raison de sa vétusté générale et du gain de confort et de sécurité que cela va apporter à ses habitants.

Si la majorité des intervenants est favorable à la démolition des bâtiments actuels, une quinzaine d'observations considère néanmoins qu'il suffirait d'effectuer des travaux, moins coûteux pour la collectivité, de rénovation et de mise aux normes des bâtiments, logements et parties communes, sans les détruire.

1. Pouvez-vous justifier précisément pourquoi il a été fait le choix de démolir le bâtiment plutôt que de le rénover ? La rénovation coûterait-elle moins cher que la démolition et la reconstruction ?

Par rapport aux réhabilitations, les constructions neuves offrent des configurations et des prestations de qualité supérieure. Les bâtiments neufs permettent de constituer une offre mieux adaptée à la demande avec des logements mieux agencés. Cette qualité d'habitabilité assure également un confort supérieur grâce à des équipements et des mobiliers plus adaptés aux besoins sous contrainte de surfaces optimisées.

Le neuf permet aussi de répondre à toutes les exigences d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

S'agissant du foyer Gergovie, il est important de souligner que la trame structurelle n'est pas adaptée à une réhabilitation permettant de constituer une offre complète et rationnelle de studios autonomes et agréables.

En outre, l'orientation des fenêtres sur les voies ferrées, n'est pas conforme au niveau de la réglementation acoustique et pose des problèmes vis-à-vis de la sécurité pour la circulation des trains. De par l'absence de fenêtres donnant sur les voies, le projet répond aisément à cette contrainte réglementaire et crée des logements plus agréables à vivre.

Sur le plan du phasage des travaux, construire plutôt que réhabiliter permet d'éviter une vaste opération de relogement préalable qui exige de disposer ex situ de capacités vides.

Par ailleurs, la régularisation du foncier induit la reconstruction des locaux DEVE par des locaux plus adaptés à cette activité.

Enfin, les normes de désolidarisation acoustique sont quasiment impossibles à mettre en œuvre sur l'existant ou alors coûterait plus chère qu'une démolition suivie par la construction d'un bâtiment neuf.

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Paris, ce projet est soumis à la certification NF Habitat HQE (Haute Qualité Environnementale) qui est accordé par un organisme indépendant (CERQUAL).

A ce titre, le déroulement du chantier devra respecter un certain nombre de dispositions, complétées par une charte de chantier à faibles nuisances.

L'entreprise générale de travaux désignera un responsable environnemental sur le chantier.

En premier lieu, pour valoriser les déchets, un programme spécifique sera établi afin de faciliter le tri (plusieurs bennes par exemple), définir les moyens pour cantonner la poussière, réduire les bruits, optimiser le flux d'enlèvement des déchets (nombre de camions par jour, avec bâchage obligatoire et nettoyage des roues en sortie de chantier).

Les déchets relevant d'une filière Responsabilité élargie des producteurs sont collectés et traités en faisant appel aux éco-organismes agréés par l'Etat pour les prendre en charge.

En cas de substances dangereuses, des zones de stockage adaptées aux diverses pollutions et faisant l'objet d'une signalétique spécifique sont prévues, ainsi que des dispositions permettant une isolation du sol et une récupération des éventuels rejets.

Les entreprises de démolition doivent présenter des références en matière de démolition, se prévaloir d'une qualification, et des compétences avérées en matière de traitement de déchets.

S'agissant des nuisances sonores, il sera mis en œuvre prioritairement les méthodes et les outils générant le moins de bruit.

Par ailleurs, les procédures pour fluidifier les flux d'engins seront évaluées avec les services de la Ville.

Enfin, les riverains seront informés selon les moyens les plus appropriés sur les différents sujets : architecture, activité prévue dans la future résidence, déroulement du chantier, nuisances, mesures environnementales, planning, point de contact.

2. Est-ce qu'ADOMA dispose d'un diagnostic récent de l'amiante présent dans les bâtiments actuels ? Si cette présence d'amiante était confirmée, est-ce qu'elle ne présente pas de risques pour la santé des occupants actuels ? (CE)

Dans le cadre de la démolition du site de GERGOVIE, un rapport de repérage avant démolition a été effectué au regard de la liste C, conformément à la réglementation en vigueur, en janvier et février 2019. Ce rapport révèle la présence de matériau contenant de l'amiante.

Il s'agit d'amiante incorporé dans des matériaux rigides (enduits, joint calfeutrement, colle...) : il n'y a pas de danger par simple contact. Ce n'est qu'en cas de découpe, arrachage, ponçage ou perçage qu'il y a danger car le risque est lié à l'inhalation des poussières d'amiante. Dans le cadre d'un usage normal de votre logement/bureau, il n'y a donc pas de danger avéré à ce jour. Il n'a pas été repéré d'amiante friable (flocages, calorifugeages et faux plafonds).

THEME 2 CONSTRUCTION DES NOUVEAUX BATIMENTS

TRANSFORMATION EN RESIDENCE SOCIALE

La transformation du foyer en résidence sociale n'a été que peu évoquée par les observations. Seul le représentant du conseil des résidents, Mr Ezzouaghi, souligne la différence de fonctionnement et d'accueil entre résidence sociale et résidence services (ancien modèle des foyers de travailleurs migrants).

3. A quel type de public s'adresse la résidence sociale ? En quoi consiste l'accompagnement social de ces personnes ? Est-il effectué par des personnes présentes en permanence dans la résidence ?

Le statut de la résidence sociale a été créé en 1994, il s'agit d'une modalité de logement temporaire.

Elle offre une solution de logement meublé temporaire à des ménages ayant des revenus limités ou des difficultés d'accès au logement ordinaire pour des raisons économiques et/ou sociales pour lesquels un accompagnement social peut être nécessaire. Elle peut spécifiquement accueillir des personnes relevant des minima-sociaux, des travailleurs précaires, des travailleurs migrants...

Pour le foyer Gergovie, s'agissant d'une opération de démolition/reconstruction du foyer de travailleurs migrants, les résidents ayant un titre d'occupation ont un droit au relogement sur site. Ensuite au fil des départs, le gestionnaire fera entrer des demandeurs dont les candidatures seront transmises par les réservataires qui sont les financeurs de l'opération (Etat, Ville de Paris, Action Logement).

Adoma propose un accompagnement social adapté opéré par un Responsable de résidence du site, et par un Responsable d'insertion sociale rattaché à la filière ingénierie sociale. Ce relais opérationnel est chargé d'orienter et d'accompagner les clients les plus vulnérables, notamment sur des problématiques d'accès aux droits, aides administratives, alphabétisation, parcours santé, lutte contre les addictions...

Au-delà des actions individuelles portées auprès des résidents, des actions collectives sont également proposées et mises en œuvre directement au sein de la résidence, dans l'intérêt des résidents et des besoins définis au préalable (Forum santé et emploi, campagne de vaccination, animation autour du parcours logement,..)

Le responsable de résidence et l'ouvrier de maintenance sont les interlocuteurs présents en permanence sur la résidence dédiée. Le Responsable d'insertion sociale est amené à intervenir sur plusieurs résidences où il assure des permanences en alternance et en fonction des besoins pré-définis ou constatés sur le site.

4. Les résidents actuels du foyer pourront-ils continuer à habiter dans les nouveaux bâtiments, quelle est la part de nouveaux arrivants qu'ADOMA pensent pouvoir accueillir dans la résidence au terme des travaux ?

Aujourd'hui le foyer comprend 306 lits répartis en 225 chambres individuelles et 27 chambres à 3 lits.

A l'issue de l'opération, la résidence sociale comprendra 283 logements dont 260 T1, 17 T1' et 6 T1bis. Les T1' peuvent accueillir des couples et le T1 bis peut accueillir un couple avec un enfant ou une famille monoparentale avec deux enfants maximum en bas âge. Ainsi un total de 312 personnes, enfants inclus, sera logé.

Dans le cadre du plan de traitement, les travailleurs migrants ont un droit au relogement sur site pour les titulaires d'un contrat de résidence: les T1' et T1bis étant de surface plus importante et de redevances plus élevées, ils seront proposés à des couples ou parent isolé avec un enfant, soit environ 8% de la capacité finale de la résidence sociale. Ainsi, les T1' accueilleront des couples, et les T1 bis des familles (couple avec un enfant ou famille monoparentale avec deux enfants maximum en bas âge).

Cette opération se déroulera en 3 phases.

La 1^{ère} consistera à construire un 1^{er} bâtiment neuf de 108 logements. Les 95 résidents actuellement logés dans le bâtiment de 4 étages seront relogés dans ce nouveau bâtiment.

La 2^{ème} phase consistera à construire un 2^{ème} bâtiment en lieu et place du bâtiment de 4 étages et comprendra à terme 97 logements dont 88 T1.

Enfin la 3^{ème} phase consistera à construire un 3^{ème} bâtiment comprenant à terme 78 logements dont 72 T1.

5. Compte tenu de son expérience, comment ADOMA prévoit d'articuler la présence de nouveaux publics, notamment des femmes seules avec enfant, avec les anciens résidents, population exclusivement masculine ? Combien de temps maximum peuvent rester les personnes accueillies en résidence sociale ? (CE)

Depuis le démarrage de son plan stratégique de patrimoine en 2012, Adoma n'a eu de cesse de créer des logements permettant d'accueillir un public mixte d'hommes et de femmes, avec enfant ou non ; la précarité et les besoins en matière de logement touchant tous les publics. Les logements en résidence sociale étant de par leur conception autonome, la cohabitation ne pose aucune difficulté.

A l'exception des résidents issus des foyers de travailleurs migrants (FTM) qui bénéficient d'un droit au maintien dans les lieux sans limitation de durée, l'objectif est que les durées de séjour ne dépassent pas 24 mois, sans que ce soit une obligation légale.

Pour atteindre cet objectif, Adoma met en place le parcours résidentiel pour tous les résidents prêts au relogement, en développant des conventions de partenariat avec des bailleurs sociaux visant à assurer la sortie vers le logement de droit commun, en accompagnant les résidents vers le logement social via la demande de logement social, en apportant une réponse active aux demandes de mutation formulés par ses résidents et justifiées par des besoins avérés notamment pour le rapprochement domicile-travail.

RECONSTRUCTION SUR LE MEME SITE

Un débat nourri s'est porté sur la nécessité ou non de reconstruire sur le même site de Paris-Gergovie et de continuer à densifier ce quartier du 14^{ème} en résidences sociales, avec le risque, pour certains, de le transformer en ghetto, alors que l'est de l'arrondissement ou d'autres arrondissements de Paris pourraient aussi l'accueillir, ou *a minima* les logements supplémentaires envisagés dans le projet d'ADOMA.

Les résidents actuels du foyer semblent globalement très appréciés dans le quartier et beaucoup d'observations se préoccupent de leur réinstallation dans les nouveaux bâtiments ou n'envisagent pas qu'ils soient installés ailleurs. En revanche, un nombre important d'observations est farouchement opposé à ce que de nouvelles places en logement social soient construites dans le quartier.

6. Qu'est-ce qui a justifié l'implantation de la résidence sociale sur le même site, alors que cela pouvait être l'occasion de rétablir une certaine mixité dans le quartier ?

Dans le cadre du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants (PTFTM), il est privilégié de transformer le foyer en résidence sociale en le maintenant sur site, les résidents étant très attachés à rester sur un site dans lequel ils vivent pour certains d'entre eux depuis de très nombreuses années.

Pour ce qui concerne cette opération, le nombre d'occupants pourra augmenter légèrement car de 306 lits aujourd'hui, la résidence sociale comprendra à terme 283 logements comprenant un maximum de 312 personnes (enfants inclus).

7. Que pensez-vous de l'observation proposant de réaliser à cet endroit un centre culturel et de loisirs au profit des habitants du quartier, plutôt que de construire des habitations contre les voies ferrées ?

Malgré tout l'intérêt d'un tel projet pour le quartier, cet équipement culturel et sportif n'a malheureusement pas été identifié par la Ville comme équipement à réaliser et se serait posé le problème du relogement des 306 résidents actuels.

Les dispositions techniques du projet améliore les conditions d'habitabilité des résidents, au regard de la proximité des voies ferrées car aucune fenêtre ne donnera sur les voies ferrées et la structure des bâtiments sera sur ressort.

En effet, la parcelle du projet est située à quelques mètres des voies ferrées du réseau Montparnasse, ce qui constitue une contrainte forte concernant la tranquillité des logements de ce projet. Les passages de trains génèrent du bruit et des vibrations qui doivent être maîtrisés afin de ne pas induire des émergences sonores incompatibles avec le sommeil. Afin de caractériser ces niveaux sonores et vibratoires, Adoma a effectué un diagnostic au 2^{ème} trimestre 2018. Celui-ci a confirmé la nécessité de mettre en œuvre une désolidarisation antivibratoire sur les bâtiments du projet pour réduire la gêne des occupants. Ce diagnostic permet également de disposer de données d'entrées suffisantes pour le dimensionnement des façades et des systèmes de réduction des niveaux vibratoires.

En conséquence, cette désolidarisation antivibratoire est prévue au plancher bas du RDC de type boîte à ressorts.

8. Est-ce qu'une recherche d'autres sites a été faite ou envisagée par ADOMA ? Dans le 14^{ème} arrondissement ? A Paris ? Est-ce que des réflexions sont engagées à l'échelle de la métropole francilienne pour l'implantation et la répartition de ce type de résidences ? (CE)

L'Etat a engagé dès 1997 un plan de traitement des foyers de travailleurs migrants.

La Ville de Paris s'y est inscrite dès 2005 et c'est ainsi que le plan de traitement pour Paris, défini en trois phases, a visé 34 foyers à réhabiliter sur les 45 existants. La Ville s'est également engagée à financer 1 000 nouveaux logements en résidence sociale (RS) entre 2008 et 2020 de manière à compenser les pertes de places induites par les travaux de réhabilitation (en effet de chambres à lits multiples, de blocs sanitaires communs et de cuisines d'étages, les foyers transformés en résidences sociales comprendront des logements type studio avec 1 salle de bains privative et une kitchenette).

A la fin du PTFTM, Paris comprendra 70 résidences sociales.

Pour le foyer Gergovie, il a été décidé de le réhabiliter pour l'essentiel sur site. Les -résidents qui ne pourront réintégrer la RS seront conviés à rejoindre une RS en cours de travaux dans le 15^{ème}.

A ce jour, il n'y pas de réflexion de la Métropole sur ce type de logements.

LE NOMBRE DE PLACES

La réalisation des nouveaux bâtiments nécessite une emprise au sol plus importante puisque la surface octroyée à ADOMA par le bail emphytéotique passe de 2435m² à 2962 m². Les espaces verts sont réduits, la cour du foyer est supprimée et la surface plancher des nouveaux bâtiments est un peu supérieure à celle des anciens bâtiments. Le public a le sentiment que sous couvert de la reconstruction du foyer GERGOVIE et sa transformation en résidence sociale, le projet augmente de manière conséquente le nombre de personnes accueillies.

9. Combien y a-t-il de résidents vivant actuellement dans le foyer Gergovie et de logements ? Les personnes en surnuméraire seront-elles également relogées dans les nouveaux bâtiments ? Quelle est votre estimation du nombre de résidents actuels qui seront vraisemblablement à reloger à l'issue des six années de travaux, compte tenu de votre expérience dans des opérations similaires ?

Actuellement, le foyer comprend 306 lits soit 306 résidents ayant des titres d'occupation. Certains d'entre eux autorisent des proches à vivre avec eux ou à les remplacer en cas d'absence. Nous n'avons pas d'estimation exacte car les mouvements de personnes sont permanents.

Toutefois, Adoma aura une vision claire du nombre de sur-occupants à l'issue de la MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) prévue au 3^{ème} trimestre 2021. La mission de la MOUS est de rencontrer l'ensemble des occupants. Ainsi, au démarrage de la MOUS au 1^{er} trimestre 2021, un gel des entrées sera mis en place comme cela est l'usage pour toute opération de réhabilitation.

Enfin, nous précisons que les surnuméraires n'ont pas vocation à être relogés dans la future résidence sociale.

10. Pouvez-vous préciser combien de places comportent les bâtiments actuels (en intégrant les chambres multiples) et combien de places sont créées dans les nouveaux bâtiments (en intégrant les appartements pouvant accueillir deux personnes) ?

Comme évoqué plus haut, le foyer actuel comprend 306 lits répartis en 225 lits en chambres individuels et 27 chambres à 3 lits.

A terme, la RS comprendra 283 logements répartis en 260 T1, 17 T1' et 6 T1 bis, soit un maximum de 312 personnes, enfants inclus, comme cela est précisé au point 4.

11. Est-il envisageable de réduire le projet pour limiter les constructions au strict accueil des anciens résidents et d'attendre leur départ de la résidence sociale pour accueillir de nouvelles personnes ? (CE)

Le projet comporte déjà une réduction du nombre de résidents travailleurs migrants car de 306 lits, la RS comprendra 260 T1. Il n'est pas envisageable de réduire ce projet car la Ville n'a pas prévu la construction d'une nouvelle RS pour compenser cette nouvelle perte.

LES NOUVEAUX BATIMENTS

12. Qu'est-ce qui justifie que les nouveaux bâtiments aient besoin d'une emprise agrandie par rapport au foyer actuel, alors que les espaces communs sont fortement réduits, que la cour est supprimée et que deux des nouveaux bâtiments comportent 8 étages ?

La surface actuelle de la parcelle est de 2435 m².

L'emprise de la future parcelle sera de 2962 m² incluant la prolongation du passage de Gergovie. L'emprise au sol des constructions est également contrainte par la forme de la parcelle et par les règles d'urbanisme. Ces dernières définissent des distances d'écartement minimales entre les différents bâtiments qui induisent des hauteurs maximales.

13. Quelle est la hauteur des bâtiments actuels (en mètres et en étages) et quelle est la hauteur des futurs bâtiments ? Est-il possible de limiter le nombre d'étages des bâtiments ?

Les bâtiments A et C sont prévus de 8 étages et le bâtiment central de 6 étages.

Le bâtiment aura une hauteur maximale de 27m, soit une hauteur inférieure aux immeubles voisins et du même ordre que la résidence neuve d'ICF-La Sablière. Abaisser la hauteur ne permettrait pas de construire le nombre de studios prévus.

14. Le fait de remplacer le foyer actuel par trois plots ne va-t-il pas augmenter les nuisances sonores causées par les trains pour le quartier ? ADOMA a-t-elle fait une étude acoustique sur ce point précis ? (CE)

La suppression de cette barre permettra de créer des perspectives visuelles.

S'agissant des nuisances sonores, Adoma s'engage à réaliser une étude acoustique mesurant les impacts au niveau du square et des immeubles avoisinants.

15. Pourrait-on imaginer de réunir les 3 bâtiments par une construction en RDC qui présenterait l'intérêt d'assurer une fluidité de circulation entre les bâtiments et d'éviter les usages inadaptés des espaces interstitiels ? (CE)

La division de la barre actuelle en 3 résidences indépendantes paraît un atout pour assurer un fonctionnement plus humain à plus petite échelle.

Dans les futurs espaces verts entre les bâtiments, les usages inadaptés seront fortement limités par la présence d'une clôture.

THEME 3 ESPACES EXTERIEURS ET JARDIN

LE SQUARE PLUMIER

Le public a été nombreux à s'inquiéter de l'évolution du square Plumier avec la disparition du city-stade et d'une aire de jeux pour enfants sur les plans du projet. Le dossier d'enquête n'étant pas très clair sur le sujet, les personnes ayant participé n'ont pas toujours compris l'évolution des espaces verts proposés par la Ville. Certains ont clairement manifesté leur opposition farouche à toute diminution des espaces verts.

16. Les espaces verts créés en remplacement de la surface perdue par le square seront-ils accessibles aux habitants du quartier ?

Les espaces verts créés en remplacement de la surface du square sont des espaces verts protégés. Comme ils seront situés de part et d'autre de logements au rez de chaussé, ils ne seront malheureusement pas accessibles au public pour des raisons de sécurité.

Il pourra être examiné la possibilité d'ouvrir un des espaces à des fins de jardin partagé dans le cadre d'une convention avec une association locale.

17. Le city-stade actuel étant supprimé dans le projet pour prolonger l'impasse Gergovie, peut-on confirmer qu'il sera reconstruit à l'issue des travaux ?

L'ensemble du square au droit de la future résidence sociale fera l'objet d'une large concertation à partir de l'été 2025, 18 mois avant la fin des travaux, elle associera naturellement l'ensemble des riverains. Des propositions seront faites par les services de la direction des espaces verts et de l'environnement et au cours de cette concertation des propositions d'aménagement pourront être formulées.

Il n'a pas semblé pertinent à plus de 7 ans de la fin des travaux de proposer des schémas d'aménagement du square qui pourraient être amenés à évoluer quant aux pratiques attendues.

18. Les aires de jeux pour enfants au nombre de deux actuellement seront-elles reconstruites à l'issue des travaux ?

L'ensemble du square au droit de la future résidence sociale fera l'objet d'une large concertation à partir de l'été 2025, 18 mois avant la fin des travaux, elle associera naturellement l'ensemble des riverains. Des propositions seront faites par les services de la direction des espaces verts et de l'environnement et au cours de cette concertation des propositions d'aménagement pourront être formulées.

Il n'a pas semblé pertinent à plus de 7 ans de la fin des travaux de proposer des schémas d'aménagement du square qui pourraient être amenés à évoluer quant aux pratiques attendues.

Etant précisé que l'aire de jeux des tout petits sera maintenu durant tous les travaux.

19. Où comptez-vous réaliser le potager annoncé dans le dossier d'enquête ?

Le potager sera implanté dans la bande entre la résidence d'ICF-La Sablière et le futur projet. Il pourra faire l'objet de la convention de jardin partagé évoqué ci-avant.

LE PROLONGEMENT DE L'IMPASSE GERGOVIE

20. En quoi le prolongement de l'impasse Gergovie est-il nécessaire ? Quelles sont les voitures qui vont pouvoir emprunter ce passage ? Jusqu'où ira l'impasse ? S'agit-il d'une véritable rue qui rejoint la rue Vercingétorix ou la rue d'Alésia ?

Le foyer actuel est construit sur une parcelle qui ne présente qu'un débouché de 7 mètres environ sur l'impasse de Gergovie à l'extrémité nord du site, créant une situation d'enclavement du foyer au sein du square du Père Plumier. Par ailleurs, la configuration en longueur de la parcelle a imposé une implantation du bâtiment actuel à une distance comprise entre 1,20 mètres et à 5,50 mètres seulement de la limite du square, plaçant les logements en surplomb de l'espace vert. Enfin, les limites du terrain d'assiette ne sont matérialisées que par une clôture basse comportant deux portails d'accès, dont le plus utilisé ouvre directement sur le square. Cette situation impose au plus grand nombre des résidents et usagers du foyer de traverser quotidiennement l'espace vert. Elle crée une confusion entre les espaces de dégagement du foyer et le jardin, au préjudice des usages de ce dernier.

Pour remédier à ces inconvénients, le projet prévoit de prolonger sur une distance d'environ quatre-vingt-dix mètres l'impasse de Gergovie existante, en sorte d'implanter les trois nouveaux bâtiments de la résidence sociale en bordure d'une voie équipée (éclairage public, assainissement) susceptible d'en assurer une desserte normale et d'assurer l'isolement du jardin vis-à-vis des logements.

Il en résultera la possibilité pour les véhicules de secours de stationner au plus près des bâtiments, apportant une amélioration significative des conditions de protection de la résidence et de ses occupants. Pour l'exercice de cette seule fonction, un dégagement de la voie sera aménagé sur l'assiette du square pour permettre un débouché sur la rue Vercingétorix. Cet espace revêtu de pavés enherbés sera accessible aux seuls véhicules de secours et ne supportera aucune autre circulation de véhicule.

La voie prolongée présentera une largeur de 5,75 mètre permettant l'aménagement d'une file de circulation et d'un trottoir. Du fait de sa situation en impasse et de l'absence de stationnement sur voie ou dans les bâtiments, la circulation automobile y demeurera réduite à la seule desserte occasionnelle des immeubles riverains.

21. Quel sera le revêtement au sol de l'impasse ? Est-ce que le sol de l'accès pompier au milieu du jardin sera traité comme une rue ? Est-il prévu un éclairage dans cette impasse ? Cette voie aura-t-elle une clôture la séparant du square Plumier ? Si oui, quelle sera le type de clôture mise en place et sur quelle hauteur ?

L'impasse de Gergovie prolongée pourra être revêtue de pavés, identiquement à la partie existante de cette voie.

Ainsi qu'il a été dit en réponse à la question précédente, l'espace de dégagement de l'impasse aménagé sur l'assiette du square pourra être revêtu de pavés enherbés. Il faut observer que ce nouvel aménagement ne fait que reporter à l'extrémité de l'impasse prolongée le dispositif existant, mis en place pour assurer la défense incendie de l'ensemble immobilier de la Sablière au droit de ce dernier (cf. photographie ci-dessous).

L'impasse de Gergovie prolongée sera pourvue de l'éclairage public. La limite entre la nouvelle voie et le square sera matérialisée principalement par la différence de traitement des sols. En tant que de besoin, au droit des espaces plantés et pour la protection des végétaux, une clôture basse pourra être posée, mais il n'est pas prévu l'implantation d'une clôture haute permettant une fermeture du square. Celui-ci restera donc accessible en permanence depuis l'impasse comme depuis la rue Vercingétorix.



Aménagement du square existant permettant d'assurer le dégagement de l'impasse de Gergovie en direction de la rue Vercingétorix, au bénéfice de la défense incendie de la résidence de la Sablière.

22. Cette voie sera-t-elle accessible au public ou seulement aux résidents du foyer ? Cette voie sera-t-elle accessible en permanence des deux côtés (accès pompiers /impasse Gergovie existante) ou seulement par l'impasse existante ?

L'impasse de Gergovie prolongée aura le statut de voie privée ouverte, ce qui signifie que du côté de la rue d'Alésia aucun barriérage ne viendra interdire la circulation aux non-résidents du foyer. Pour autant, la situation en impasse limitera la circulation des véhicules à la seule desserte occasionnelle des immeubles riverains depuis la rue d'Alésia. L'accès pompier depuis la rue Vercingétorix ne sera accessible qu'aux véhicules de secours et sera protégé par des potelets sécables.

LES ESPACES VERTS DE LA RESIDENCE SOCIALE

23. Est-il prévu un espace extérieur à l'usage des occupants de la résidence sociale ? Dans la négative, est-il envisageable de modifier le projet, notamment les espaces entre les bâtiments, pour aménager un espace extérieur à la disposition des occupants de la résidence ?

Pour des raisons de gestion et de tranquillité publique (Espaces verts protégés), il n'est pas prévu de laisser accessible au public les espaces verts entre les bâtiments. Toutefois, comme évoqué au point 16 une convention de jardin partagé avec une association locale pourrait être mise en place.

24. Ne pensez-vous pas que ces espaces seront propices à tout genre de trafics ou serviront de dépotoirs, parce qu'offrant des recoins isolés et protégés par l'impasse Gergovie prolongée ? ADOMA est-il en mesure d'assurer un entretien suffisant et de faire respecter de tels espaces verts décoratifs ?

Ces espaces fermés ne seront pas accessibles aux résidents. Adoma assure par ailleurs déjà l'entretien d'espaces verts de sites résidentialisés consistant en la tonte des pelouses, l'entretien du sol et la taille des haies via un prestataire extérieur, mais également le ramassage des déchets le cas échéant. Adoma réalise régulièrement des campagnes de sensibilisation au jet de débris afin d'inviter au civisme les résidents les moins respectueux.

25. Ne craignez-vous pas que, faute d'espace extérieur dans la résidence sociale, ses occupants (300 personnes), logés seuls dans de petits studios, n'aient pas d'autre choix que de s'installer dans le square Plumier pour se retrouver et s'aérer, monopolisant ainsi l'espace vert ?

Les logements actuels de Gergovie étant pour la plupart sur-occupés, les résidents bénéficient actuellement de très peu d'espaces au sein du foyer, sans impacter pour autant le square actuel par leur présence massive.

Dans la future résidence, une salle polyvalente dédiée permettra notamment aux résidents de se rassembler autour de thématique, et de nouvelles habitudes visant à se recevoir à domicile naturellement les uns chez les autres seront créées.

THEME 4 LIENS AVEC LE QUARTIER

Le projet de reconstruction du foyer GERGOVIE en résidence sociale réduit par quatre la taille de la salle polyvalente, et supprime le restaurant social. L'un des objectifs d'ADOMA dans ce projet est de mettre fin aux activités qui se sont développées dans le foyer et qui étaient jusqu'à présent tolérées.

Au-delà des seuls résidents, ces activités se sont développées en lien avec les habitants du quartier, très nombreux à venir régulièrement, voire quotidiennement, dans le foyer pour en profiter. Le foyer Gergovie est ainsi devenu au fil du temps le lieu incontournable de rassemblement des musulmans du 14^{ème}, mais pas seulement. De nombreuses activités diverses y sont organisées par les associations du foyer ou par des associations extérieures.

Le public, composé autant d'habitants du quartier que de résidents, a manifesté son attachement à la salle polyvalente et au restaurant social comme lieux de réunion et de rencontre du quartier. 74 % des observations y font référence. Le rayonnement du foyer à l'extérieur est souvent cité comme favorisant l'intégration.

Il est à noter que cette rubrique a donné lieu à 74% des observations et que nous n'avons cité ci-après que quelques-unes d'entre elles à titre d'illustration.

26. Est-ce que la future résidence sera accessible comme aujourd'hui aux habitants du quartier, au-delà des seuls résidents ? Sera-t-elle habilitée à recevoir du public ? (CE)

Selon le code de la construction et de l'habitation (article L33-1), la RS est un établissement destiné au logement collectif à titre de résidence principale de personnes dans des immeubles comportant à la fois des locaux privatifs meublés ou non et des locaux communs affectés à la vie collective. La vie collective visée est celle des résidents. Les RS ne sont pas des établissements recevant du public, ainsi les locaux ne sont à disposition que des résidents.

Néanmoins, comme tout bâtiment de logements sociaux, les RS sont accessibles à toute personne qui souhaite venir voir un résident.

Par le passé, l'image des FTM a été en grande partie dégradée par la présence importante de personnes non résidentes qui se livraient parfois à des activités illégales. L'utilisation de ces espaces collectifs est définie dans le document cadre de la CILPI (commission interministérielle pour le logement des populations immigrées) : « l'usage des espaces collectifs est celui prévu par le projet social. Le gestionnaire doit garder la maîtrise de leur utilisation. Il veillera à ce que ces locaux collectifs n'aient pas d'accès direct sur l'extérieur (hormis les sorties de secours réglementaires) et gardent leur destination initiale. Les locaux collectifs étant réservés à l'usage des résidents, des interventions de personnes extérieures à la résidence seront conditionnées à l'accord du gestionnaire » (page 13 du document cadre de la CILPI https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2018/12/document_cadre_cilpi.pdf).

LIEU DE CULTE

27. Est-il possible de maintenir une salle commune dans la future résidence sociale pour la pratique du culte musulman ?

Dans le document cadre de la commission interministérielle pour le logement des populations immigrées (CILPI) « orientations pour la mise en œuvre du PTFTM », est indiqué à la page 15 « qu'aucune salle exclusivement dédiée à la pratique d'un culte ne sera créée dans une RS ».

Le gestionnaire d'une RS n'a aucune obligation législative ou réglementaire à créer ou maintenir une salle dédiée à l'exercice d'un ou plusieurs cultes.

ADOMA met systématiquement ces orientations en œuvre dans toutes les RS créées depuis 2005.

28. Dans la négative, quelles solutions sont envisageables et/ou envisagées pour maintenir dans le quartier un lieu de culte musulman, très fréquenté par la communauté du 14^{ème}, en respectant la loi de 1905 ?

La collectivité (mairie d'arrondissement et mairie centrale) accompagnera l'ACDM14 ou toute association dans ses démarches de recherche d'un site pouvant accueillir les activités cultuelles et culturelles avant la livraison du premier bâtiment.

RESTAURANT SOCIAL

Le public, résidents comme habitants du quartier, est très attaché au restaurant social qui permet de nourrir à bas cout les personnes à faibles revenus, voire des personnes en situation d'exclusion.

29. Est-il possible de maintenir un restaurant dans la future résidence sociale ?

Les restaurants actuellement en activité au sein des FTM non réhabilités ne respectent ni les normes sociales, ni les normes comptables, ni les normes sanitaires avec une absence totale de déclaration réglementaire liée à l'assurance chômage ou maladie ou simplement celle de ses salariés. Cette absence de charge totalement illégale permet au restaurant de Gergovie aujourd'hui de proposer des tarifs extrêmement faibles auprès des résidents ou des habitants du quartier.

Également, seule une bienveillance temporaire des services de l'État sur les normes sanitaires a permis d'éviter une fermeture brutale de l'ensemble de ces lieux, et aucune investigation n'a été faite sur les normes sociales et comptables. Il n'est pas possible de maintenir au sein de résidences réhabilités des activités illégales. Dès 2013, la ville de Paris a demandé un rapport sur la transformation des cuisines informelles de FTM en restaurants sociaux. Ce rapport arrivait à la conclusion que l'équilibre économique dans cette activité impliquait de limiter à 7/8 le nombre de restaurants reconstruits au sein de résidences sociales réhabilités avec une répartition géographique équilibrée, dont la présence d'un restaurant dans le 14^e arrondissement. Lors de la réhabilitation du Foyer Arbuste dans le 14^e arrondissement, il a été décidé que ce serait ce foyer qui aurait en son sein le restaurant social. Même si jusqu'alors un problème de gestionnaire existe sur cette cuisine, le bailleur estime qu'il n'est pas économiquement envisageable de construire une seconde cuisine sur le territoire du 14^e arrondissement. À la demande de la mairie d'arrondissement, afin d'actualiser l'enquête de 2013, la Ville a engagé une réflexion sur le devenir des cuisines existantes sur le territoire parisien, à l'instar de celle de Gergovie, afin de diversifier et mutualiser leurs activités pour assurer une restauration aux résidents des foyers de travailleurs migrants mais également aux résidents de centres d'hébergement d'urgence et d'autres publics. Cette réflexion associera les gestionnaires de foyers mais également les représentants des résidents des foyers.

30. Dans la négative, comment aider et soutenir la reconstitution dans le quartier de ce restaurant à caractère social ?

Si la création d'une cuisine de production n'est pas envisagée à ce stade, des pistes en proximité de la RS pour maintenir un lieu de vente de repas, notamment issue de la cuisine de la RS Arbuste, vont être étudiées en lien avec les résidents. Des options telles qu'un point de vente itinérant ont été imaginées avec une salle permettant de prendre son repas au rez de chaussée de la résidence sociale.

THEME 5 VIE COLLECTIVE DANS LA FUTURE RESIDENCE SOCIALE

Ce thème s'intéresse à l'organisation de la vie collective pour les seuls occupants de la future résidence, à l'exclusion des habitants du quartier. Ce thème a surtout été abordé par les représentants des résidents actuels qui se sont exprimés dans l'enquête.

31. Comment ADOMA a déterminé la nouvelle surface de la salle polyvalente alors que le nombre de personnes pouvant être accueillies passe de 306 à 312 ? Qu'est ce qui justifie une seule salle commune alors que le projet prévoit 3 bâtiments qui ne communiquent pas entre eux ? quels espaces de convivialité et de sociabilité sont prévus pour les résidents actuels (salle de réunion, cafétaria, bibliothèque...)?

Dans l'ensemble du plan de traitement des Foyers de travailleurs migrants Parisiens, des règles sur les espaces collectifs à destination des résidents ont été établies. Ainsi une salle polyvalente dont la surface est inférieure à 50m² est prévue dans chaque réhabilitation, ainsi qu'un bureau pour le conseil de concertation, un bureau pour le travail de suivi social, et aussi parfois une salle de cours si la nécessité s'en fait ressentir. La présence en proximité de la RS d'équipements du type Maison des Associations, centre social ou centre d'animation qui dispose de salles pouvant être mises à disposition des résidents doit aussi être prise en compte. Les financements mobilisés pour le PTFTM Parisien sont des aides à la pierre, des aides financières de l'Etat et de la collectivité pour la réalisation de logements collectifs sociaux. La création de surfaces collectives importantes, risque de remettre en cause l'objectif de finir le plan de traitement des FTM avec une perte de capacité et de logement autonome individuel. Le coût et la rareté du foncier à Paris ne permet malheureusement pas de pouvoir aller raisonnablement au-delà que ce qui est prévu.

32. Quelles sont les mesures particulières qui seront mises en œuvre par ADOMA pour la sécurisation des bâtiments et empêcher les occupants surnuméraires voire l'introduction de personnes étrangères aux logements comme actuellement ?

La première mesure qui vise à empêcher la présence de surnuméraire est liée à la création de logements individuels autonomes. En effet au sein de chambres à lit multiple, il est très difficile de désigner un résident comme étant à l'origine d'une sur occupation et de pouvoir mener à terme des procédures judiciaires. L'individualisation du logement facilite l'identification d'un résident qui pratiquerait de l'hébergement non déclaré et permet d'engager les procédures nécessaires pour le faire cesser. Il ne faut pas oublier que de nombreux résidents subissent ces occupants surnuméraires et qu'au sein des résidences réhabilitées des procédures sont engagées par les gestionnaires afin de faire cesser ces hébergements, certaines pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat de résidence et l'expulsion.

33. Est-il possible d'associer les résidents actuels à la gestion de la future résidence sociale ?

Dans l'ensemble des FTM/RS, des conseils de concertation sont prévus par la loi et élus pour 3 ans par les résidents titulaires. La Ville de Paris avec les gestionnaires de FTM/RS, les délégués élus des résidences, ainsi qu'une association de soutien aux résidents (COPAF), ont signé un protocole sur les modalités d'élection des conseils de concertation. Sont ainsi prévu le nombre de délégués élus suivant le nombre de résidents, le processus électoral, l'invitation au conseil de concertation des représentants de la Ville de Paris, de la mairie d'arrondissement et des associations travaillant dans le quartier, le rythme des réunions, ainsi que les moyens mis à disposition des conseils (une boîte aux lettres, un tableau d'affichage, une salle de travail équipée et des moyens nécessaires à son fonctionnement : matériel informatique, reprographie, remboursement des frais ...).

De plus, dans le cadre de la convention d'utilité sociale qui la lie à l'Etat, Adoma s'engage à favoriser la concertation avec les résidents au sein de chacune de ses résidences.

THEME 6 TRAVAUX

Seulement sept observations se sont intéressées à la période des travaux.

34. Combien de temps vont durer les travaux ? De quelle manière les habitants vont-ils être impactés ? emplacement des baraques de chantier, allées et venues des camions et engins de chantier ?

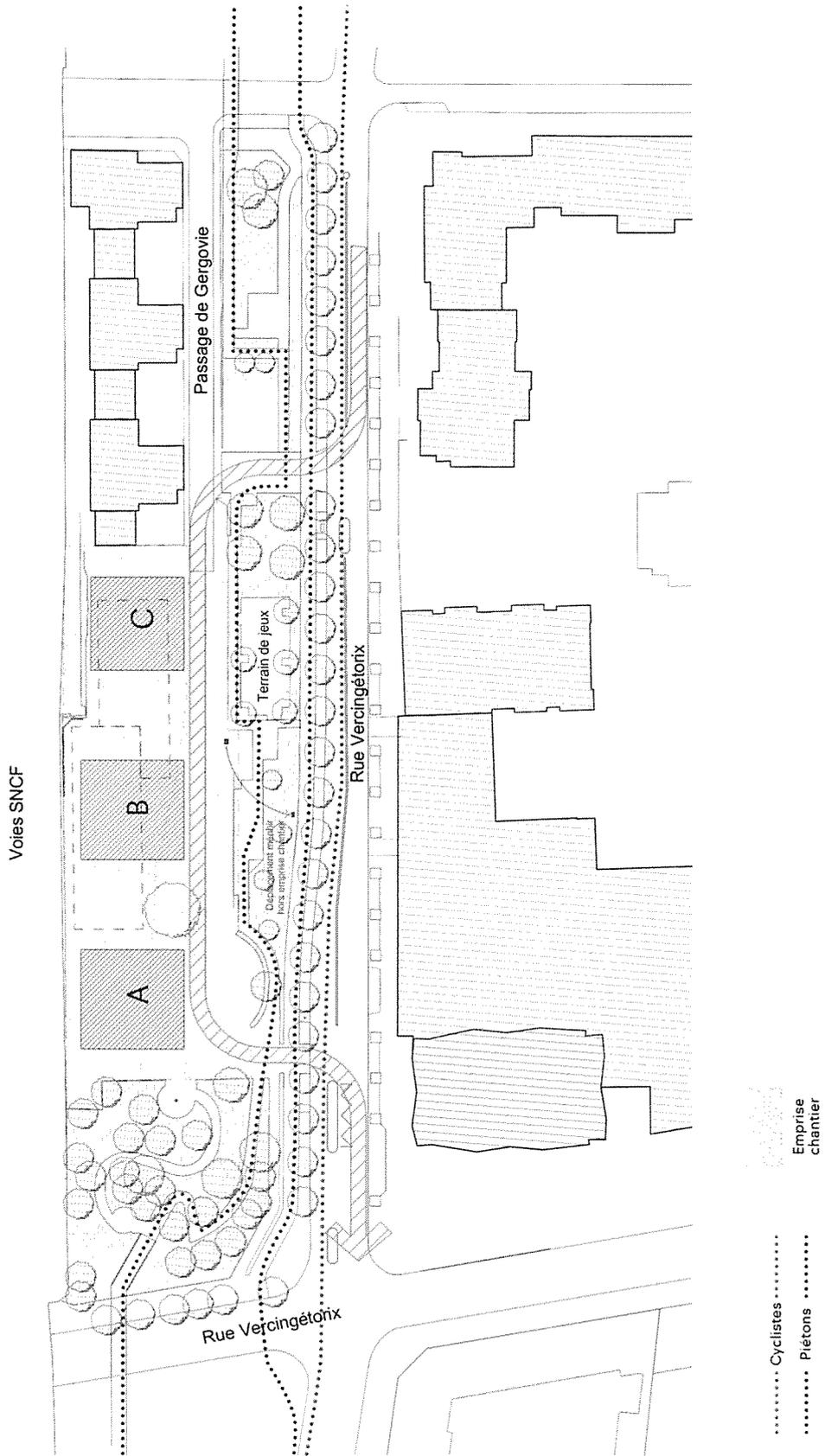
Les travaux vont s'étaler sur une durée de plus de 6 années.

Le calendrier prévisionnel de l'opération à ce jour est le suivant :

- *Ordre de service travaux : 4^{ème} trimestre 2020*
- *Livraison du 1^{er} bâtiment : 3^{ème} trimestre 2022*
- *Livraison du 2^{ème} bâtiment : 3^{ème} trimestre 2024*
- *Livraison du 3^{ème} bâtiment 4^{ème} trimestre 2026*

Un schéma d'implantation du chantier a été retenu qui impactera le moins le square tout en permettant un fonctionnement opérationnel du chantier.

Pendant les phases de démolition, il est prévu un trafic d'une quinzaine de camions qui se réduira à 8/10 pendant les phases de construction.



APD

Résidence sociale de 283 logements
 Passage de Gergovie - Paris 14^{ème}
 Mercredi 17 juin 2019

Accès chantier Entrée et Sortie distinct - 1

ADM

ChartierDalix **cdc habitat**
 Adoma

35. A partir de quand (quelle phase du projet /date prévisionnelle) les installations impactées par le projet vont-elles être indisponibles pour les habitants du quartier et pour les résidents ?

**Square Plumier ? City stade ? Aire de jeux pour enfants ?
Salle polyvalente ? Restaurant social ? Cour extérieure ?**

Une partie du square Plumier sera impactée durant toute la phase du chantier, du 4^{ème} trimestre 2020 au 4^{ème} trimestre 2026. L'aire de jeux des tout petits sera maintenue durant toute la durée des travaux.

Le city stade sera neutralisé.

La salle polyvalente et la cuisine seront impactées du 4^{ème} trimestre 2024 au 4^{ème} trimestre 2026.

La cour extérieure derrière l'actuel local jardinier sera impactée dès le démarrage du chantier au 4^{ème} trimestre 2020.

Le local jardinier sera provisoirement implanté dans un module provisoire devant l'immeuble de la Sablière.

36. Quelles mesures vont être prises pour démolir les bâtiments contenant de l'amiante tant vis-à-vis des ouvriers que des riverains ? Y a-t-il un risque pour les habitants du quartier, notamment lorsqu'ils iront dans le square Plumier pendant les travaux ?

Préalablement aux démolitions, il est prévu de retirer tous les matériaux et produits contenant de l'amiante.

Il sera appliqué la totalité de la réglementation pour l'exécution des travaux de désamiantage :

- *Code de la santé publique (R1333-1 à R1333-112 et R1334-14 à R1334-25),*
- *Code du travail (R4412-1 à R4412-160),*
- *Normes françaises édictées par l'AFNOR.*
- *Pour pouvoir travailler, l'entreprise doit obligatoirement disposer d'un certificat de qualification QUALIBAT 1552 ou ses équivalents AFNOR.*
- *En fonction des matériaux identifiés, différentes méthodologies de désamiantage peuvent s'appliquer. Pour les bâtiments du FTM de Gergovie, les matériaux concernés sont principalement des enduits, des colles diverses (revêtements durs et revêtements souple) et des joints bitumineux.*
- *L'entreprise de désamiantage établira un plan de retrait qui précisera, entre autres, la localisation de la zone à traiter, les quantités d'amiante manipulées, la date de commencement, la durée probable des travaux, le nombre de travailleurs impliqués, et le descriptif du ou des processus mis en œuvre.*

- *Ce plan de retrait et ses éventuels avenants sont portés à l'attention des organismes de contrôle (inspection du travail, CRAMIF, OPPBTP).*
- *Les procédures mises en œuvre et leur suivi garantissent la protection des compagnons intervenant sur le chantier, des résidents, du personnel d'Adoma, mais aussi des habitants du quartier et des usagers du square.*

THEME 7 MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

Les rares observations qui se sont intéressées à la mise en compatibilité du PLU de Paris ont suggéré que le projet s'adapte au PLU existant et non l'inverse. Conscients que le PLU édicte des règles destinées à protéger le cadre de vie des parisiens, le public a eu du mal à comprendre concrètement ce qu'impliquent les règles que la Ville souhaite adapter dans cette enquête.

37. Qu'est ce qui a justifié le choix d'un projet nécessitant la mise en compatibilité ? Pourquoi ne pas s'être inscrit dans les règles en vigueur du PLU de Paris ?

Pour répondre aux enjeux du programme, le projet s'appuie sur une proposition globale de recomposition et de reconfiguration de l'insertion urbaine de la résidence, au bénéfice des résidents, mais aussi des usagers des espaces et équipements publics ainsi que des riverains. Le nouveau découpage foncier imposait nécessairement une nouvelle délimitation des zones urbaine verte (UV) et urbaine générale (UG) et la matérialisation au document graphique du prolongement de l'impasse de Gergovie. Les règles de hauteurs « de droit commun » que définit l'article UG.10, destinées à préserver l'habitabilité des locaux situés en vis-à-vis de part et d'autres d'une voie ou d'une limite séparative, ne tiennent pas compte de l'existence du square qui offre une vue dégagée aux logements. C'est pourquoi un aménagement du plafond des hauteurs est proposé au travers de la prescription de « hauteur maximale des constructions ». Il permettra de donner aux futurs bâtiments une hauteur compatible avec la surface de plancher nécessaire au programme tout en tenant compte de l'espacement réel des bâtiments.

Il importe de souligner qu'au-delà de l'inadaptation du bâtiment actuel aux conditions d'hébergement souhaitables de ses occupants, celui-ci présente de nombreuses non-conformités avec les règles du PLU en vigueur concernant notamment les règles de desserte (article UG.3) et les règles de hauteur et de retrait par rapport aux limites séparatives et aux voies (UG.6, UG.7, UG.10). En outre, les conditions dans lesquelles le foyer bénéficie d'un accès direct depuis le square du Père Plumier et de vues principales sur cet espace et sur le faisceau ferroviaire n'ont fait l'objet d'aucun acte constitutif de servitudes et ne relèvent que d'une tolérance de la part des gestionnaires de ces espaces publics.

Moyennant le maintien de cette tolérance et d'un strict point de vue réglementaire, la réhabilitation à l'identique du bâtiment existant aurait pu être envisagée, au bénéfice de la règle générale permettant d'autoriser les projets concernant un bâtiment existant s'ils n'aggravent pas les non-conformités existantes. Une telle solution n'aurait cependant pas permis d'apporter de réponse satisfaisante aux dysfonctionnements constatés, ni d'améliorer les conditions d'hébergement des résidents.

38. En quoi l'EVP peut-il compenser la perte des espaces en zone UV puisqu'il n'offre pas du tout le même usage pour les habitants du quartier ?

Le principe de compensation offert par la création d'espaces verts protégés (EVP) doit s'entendre strictement du point de vue du paysage et de la biodiversité, compte tenu du caractère particulièrement exigeant des règles applicables aux EVP. Ainsi, la perte de 1000 m² environ de zone UV, conséquence de la réduction de l'assiette du square du Père Plumier, ne se traduira pas par une diminution des protections appliquées à la biodiversité, aux espaces de pleine terre et au paysage.

En revanche, la reconstitution du square postérieure à la mise en œuvre du projet devra, en effet, s'accommoder d'une réduction de la surface de l'espace vert limitée toutefois à 1000 m² environ (sur 5400 m² existant), compensée en termes d'usages pour les habitants du quartier par une organisation plus adaptée et par le report hors de l'assiette de l'équipement d'une partie des mouvements de desserte du bâtiment.

39. Si l'on applique les règles de gabarit-enveloppe en vigueur dans le PLU, quelle serait l'importance des constructions qui pourraient être réalisées sur le terrain actuel (hauteur, alignement, nombre de plots, espacement des bâtiments...) ? (CE)

L'application à la parcelle existante des règles du PLU actuel, dans le respect des règles du droit civil relatives aux vues sur les propriétés voisines, ne dégagerait qu'une constructibilité réduite. Au-delà de l'extrémité nord de la parcelle, où s'applique le gabarit-enveloppe résultant du filet de hauteur existant (R+8 sur 20 mètres de profondeur), la volumétrie résultant des reculs obligatoire de six mètres vis-à-vis des limites séparatives ne dégagerait qu'une emprise constructible réduite, d'une largeur comprise entre trois et douze mètres, permettant la construction d'un bâtiment à R+4 offrant une configuration particulièrement défavorable à l'aménagement de logements (cf. Extrait de l'étude de faisabilité préalable au lancement de l'opération, reproduit ci-après).

Le choix d'une fragmentation du volume en plots séparés pourrait offrir une meilleure adéquation de la volumétrie à la distribution d'un programme de logement mais sans améliorer la constructibilité totale ni remédier à l'enclavement du site.

40. N'est-il pas possible d'aménager des accès à la résidence en zone urbaine verte, si on traite le sol et les abords conformément aux règles de cette zone, comme par exemple l'accès pompiers qui demeurera en zone urbaine verte ? (CE)

La zone urbaine verte (UV) a pour vocation de couvrir d'une part les parcs, jardins, et espaces verts publics, ainsi que les cimetières et, d'autre part, les grands espaces consacrés à la détente, aux loisirs et aux sports. Les prescriptions qui s'y appliquent visent, « selon la nature des espaces concernés, à maintenir et développer la vocation récréative des espaces au profit des loisirs de la promenade et des activités sportives » et « à préserver ou améliorer les équilibres écologiques, le caractère et la qualité des espaces verts publics ». Le règlement n'autorise dans la zone UV qu'un nombre limité de types d'aménagement, définis par référence au « caractère de la zone ». À ce titre, l'aménagement d'une voie ne peut y être autorisé, d'autant plus que les Dispositions générales du règlement précisent explicitement que les voies, publiques ou privées, appartiennent à la zone urbaine générale (UG). Le classement en zone urbaine générale de la parcelle d'assiette de la future résidence sociale emporte logiquement celui de l'impasse de Gergovie prolongée qui en constitue un espace extérieur.

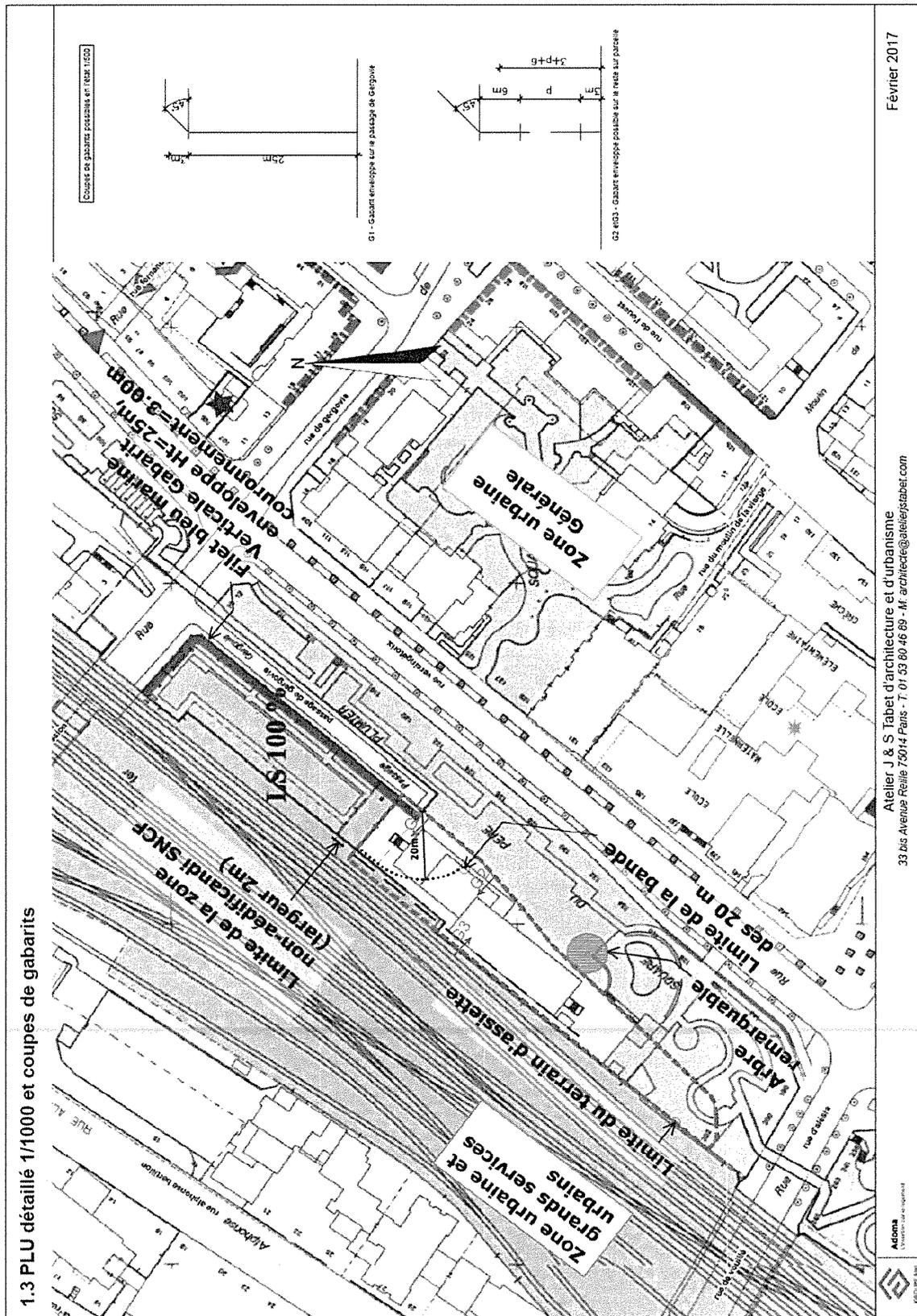
41. Est-il possible de rendre accessibles des Espaces Verts Protégés (EVP) et d'y mettre les aménagements adéquats (bancs, allées) ? Pourquoi avoir choisi de créer des EVP et de ne pas avoir laissé ces espaces en espaces libres à aménager ? (CE)

La servitude d'espace vert protégé (EVP) n'emporte aucune limitation de l'accessibilité des espaces concernés mais impose des prescriptions qualitatives et quantitatives concernant leur aménagement. À ce titre, le projet doit notamment respecter la surface réglementaire de l'EVP, maintenir ou améliorer la qualité des aménagements, mettre en valeur les plantations existantes de qualité, offrir aux arbres et aux plantations des conditions favorables à leur développement.

Comme il l'a été indiqué aux points 16 et 23, une convention pour la mise en place d'un jardin partagé pourrait être conclue avec une association locale.

42. Est-il prévu que les toitures végétalisées soient accessibles aux résidents, comme l'y incite le PLU de Paris ? (CE)

Pour des questions de sécurité, les toitures végétalisées ne sont pas prévues accessibles aux résidents, mais uniquement pour l'entretien.



Extrait de l'étude de faisabilité préalable au lancement du projet, illustrant les gabarits-enveloppes applicables dans le cadre du PLU actuel.